

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018

incluant le Rapport d'Activité, la Déclaration de Performance
Extra-Financière et le Rapport Financier Annuel
Exercice du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018



PULVÉRISATION
AGRICOLE

ARRACHEUSES
DE BETTERAVES

PULVÉRISATION
ET ARROSAGE DU JARDIN

PULVÉRISATION
INDUSTRIELLE

1	Information sur le Document de Référence	5	Comptes sociaux	
1.1	Responsable du Document de Référence	6	4.7	Bilan au 30 septembre 2018 90
1.2	Attestation du responsable	6	4.8	Compte de résultat 91
1.3	Responsables du contrôle des Comptes <u>RFA</u>	6	4.9	Annexe aux comptes sociaux 92
1.4	Responsable de l'information	6	4.10	Projet d'affectation du résultat 100
1.5	Information et relations avec les actionnaires	7	4.11	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 101
2	Présentation du Groupe	9	4.12	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés 104
2.1	Historique du Groupe	10	5	Rapport sur le gouvernement d'entreprise 105
2.2	Organigramme du groupe EXEL Industries au 30 septembre 2018	11	5.1	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2017/2018 106
2.3	L'activité du groupe EXEL Industries	11	5.2	Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (À l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) 108
3	Rapport de gestion	23	5.3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital 108
3.1	Principaux faits marquants de l'exercice	24	5.4	Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries 109
3.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir	24	5.5	Comités 109
3.3	Recherche et Développement	25	5.6	Conseil d'Administration 110
3.4	Déclaration de Performance Extra-Financière	27	5.7	Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux 111
3.5	Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux <u>RFA</u>	43	5.8	Informations susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique 116
3.6	Facteurs de risques <u>RFA</u>	45	5.9	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques 116
3.7	Assurances	49	6	Informations sur la Société et son capital <u>RFA</u> 119
3.8	Faits exceptionnels et litiges	49	6.1	Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries 120
3.9	Évolution du capital au cours de l'exercice <u>RFA</u>	50	6.2	Renseignements à caractère général concernant le capital 122
3.10	Affectation du résultat de l'exercice	53	6.3	Autres titres donnant accès au capital 122
3.11	Informations concernant les mandataires sociaux <u>RFA</u>	53	6.4	État des nantissements 122
3.12	Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2017/2018	54	6.5	Pacte d'actionnaires 122
3.13	Conventions réglementées <u>RFA</u>	55	6.6	Dividendes 123
3.14	Changement de méthode comptable	55	7	Texte des résolutions 125
3.15	Récapitulatif des honoraires de CAC & d'audit	55	Table de concordance 128	
3.16	Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	56		
4	Les comptes	57		
	Comptes consolidés <u>RFA</u>			
4.1	Bilan consolidé au 30 septembre 2018	58		
4.2	Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2018	60		
4.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	61		
4.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	62		
4.5	Annexe aux comptes consolidés	63		
4.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	87		

Les éléments du rapport financier annuel (RFA) sont clairement identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2018

Incluant le Rapport d'Activité, la Déclaration de Performance
Extra-Financière et le Rapport Financier Annuel

Exercice du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 janvier 2019, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de Référence concernant certaines informations :

- les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 janvier 2018 ;
- les comptes consolidés, les comptes annuels et les rapports des Commissaires aux Comptes y afférent, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2016 et figurant dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 janvier 2017.



Message du Directeur Général

Comment s'est passée cette année pour le groupe EXEL Industries ?

Nous terminons l'année avec un chiffre d'affaires de 839,1 M€ qui est inférieur à celui de l'année dernière. Outre les effets de change, ce sont les activités Arrachage de Betteraves et Pulvérisation Agricole qui contribuent à cette baisse. La Pulvérisation et Arrosage de Jardin réalise une bonne année et la Pulvérisation Industrielle est en ligne avec sa stratégie de promotion de matériels standards et de partenariat avec des intégrateurs.

Du fait de la baisse des ventes des activités agricoles, notre marge opérationnelle est revenue au niveau de l'exercice 2015-2016, soit 7,4 % du chiffre d'affaires. Nous maintenons néanmoins notre objectif de croissance durable et profitable, et prenons les mesures nécessaires pour redresser nos marges.

Par ailleurs, après deux années de réduction, le BFR est en augmentation significative. Cette situation temporaire est principalement due à des décalages de livraison de machines agricoles, et à notre décision de sécuriser l'approvisionnement de composants clés. Nous porterons une attention particulière à la réduction des stocks en 2018-2019.

Dans le contexte actuel de remise en cause de certains produits phytopharmaceutiques, quel avenir voyez-vous pour les pulvérisateurs ?

L'enjeu principal de l'agriculture reste d'augmenter de 60 % la production agricole mondiale pour nourrir 10 milliards d'êtres humains d'ici 2050. Depuis les origines de l'agriculture, les mauvaises herbes, les maladies et les insectes attaquent et détruisent les cultures. Les moyens utilisés pour les contrôler doivent aussi répondre aux nouvelles exigences écologiques et environnementales. Notre meilleure réponse est de proposer une pulvérisation précise et sélective. Les évolutions technologiques de nos pulvérisateurs permettent de réduire jusqu'à 50% la quantité de produits pulvérisés. Des prototypes sont actuellement à l'essai pour une performance encore meilleure. Ces éléments concrets sont mis en avant dans le contrat de solutions de la FNSEA. Ceci devrait permettre une agriculture plus productive et plus respectueuse de l'environnement, et inciter au renouvellement du parc de pulvérisateurs.

“ Entreprise familiale, nous privilégions le long terme. La solidité de notre bilan nous permet de poursuivre notre stratégie, basée sur l’innovation et le développement international, et de rester attentifs à toute opportunité de croissance externe. ”

Quels sont vos axes d’innovation ?

Outre les innovations techniques, protégées par des brevets, nous inventons de nouveaux modèles de vente complémentaires à la distribution classique tels que la vente directe ou la location longue durée. A ce titre, nous avons obtenu la médaille de bronze du Palmarès Innovation du SIMA pour le concept Berthoud Rent.

Notre stratégie d’innovation s’étend aussi au digital. En mars 2018, EXEL Industries est entré au capital de DKE-Data, consortium de 11 fabricants de machines agricoles qui gère la plateforme d’échange de données *agrirouter*. Les agriculteurs utilisent *agrirouter* pour connecter leurs machines et leurs logiciels d’exploitation de ferme. Nous collaborons avec de nombreuses Startups dans le domaine de l’AgTech et avons récemment franchi une nouvelle étape en participant au capital de ces Startups innovantes au travers du fonds Agrinnovation, géré par Demeter.

Vous avez annoncé le versement d’une prime exceptionnelle de solidarité, pouvez-vous nous en dire plus ?

Cette prime fait suite aux propos du Président de la République Française. A l’initiative des membres de la famille Ballu actionnaires d’EXEL Industries et de son Conseil d’Administration, EXEL Industries versera une prime exceptionnelle de solidarité en faveur de ses employés aux salaires les moins élevés, comme mesure d’amélioration du pouvoir d’achat. Elle sera d’un montant de 1000 € pour tout collaborateur français gagnant moins de 27 000 € bruts annuels. Les salariés français percevant une rémunération annuelle comprise entre 27 000 € et 36 000 € bruts se verront attribuer une prime dont le montant sera dégressif avec un plancher minimum de 100 €. En France, 60% des employés d’EXEL Industries seront concernés.

Groupe familial et international, considérant que la solidarité dépasse les frontières, EXEL Industries élargira ce principe de prime à ses collaborateurs étrangers dans le respect des règles locales.

Comment projetez-vous le groupe EXEL Industries pour l’année à venir ?

Nous anticipons, une année 2018-2019 meilleure que cette année, avec notamment une belle croissance en Amérique du Nord tant sur nos marchés agricoles qu’industriels.

Au sein des machines agricoles, les ventes de pulvérisateurs traversent une période d’incertitudes mais sont aussi un élément de réponse à la réduction des produits phytopharmaceutiques. Les perspectives en Amérique du Nord sont bonnes. Nous ouvrons d’ailleurs une filiale au Canada. La guerre commerciale entre la Chine et les USA pourrait conduire la Chine à investir plus en matériel agricole pour améliorer son autonomie en soja et autres denrées alimentaires. En France, les récoltes en fruits et les vendanges sont exceptionnelles cette année, laissant présager une bonne année dans ce domaine.

L’activité d’Arracheuses de Betteraves reste impactée par un prix du sucre bas, mais les perspectives de croissance demeurent intéressantes en Russie, dans les pays d’Europe de l’Est, en Chine et aux USA. Le développement du Terra Variant, machine de transport logistique en plein champ, s’accélère et est prometteur.

Concernant la Pulvérisation et Arrosage du Jardin, nous avons renforcé nos positions dans nos pays clés (Angleterre, France, Russie, Pologne...) dans l’objectif de passer de leader britannique à leader européen au sens élargi.

En Pulvérisation Industrielle, notre stratégie de développement des ventes de produits standard et de partenariat avec des intégrateurs pour les projets porte ses fruits. L’Asie a réalisé une excellente année et les actions ont été lancées pour redynamiser nos ventes aux USA.

Entreprise familiale, nous privilégions le long terme et la solidité de notre bilan nous permet de poursuivre notre stratégie, basée sur l’innovation et le développement international, et de rester attentifs à toute opportunité de croissance externe.

Guerric BALLU

Directeur Général du Groupe



1

Information sur le Document de Référence

1.1	Responsable du Document de Référence	6
1.2	Attestation du Responsable	6
1.3	Responsables du contrôle des Comptes	6
1.4	Responsable de l'information	6
1.5	Information et relations avec les actionnaires	7

1.1 Responsable du Document de Référence

Monsieur Gueric BALLU
Directeur Général

1.2 Attestation du Responsable

J'atteste, après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que :

Les comptes sont établis, conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;

Et que le Rapport d'Activité présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes, auxquels elles sont confrontées.

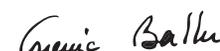
J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 87 à 89 pour l'exercice clos le 30 septembre 2018 et page 1 en inclusion par référence, pour l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Le 15 janvier 2019

Gueric BALLU

Directeur Général



1.3 Responsables du contrôle des Comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Les comptes de l'exercice 2017/2018 ont été approuvés par :

■ **SA DELOITTE & Associés**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

■ **SA MAZARS**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

Commissaires aux Comptes suppléants

■ **SAS BEAS**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

■ **M. Alain CHAVANCE**

Date du mandat : 21 janvier 2015

Fin du mandat : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2020.

1.4 Responsable de l'information

Monsieur Gueric BALLU
SA EXEL Industries
Siège social : 54, Rue Marcel Paul – 51200 Épernay
RCS REIMS 095 550 356
Établissement principal : 52, rue de la Victoire – 75009 Paris
RCS PARIS 095 550 356
Tél. : 01 71 70 49 50

1.5 Information et relations avec les actionnaires

1.5.1 Communication financière

EXEL Industries diffuse une information large à l'intention de ses actionnaires et de l'ensemble de la communauté financière et du public, au travers de :

- son Rapport Annuel – Document de Référence déposé auprès de l'AMF ;
- la publication d'avis financiers et de communiqués de presse ;
- réunions régulières avec les analystes et investisseurs ;
- visites de nos sites industriels ;
- un site Internet qui dispose d'une partie consacrée à la communication financière et la communication juridique.

Par ailleurs, depuis le mois de novembre 2008, EXEL Industries est partenaire de la FFCI (Fédération française des clubs d'investissement), association indépendante, à but non lucratif, au service de la communauté des actionnaires individuels.

1.5.2 Demandes d'information

Les documents sont disponibles sur simple demande et sont téléchargeables sur notre site internet :

www.exel-industries.com, espace « Médiathèque ».

Et ce, pendant la durée de validité du présent Document de Référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux Comptes et les états financiers des trois derniers exercices ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques d'EXEL Industries et de ses filiales des trois derniers exercices et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés à l'Établissement Principal de PARIS (75009), 52 rue de la Victoire auprès de la Direction Financière et de la Direction Juridique.

1.5.3 Publications 2017/2018

23 janvier 2018	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre
07 février 2018	Assemblées Générales
19 avril 2018	Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre
31 mai 2018	Résultats 1 ^{er} semestre
19 juillet 2018	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre
25 octobre 2018	Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre
18 décembre 2018	Résultats annuels

1.5.4 Calendrier de communication 2019

24 janvier 2019	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre
07 février 2019	Assemblée Générale
25 avril 2019	Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre
04 juin 2019	Résultats 1 ^{er} semestre
25 juillet 2019	Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre
29 octobre 2019	Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre
19 décembre 2019	Résultats annuels

1.5.5 Sociétés réalisant des études sur le groupe EXEL Industries

- Gilbert Dupont (Crédit du Nord) ;
- ID Midcap ;
- Oddo Securities ;
- Portzamparc.

2

Présentation du Groupe

2.1	Historique du Groupe	10
2.2	Organigramme du groupe EXEL Industries au 30 septembre 2018	11
2.3	L'activité du groupe EXEL Industries	11
2.3.1	Les activités et les produits du Groupe	11
2.3.2	La clientèle - les fournisseurs	16
2.3.3	Les moyens de production	17
2.3.4	Les investissements	21

2.1 Historique du Groupe

En 1946, Vincent BALLU, père de Patrick BALLU et grand-père de Gueric BALLU Directeur Général actuel, invente, met au point et construit lui-même le premier « tracteur enjambeur », destiné aux vignobles de Champagne de la célèbre maison Moët et Chandon. En 1947, cette réalisation lui vaudra le premier prix de « l'Association viticole champenoise » et sera à l'origine de la motorisation de la culture de la vigne en Champagne, puis dans tous les vignobles étroits.

1952

Vincent BALLU crée la société familiale TECNOMA pour commercialiser ses tracteurs enjambeurs.

1953

TECNOMA devient concessionnaire local des pulvérisateurs VERMOREL.

1960

TECNOMA commence à fabriquer elle-même ses nouveaux pulvérisateurs en résine de synthèse.

1966

Rachat de VERMOREL (ex-n° 1), d'Ulysse Fabre et de Lachazette.

1967

Premier oscar à l'exportation.

1975

Lancement des premiers pulvérisateurs de jardin injectés en résine de synthèse.

1980

Décès du fondateur : Vincent BALLU. Patrick BALLU succède à son père, la Société réalise près de 12 M€ de chiffre d'affaires.

1986

La société familiale fait l'acquisition des sociétés de pulvérisation agricole CARUELLE près d'Orléans et NICOLAS à Agen.

1987

Acquisition du leader français des pulvérisateurs agricoles et de jardin BERTHOUD avec ses filiales SEGUIP, THOMAS et PERRAS. La société familiale se renomme EXEL pour devenir un groupe multimarques dans la pulvérisation agricole et grand public.

1989

Reprise de VITITRAC et de LOISEAU, entreprises concurrentes en tracteurs enjambeurs.

1990

Reprise de PRÉCICULTURE, leader français des automoteurs de pulvérisation et de tracteurs enjambeurs.

1993

Simplification des structures juridiques du Groupe, qui se renomme EXEL Industries, détenant les marques et les brevets.

1996

Après l'agriculture et le grand public, le groupe EXEL Industries se diversifie dans l'industrie avec le rachat de KREMLIN, société internationale de pulvérisation de peinture.

1997

Introduction à la bourse de Paris d'EXEL Industries, qui réalise alors 150 M€ de chiffre d'affaires dont 75 % en France et 25 % à l'étranger.

2000

Acquisition des entreprises FISCHER et REXSON.

2001

Acquisition de SAMES, leader de la pulvérisation industrielle électrostatique, et de MATROT, leader français d'automoteurs de pulvérisation et d'arracheuses de betteraves.

2003

Fusion de KREMLIN et REXSON. Acquisition d'HERRIAU (arracheuses de betteraves).

2006

Acquisition de CMC (Constructions Mécaniques Champenoises), spécialiste du tracteur enjambeur vigneron.

2007

Acquisition du groupe danois HARDI fabricant mondial de pulvérisateurs agricoles. Acquisition de MOREAU, leader français des arracheuses de betteraves.

2011

En avril, Patrick BALLU passe le relais à son fils Gueric BALLU à la Direction générale du groupe EXEL Industries qui avait réalisé un chiffre d'affaires de 384 M€ sur le dernier exercice clos dont 50 % en France et 50 % à l'étranger.

2012

Acquisition d'AGRIFAC, société néerlandaise spécialisée dans la pulvérisation agricole et les arracheuses de betteraves. Acquisition du groupe anglais HOZELOCK, l'un des principaux fabricants européens de matériels de jardinage avec une gamme de produits dans l'arrosage, la pulvérisation, les tuyaux techniques (marque TRICOFLEX) et l'aquatique.

2013

Acquisition du groupe allemand HOLMER, leader historique sur le marché des arracheuses de betteraves, avec une présence mondiale. EXEL Industries devient leader mondial sur le marché des arracheuses de betteraves. EXEL Industries s'organise alors en 4 activités : Pulvérisation Agricole, Arracheuse de Betteraves, Pulvérisation et Arrosage du Jardin et Pulvérisation Industrielle. Fusion de toutes les marques d'arracheuses de betteraves sous la marque HOLMER.

2016

Acquisition du groupe ET Works, société américaine spécialisée dans les automoteurs de pulvérisation agricole. Vente de l'activité semoirs HERRIAU. Fusion de KREMLIN REXSON et SAMES Technologies pour devenir SAMES KREMLIN.

2017

Cession de RAM Environnement. Fusion de MATROT Équipements et d'HARDI EVRARD pour former Groupe HARDI France. EXEL Industries réalise 874 M€ de chiffre d'affaires dont 20 % en France et 80 % à l'étranger.

2.2 Organigramme du groupe EXEL Industries au 30 septembre 2018



2.3 L'activité du groupe EXEL Industries

Le Groupe a **4 activités** :



Pulvérisation Agricole



Arracheuses de Betteraves



Pulvérisation et Arrosage du Jardin



Pulvérisation Industrielle

2.3.1 Les activités et les produits du Groupe

Profil du Groupe

EXEL Industries conçoit, fabrique et vend des pulvérisateurs pour l'agriculture et l'industrie. Une pulvérisation efficace permet de protéger et d'améliorer les rendements en optimisant les produits pulvérisés. Le Groupe est également présent sur les marchés de l'arrosage du jardin et des arracheuses de betteraves.

Le Groupe a réalisé, en 2018, un chiffre d'affaires de 839,1 M€ et a consacré près de 3 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et Développement. EXEL Industries emploie 3 530 collaborateurs en CDI dans 27 pays et 22 sites de production.

2.3.1.1 Pulvérisation Agricole

Chiffre d'affaires de l'activité : 364,4 M€, soit 43,4 % du chiffre d'affaires du Groupe

Nombre de collaborateurs : 1 842 (en CDI)

Sites de production : 14

Description

La pulvérisation agricole consiste à protéger et à permettre d'améliorer les rendements des cultures en apportant avec précision aux plantes la bonne dose de médicaments dont elles ont besoin. L'optimisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques appliqués, comprenant les herbicides (lutte contre les mauvaises herbes), les insecticides (lutte contre les insectes ravageurs), les fongicides (lutte contre les champignons et autres moisissures), les engrais liquides, etc., impose une application de plus en plus précise et efficace afin de ne protéger que la plante et d'éviter toute dispersion des produits pulvérisés.

Le pulvérisateur peut être motorisé (automoteur), porté ou bien traîné par un tracteur. Sa valeur est comprise entre 2 000 et 400 000 €, suivant sa taille, ses performances et sa sophistication. Les plus élaborés peuvent avoir un certain nombre d'options (dépliage, géométrie, hauteur...).

Il existe différentes techniques de pulvérisation d'engrais et de médicaments, par exemple :

- **le jet projeté** : des gouttelettes sont créées par la mise en pression (2 à 50 bars) du liquide ;
- **l'aéroconvection ou jet porté** : les gouttelettes générées par la pression du liquide sont transportées par un courant d'air créé par un ventilateur. Elle est souvent utilisée dans l'arboriculture, pour apporter les gouttelettes dans la profondeur du feuillage ;
- **le pneumatique** : cette pulvérisation est provoquée par la grande vitesse de l'air (plusieurs centaines de km/h), générée par un ventilateur centrifuge et qui pulvérise le liquide arrivant au centre du jet d'air. Cette technique est utilisée dans les vignes ou dans les cultures nécessitant une forte pénétration à un endroit très localisé ;
- **le centrifuge** : le liquide amené sans pression au centre d'un disque, entraîné à grande vitesse par un moteur électrique, est pulvérisé à sa périphérie. La taille des gouttes est directement fonction de la vitesse du disque, ce qui permet un spectre très homogène des gouttelettes. Cette technique est utilisée pour appliquer des produits beaucoup plus concentrés (avec 10 fois moins d'eau transportée), comme par exemple pour traiter le coton en Afrique, en utilisant la dérive du vent.

Une large gamme de pulvérisateurs est proposée par chacune des grandes marques du Groupe : AGRIFAC, APACHE, BERTHOUD, CARUELLE, EVRARD, HARDI, MATROT, NICOLAS, SEGUIP, THOMAS et TECNOMA, pour être en mesure de couvrir la totalité des besoins du marché.

Contraintes normatives

La conception d'un pulvérisateur implique la maîtrise de technologies de pointe, qui permet de respecter l'environnement et la sécurité de l'opérateur.

Ces contraintes normatives de sécurité et d'environnement sont nombreuses et exigeantes. Tout nouvel intervenant devrait donc les respecter, voire faire homologuer ses produits, avant de pouvoir les commercialiser.

Voici un extrait des principales normes et réglementations en vigueur :

- directive européenne 2006/42/EC dite directive machine révisée (entrée en application à partir du 29 décembre 2009) qui fixe au

niveau européen les exigences essentielles de sécurité à respecter par les constructeurs de machines agricoles. Concernant les pulvérisateurs, cette directive s'appuie sur la norme EN ISO 4254 partie I et partie VI ;

- amendement à la directive machine (directive 2009/127/CE adoptée par le parlement européen le 22 avril 2009). Cet amendement, qui concerne uniquement les pulvérisateurs, complète les exigences de la directive machine sur la sécurité par un volet « Environnement ». Les pulvérisateurs neufs commercialisés dans l'UE doivent être conformes à ces nouvelles exigences environnementales depuis le 15 décembre 2011. D'autres spécifications sont précisées dans la norme EN ISO 16119 ;
- directive cadre sur l'utilisation durable des pesticides (directive 2009/128/CE votée par le Parlement européen en janvier 2009) qui vise en particulier à harmoniser au niveau européen la mise en œuvre des médicaments avec l'instauration de mesures telles que la formation des utilisateurs, le contrôle obligatoire des pulvérisateurs, la gestion des effluents phytopharmaceutiques, le respect de bonnes pratiques, etc. ; l'inspection des pulvérisateurs en service est expliquée dans la norme EN ISO 16122. Chaque État membre de l'UE a créé un Plan d'Actions Nationales spécifiques qui sont à la base de plusieurs réglementations nationales, comme le montre la réglementation française ;
- passage aux mines obligatoire pour les tracteurs enjambeurs, automoteurs et pulvérisateurs tractés, tant en France que dans d'autres pays européens ;
- arrêté du 12 septembre 2006 sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques qui incite notamment les fabricants à proposer en France des pulvérisateurs répondant aux nouvelles exigences en matière de remplissage de la cuve (systèmes anti-débordements), de dilution des résidus de fond de cuve et de réduction de la dérive ;
- nouvelle « loi sur l'eau », votée le 20 décembre 2006, qui impose en France un contrôle technique périodique (tous les 5 ans) et obligatoire de tous les pulvérisateurs depuis le 1^{er} janvier 2009 ;
- la Directive cadre sur l'eau (DCE) (2000/60/CE) a également eu un certain impact sur l'amélioration de la précision afin de réduire la dérive ;
- plan Ecophyto visant à réduire les quantités de médicaments appliqués et renforcer la prévention en matière de sécurité et de santé des utilisateurs ;
- loi d'orientation agricole loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, instaurant de nouvelles dispositions destinées à encadrer les traitements à proximité des lieux publics ;
- l'homologation routière de l'UE et la nouvelle norme de freinage imposent également un surcroît de travail à tous les départements de conception. Règlement (UE) n° 167/2013 du Parlement européen et du Conseil du 5 février 2013 concernant l'homologation et la surveillance du marché des véhicules agricoles et forestiers.

En conséquence, toutes ces exigences imposent une très grande précision d'application des médicaments et de toujours appliquer « la bonne dose au bon endroit et au bon moment ». À titre d'exemple, le débit des buses ne doit pas s'écarter de plus de 5 % du débit nominal et la distribution transversale sous la rampe doit être parfaitement homogène (coefficient de variation < 7 %).

Le coût annuel du pulvérisateur représente souvent moins de 5 % du budget annuel de protection des plantes, alors que le pulvérisateur est en fait le pilote et joue un rôle essentiel dans l'obtention d'un bon résultat pour l'application. On comprend donc ainsi mieux l'importance de la qualité de son travail pour la maîtrise et l'optimisation des charges d'exploitation des agriculteurs, face aux nouveaux défis de la mondialisation et à l'évolution des politiques de subventions (en particulier, avec la Politique Agricole Commune de l'Union européenne).

Tendances

Les agriculteurs doivent mieux cerner les charges liées à la mécanisation. La productivité de l'hectare disparaît progressivement pour une productivité de l'Homme. Ce nouveau challenge entraîne :

- des itinéraires culturaux simplifiés (semis direct par exemple) ;
- une agriculture raisonnée ;
- une pulvérisation :
 - plus précise (liaison GPS pour moduler les quantités en fonction du besoin local),
 - plus rapide (limiter les temps de déplacement sur des exploitations plus grandes),
 - plus sûre, plus fiable (adapter et respecter les quantités pour plus d'efficacité),
 - mieux gérée (pré-programmation des traitements pour mieux les maîtriser),
 - et permettant une véritable traçabilité (pour prouver, si nécessaire, le bon respect du cadre réglementaire).

Tous ces perfectionnements rentrent dans le cadre de « l'agriculture raisonnée, de précision » (respectueuse de la qualité nutritionnelle des aliments, de la santé et de l'environnement), dans lequel le pulvérisateur va jouer un très grand rôle.

Description des sociétés concernées

EXEL Industries a 10 filiales directes : AGRIFAC, TECNOMA, BERTHOUD, CARUELLE NICOLAS, HARDI, PRÉCULTURE, CMC, VERMOREL, EMC et ETW :

TECNOMA Technologies, société basée à Épernay dans la Marne, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs agricoles sous sa marque TECNOMA. En outre, elle distribue des tracteurs enjambeurs vigneron, dont la principale utilisation est la pulvérisation, sous les marques TECNOMA, LOISEAU et VITI LABEL.

Elle fabrique et distribue également des composants pour d'autres sociétés et en particulier pour les sociétés du Groupe (cuves, pièces d'injection, etc.).

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 37,8 M€ pour le dernier exercice contre 42,1 M€ l'exercice précédent.

BERTHOUD Agricole, société installée à Belleville-sur-Saône, dans le Rhône, conçoit, fabrique et commercialise des pulvérisateurs agricoles pour les grandes cultures, les vignes et les arbres fruitiers. La gamme de BERTHOUD couvre l'ensemble des besoins du marché, avec plus de 120 familles de produits différents. BERTHOUD, marque leader du marché français, a réalisé un chiffre d'affaires de 54,7 M€ pour le dernier exercice contre 49,9 M€ pour l'exercice précédent.

CARUELLE NICOLAS, société installée à Saint-Denis-de-l'Hôtel dans le Loiret, conçoit, fabrique et commercialise des pulvérisateurs vendus sous ses quatre marques : CARUELLE et SEGUIP, pour les pulvérisateurs à rampes destinés aux grandes cultures, NICOLAS et THOMAS, pour les pulvérisateurs à turbine destinés au traitement des vignes et des arbres fruitiers.

La société a réalisé un CA de 7,6 M€ pour le dernier exercice contre 9,4 M€ l'exercice précédent.

Le **groupe HARDI**, dont le siège est situé à Nørre Alslev au Danemark, conçoit, fabrique et commercialise une très large gamme de pulvérisateurs agricoles pour les grandes cultures, les vignes, les arbres fruitiers, les golfs, les parcs et les jardins.

Le groupe HARDI comprend 9 sociétés dans le monde, dont 2 en France avec Groupe HARDI France et HARDI Service et compte 6 sites de production (Danemark, France, Australie, USA et Espagne). Cela fait de HARDI une des marques leader de la pulvérisation agricole dans le monde.

Le groupe HARDI a réalisé un CA de 133,2 M€ pour le dernier exercice contre 138,0 M€ l'exercice précédent.

PRÉCULTURE, société installée à Fère-Champenoise dans la Marne, conçoit et fabrique des châssis automoteurs aux couleurs de chacune des marques : BERTHOUD, CARUELLE, SEGUIP et TECNOMA. Chaque marque monte ensuite ses propres équipements de pulvérisation sur les châssis, afin de commercialiser un produit fini : l'automoteur de pulvérisation.

PRÉCULTURE fabrique également des tracteurs enjambeurs commercialisés par CMC et TECNOMA, qui les équipent de leurs pulvérisateurs.

La société a réalisé un CA de 38,0 M€, comme l'exercice précédent.

CMC (Constructions Mécaniques Champenoises), société installée à Épernay dans la Marne, a rejoint le groupe EXEL Industries en juillet 2006. Elle commercialise toute une gamme de tracteurs enjambeurs utilisés dans les vignes.

La société a réalisé un CA de 2,0 M€ pour le dernier exercice contre 3,4 M€ l'exercice précédent.

VERMOREL, société basée à Ploiesti en Roumanie, fabrique des sous-ensembles mécanosoudés pour le reste du Groupe.

La société a réalisé un CA de 3,5 M€ pour le dernier exercice contre 2,6 M€ l'exercice précédent.

EMC, société basée à Volgograd en Russie, fabrique et commercialise des pulvérisateurs agricoles destinés au marché russe qui vend sous différentes marques d'EXEL Industries.

La société a réalisé un CA de 7,3 M€ pour le dernier exercice contre 9,0 M€ l'exercice précédent.

Le groupe AGRIFAC, dont le siège est situé à Steenwijk en Hollande, a été acquis en juillet 2012. AGRIFAC fabrique et commercialise des pulvérisateurs automoteurs haut de gamme sous la marque Condor et des pulvérisateurs trainés haut de gamme sous la marque Milan. AGRIFAC fabrique également des arracheuses de betteraves intégrales, commercialisées sous la marque HOLMER Exxact. Le Groupe comprend une filiale en Angleterre et une en Australie.

Consolidé dans les comptes d'EXEL Industries sur l'ensemble de l'exercice, le CA du groupe AGRIFAC au titre de l'exercice 2017/2018 s'est élevé à 71,1 M€ contre 80,2 M€ pour l'exercice précédent.

Le groupe ET Works, dont le siège est situé à Mooresville dans l'État de l'Indiana aux États-Unis, a été acquis en janvier 2016. ET Works fabrique et commercialise des pulvérisateurs automoteurs haut de gamme sous la marque Apache. Le groupe comprend 4 filiales commerciales aux USA.

Le CA du groupe ET Works au titre de l'exercice 2017/2018 s'est élevé à 73,1 M€ contre 78,4 M€.

Principaux concurrents

Les principaux concurrents du groupe EXEL Industries sur ce marché sont :

- John Deere (États-Unis) tractoriste, qui cherche à se constituer une *full-line* ;
- CASE (United States) tractoriste, qui cherche à se constituer une *full-line* ;
- Jacto (Brésil) en Grandes Cultures, Vignes et Arbres ;
- Amazone (Allemagne) en Grandes Cultures ;
- Horsch (Allemagne) en Grandes Cultures ;
- Kuhn, filiale du groupe Bucher (Suisse), qui cherche à se constituer une gamme longue en Grandes Cultures.

Cependant, aujourd'hui EXEL Industries est la seule entreprise de taille mondiale, spécialiste de ce métier, à pouvoir répondre à l'ensemble des besoins des agriculteurs.

2.3.1.2 L'Arrachage de Betteraves

Chiffre d'affaires : 154,6 M€, soit 18,4 % du chiffre d'affaires du Groupe

Nombre de collaborateurs : 399 (en CDI)

Site de production : 1

EXEL Industries développe, construit et commercialise 3 lignes de produits dans l'arrachage de betteraves.

Arracheuses de betteraves

Une gamme complète d'arracheuses de betteraves répondant aux besoins les plus variés. L'arrachage de betteraves peut se faire selon différents procédés : une automotrice, avec une automotrice adossée à un tracteur, ou bien une intégrale uniquement.

- Le premier procédé nécessite le passage d'un tracteur auquel sont attachées une effeuilleuse à l'avant et une unité d'arrachage à l'arrière. Les betteraves sont laissées en andain sur le sol et doivent ensuite être ramassées par une débardeuse. Ce procédé est en voie d'extinction en Europe et reste encore très utilisé aux États-Unis.
- L'automotrice arrache les betteraves lesquelles sont directement transférées dans une benne de stockage qui roule à côté de l'automotrice. Une petite trémie de 5 à 7 m³ permet de constituer un stock tampon durant le temps de remplacement d'une benne par la suivante. Ce type de matériel, uniquement utilisé en France, est de plus en plus remplacé par des intégrales, plus grosses et plus puissantes.
- Une intégrale dispose d'une capacité de stockage qui lui permet d'arracher les betteraves et de ne transférer sa récolte qu'une fois sa capacité de stockage pleine. Les capacités de stockage des intégrales varient de 12 à 40 m³. Elles permettent d'éliminer ou de réduire fortement le nombre de bennes nécessaires au stockage.

Les arracheuses de betteraves bénéficient d'une très importante technicité, car ce sont des machines qui doivent pénétrer dans le sol pour arracher les betteraves sans les abîmer, avec le moins de terre possible et ce, quelles que soient la météo, la qualité du terrain et la topologie des champs.

Les efforts de Recherche et Développement visent à améliorer encore le taux de disponibilité des machines (utilisation 7j/7 et 24 h/24 en saison), à augmenter la productivité d'arrachage de betteraves, à améliorer la qualité d'arrachage et le nettoyage des betteraves, à réduire les consommations de carburant et à limiter le tassement des sols.

La conception d'une arracheuse de betteraves implique la maîtrise de technologies de pointe, qui permet de respecter l'environnement et la sécurité de l'opérateur.

Déterreurs de silos

Des déterreurs de silos permettent le nettoyage et le chargement de betteraves avant leur transport dans les sucreries : en effet lorsqu'une machine intégrale a déversé sa récolte en bout de champ, un avaleur de tas vient ramasser les betteraves et les transfère dans une benne de transport jusqu'à la sucrerie.

Porteurs de grosse et moyenne capacités

Des porteurs de grosse et moyenne capacités sont utilisés pour la logistique dans les champs. Les porteurs de grosse et moyenne capacités TERRA Variant sont utilisés pour transporter des betteraves ou des céréales de l'outil de récolte (l'arracheuse ou la moissonneuse) vers le bord du champ ou directement dans le camion.

Description des sociétés concernées

Une très large gamme d'arracheuses de betteraves et de ramasseurs de tas est proposée sous la marque HOLMER Exact fabriquée par les filiales suivantes du Groupe : HOLMER et AGRIFAC.

CAPAGRI, société installée à Noyelles-sur-Escaut dans le Nord, fabrique et commercialise des pièces pour les arracheuses de betteraves et de pommes de terre principalement. La société a réalisé un CA de 1,4 M€ pour le dernier exercice contre 0,9 M€ pour l'exercice précédent.

Le groupe HOLMER, situé à Eggmühl (Bavière) en Allemagne, fabrique et commercialise des arracheuses de betteraves intégrales, des avaleurs de tas et des véhicules systèmes de forte capacité. Le groupe possède 1 site de fabrication en Allemagne et 6 filiales commerciales, en France, Pologne, République Tchèque, Ukraine, aux USA et en Turquie. Il dispose également d'un bureau de représentation en Chine, à Pékin.

Consolidé dans les comptes d'EXEL Industries sur l'ensemble de l'exercice, le CA du groupe HOLMER au titre de l'exercice 2017/2018 s'est élevé à 145,0 M€ pour le dernier exercice contre 159,8 M€ l'exercice précédent.

Principaux concurrents

Les principaux concurrents du groupe EXEL Industries sur ce marché sont :

- Ropa (Allemagne), qui se diversifie avec une gamme d'arracheuses de pommes de terre ;
- Grimme (Allemagne) est le leader mondial des arracheuses de pommes de terre.

2.3.1.3 La Pulvérisation et l'Arrosage du Jardin

Chiffre d'affaires : 118,5 M€, soit 14,1 % du Chiffre d'affaires du Groupe

Nombre de collaborateurs : 395 (en CDI)

Sites de production : 2

À travers ses marques HOZELOCK, BERTHOUD, TECNOMA, LASER et COOPER PEGLER, le groupe EXEL Industries, un des leaders sur le marché de l'arrosage et de la protection des végétaux, propose des produits innovants de haute qualité, qui représentent des solutions efficaces et satisfaisantes pour les jardiniers comme pour les professionnels.

Arrosage du jardin

Les outils d'arrosage permettent d'irriguer le jardin, les fleurs, les légumes et autres plantes en terre ou en jardinières. La marque HOZELOCK offre une gamme de produits complète et variée dans chaque catégorie de l'arrosage non enterré : tuyaux, dévidoirs, raccords et terminaux, arroseurs, programmeurs et micro-irrigation.

Sur cet univers très météo dépendant, les catégories phares sont les dévidoirs/chariots et les tuyaux, où la marque HOZELOCK propose des produits leaders comme le dévidoir à ré-enroulement automatique Auto Reel, les tuyaux premium Super TRICOFLEX, et le tuyau extensible SuperhoZe lancé en 2017.

HOZELOCK est non seulement devenue le leader des marchés britannique et scandinave, mais elle est également présente dans toute l'Europe ainsi qu'en Australie.

Pulvérisateurs de jardin

Les pulvérisateurs de jardin permettent de soigner les plantes en les fertilisant et de les protéger en éliminant les mauvaises herbes et organismes qui leur sont nuisibles. Dans le cadre de cette activité maraîchère, EXEL Industries fabrique et distribue en France et en Europe une gamme d'appareils de pulvérisation pour les jardiniers comme pour les semi-professionnels sous la marque BERTHOUD, qui est reconnue dans le milieu de l'agriculture pour la qualité de ses produits. Les pulvérisateurs de jardin TECNOMA et HOZELOCK viennent compléter la marque BERTHOUD en France et à l'international. Le groupe EXEL Industries fabrique et distribue également une gamme de pulvérisateurs de jardin sous la marque COOPER PEGLER, reconnue pour sa robustesse et sa fiabilité sur les

marchés agricoles de Grande-Bretagne, l'Amérique latine, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

Des alternatives au pulvérisateur sont proposées pour désherber avec une offre performante de désherbeurs thermiques. Cette offre est rendue indispensable afin de répondre aux attentes des consommateurs qui cherchent des alternatives au désherbage chimique. Elle répond aussi à l'évolution de la législation sur les produits phytopharmaceutiques pour les espaces publics et les jardins privés en France et à l'international.

Le groupe EXEL Industries fabrique et commercialise également une gamme de pulvérisateurs de jardin professionnels afin de répondre aux besoins plus spécifiques des marchés industriels (notamment pour le bâtiment). Ces produits sont commercialisés sous la marque LASER INDUSTRIE.

Description des sociétés concernées

Le groupe HOZELOCK est installé à Birmingham en Grande-Bretagne. Il assemble et commercialise du matériel de jardinage avec une gamme de produits dans l'arrosage, la protection des végétaux, les tuyaux techniques et l'aquatique. Le groupe comprend cinq filiales à travers l'Europe et le reste du monde.

Le chiffre d'affaires du groupe HOZELOCK au titre de l'exercice 2017/2018 s'est élevé à 89,2 M€ contre 76,2 M€ l'exercice précédent.

HOZELOCK EXEL est une société installée à Villefranche-sur-Saône dans le Rhône. Elle conçoit, assemble et commercialise des pulvérisateurs pour semi-professionnels et pour jardiniers ainsi que des pompes de puisage et d'arrosage et une offre de brumisation. Enfin, elle propose aussi des alternatives aux pulvérisateurs pour désherber avec des désherbeurs thermiques et électriques.

La société détient une forte part de marché en France à travers ses marques grand public, dont BERTHOUD, TECNOMA et LASER. Ses produits sont également distribués dans toute l'Europe. HOZELOCK EXEL a réalisé un chiffre d'affaires de 41,5 M€ pour le dernier exercice, contre 38,7 M€ l'exercice précédent.

Principaux concurrents

Les principaux concurrents du groupe EXEL Industries sur ce marché sont pour l'arrosage :

- Gardena (Allemagne et Europe) ;
- Cellfast (Pologne et Europe de l'Est) ;
- Claber (Italie et Europe du Sud) ;
- Fitt (Italie et Europe) ;
- Les marques distributeurs (pays divers) ;

et en ce qui concerne la protection des végétaux :

- Matabi (Espagne) ;
- Gloria, Mesto, Solo (Allemagne) ;
- Les marques distributeurs (pays divers).

2.3.1.4 La Pulvérisation Industrielle

Chiffre d'affaires : 201,6 M€, soit 24,0 % du chiffre d'affaires du Groupe

Nombre de collaborateurs : 881

Sites de production : 5

L'activité Pulvérisation Industrielle du groupe EXEL Industries se réalise à travers les sociétés SAMES KREMLIN et TRICOFLEX.

La pulvérisation industrielle couvre de nombreux domaines : le collage, la protection, et la finition.

Les produits développés par ces sociétés permettent de préparer, distribuer, doser, mixer et appliquer tous types de produits liquides, poudre ou épais, sur des matériaux divers comme le bois, le métal, le plastique, le verre ou encore le cuir.

Pulvérisation industrielle

Avec deux sites de production en France, à Stains (93) et Meylan (38), la société SAMES KREMLIN et ses 16 filiales, sont capables de répondre mondialement aux besoins de leurs clients, pour tous les process industriels d'assemblage (joints et colles), de protection des supports (anticorrosion, couches primaires techniques, autres protections diverses) et d'embellissement (teintes, bases, laques et vernis).

Pour rivaliser avec la concurrence toujours plus agressive, SAMES KREMLIN mise sur l'innovation, l'adéquation optimale de la réponse au besoin de chaque client et une *supply chain* efficiente.

En tant que concepteur de technologies différenciantes, SAMES KREMLIN développe des gammes complètes de pompes, de machines, de tuyaux techniques et d'applicateurs, manuels, automatiques ou robotiques. Ces produits permettent aux clients de réaliser des gains de productivité importants en apportant une pulvérisation toujours plus précise, en protégeant l'environnement et la santé de l'opérateur.

Description de la société

SAMES KREMLIN a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 167,6 M€ pour le dernier exercice contre 175,8 M€ pour l'exercice précédent, dont 151,1 M€ à l'international soit 90 %.

À l'origine des techniques de pulvérisation pneumatique (1925), poudrage électrostatique (1960), et pulvérisation Airmix® (1975), SAMES KREMLIN possède de nombreux brevets et consacre 8,9 % de ses effectifs à la R&D.

L'offre est segmentée en six gammes de produits, liées à des techniques spécifiques :

- **AIRSPRAY** : pulvérisation de produit par effet pneumatique, qui permet les meilleures qualités de finition ;
- **AIRLESS** : pulvérisation de produit par atomisation sous forte pression à travers un orifice calibré, qui permet des débits très élevés avec un bon rendement mais une qualité de finition relativement grossière ;
- **AIRMIX®** : pulvérisation Airless et Pneumatique combinées, permettant ainsi des hauts débits et rendements d'application avec une bonne qualité de finition ;
- **ELECTROSTATIQUE** : pulvérisation pneumatique ou par bol tournant (atomisation centrifuge sur une arête fine) de gouttelettes de produit chargé électriquement, qui permet une excellente qualité de finition avec un fort rendement de dépôt, ainsi qu'un effet de contournement qui permet de peindre les pièces simultanément sur toutes leurs faces ;
- **POUDRE** : pulvérisation dans un flux d'air maîtrisé, ou par bol tournant (distribution centrifuge sur une arête fine) de particules de poudre chargées électriquement, qui permet une dépose sur des supports conducteurs, avec un fort rendement et une bonne qualité de finition, ainsi qu'un effet de contournement qui permet de recouvrir les pièces simultanément sur toutes leurs faces ;
- **REXSON Dispense** : les produits à forte viscosité sont pompés, éventuellement chauffés, puis extrudés ou pulvérisés sous forte pression, afin de constituer un cordon de formes et tailles diverses, ou bien une couche uniforme de matériau sur un substrat.

SAMES KREMLIN conçoit et fabrique tous ses équipements constitués de pompes, d'applicateurs, et d'organes de régulation de la pression, de la température et du débit.

Les pompes sont à billes double ou quadruple, membranes ou bien palettes pour les plus fortes viscosités. Elles sont motorisées pneumatiquement ou bien électriquement.

Les applicateurs sont des pistolets ou pulvérisateurs à bol tournant, en versions manuelles, automatiques ou robotiques, pour pouvoir être montés respectivement dans des machines ou sur des robots.

L'ensemble des équipements de SAMES KREMLIN permettent aux utilisateurs d'atteindre les meilleurs niveaux de performance,

de productivité et de qualité dans leur process industriel, tout en réalisant des gains de production importants (coût matière, coût total de possession) et en protégeant l'environnement ainsi que la santé de l'opérateur (réduction des brouillards de peinture).

Sur la base de ses équipements, SAMES KREMLIN conçoit, fabrique et distribue des solutions standards à travers un réseau mondial d'intégrateurs qualifiés. Ces solutions, des niveaux technologiques les plus simples aux plus complexes, sont manuelles, automatiques ou robotiques, et permettent d'appliquer des liquides, poudres ou produits épais.

Afin de répondre aux besoins quotidiens de ses clients, SAMES KREMLIN développe et commercialise une offre de Services au travers de ses distributeurs formés et qualifiés, lui permettant ainsi de devenir et de rester par la suite, le fournisseur préféré de tous ses utilisateurs.

Les marchés adressés sont très nombreux et répartis en sept grandes catégories qui sont l'automobile, le bois, l'agricole, la construction, l'industrie, les transports et les biens de consommation.

L'ensemble des gammes de produits SAMES KREMLIN est commercialisé au travers des nombreuses filiales du Groupe dans le monde (Europe, Amérique du Nord et du Sud, Chine, Japon, Inde, Asie du sud-est, Australie, Russie et Afrique du Sud).

2.3.2 La clientèle - les fournisseurs

2.3.2.1 La clientèle agricole de pulvérisateurs

Les pulvérisateurs agricoles sont principalement vendus, départ usine, à des distributeurs de machines agricoles, parfois appelés concessionnaires. Ils assurent les démonstrations, la vente et la mise en route ainsi que le service après-vente, la reprise et la revente des occasions.

Chaque marque du Groupe développe sa propre stratégie commerciale au travers de ses propres réseaux de distribution.

La raison de cette politique « multimarques » et « multiréseaux » est motivée par :

- la segmentation et la couverture du marché en terme géographique ;
- la fidélité des agriculteurs pour leur marque de pulvérisateur ;
- le maintien et le développement des parts de marché, historiquement conquises par chacune des marques du Groupe, qui sont basés sur des arguments spécifiques et un mix marketing original ;
- la nécessité de conserver plusieurs marques de pulvérisateur réellement différentes pour fidéliser les nombreux distributeurs de machines agricoles, en leur proposant une offre différenciée de celle de leurs concurrents.

Chacune des principales marques du Groupe dispose ainsi de son propre réseau constitué de plusieurs centaines de distributeurs agréés et formés. Ces contrats de distribution sont reconductibles annuellement. Le personnel technique et commercial de chaque distributeur doit suivre un stage de plusieurs jours dans un des centres de formation agréés du Groupe.

Les agriculteurs sont les utilisateurs finaux des pulvérisateurs d'EXEL Industries. Il s'agit des céréaliers, des arboriculteurs, des vignerons,

Principaux concurrents

Les principaux concurrents sur ce marché sont :

- Graco (USA) avec les marques Graco et Gema ;
- Carlisle Finishing (USA) avec les marques Devilbiss, Ransburg et Binks ;
- Nordson (USA) ;
- Wagner (Allemagne) ;
- Anest Iwata (Japon) ;
- Dürr (Allemagne) ;
- ABB (Suisse/Suède) en pulvérisation électrostatique.

Fabrication de tuyaux techniques

TRICOFLEX, société installée à Vitry-Le-François dans la Marne, est un spécialiste de la fabrication de tuyaux techniques. Ces tuyaux sont utilisés aussi bien dans le domaine du grand public que dans l'industrie.

TRICOFLEX a rejoint le Groupe en octobre 2012, suite à l'acquisition de HOZELOCK.

Le CA du groupe TRICOFLEX au titre de l'exercice 2017/2018 s'est élevé à 48,1 M€ contre 47,0 M€ l'exercice précédent.

des maraîchers. Les agriculteurs sont devenus des gestionnaires d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement. En bon gestionnaire d'entreprise, ils traitent de façon raisonnée, afin d'obtenir des produits « propres ». Ils s'assurent également de la traçabilité des traitements effectués. Ces pulvérisateurs sont également utilisés dans de nombreuses cultures exotiques ou tropicales, comme le coton.

2.3.2.2 La clientèle agricole d'arracheuses de betteraves

Les arracheuses de betteraves sont principalement utilisées par des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA), des regroupements d'agriculteurs (CUMA), de très grandes Agro-Holding qui peuvent intégrer l'ensemble de la filière jusqu'à la fabrication de sucre (principalement dans les CIS) ou les planteurs ayant des surfaces de betteraves très importantes. Les avaleurs de tas sont réservés aux ETA et Agro-Holding.

Les ventes sont principalement faites en direct dans les pays où HOLMER est établie avec une filiale propre, ou à travers des distributeurs dans d'autres pays. La vente implique presque toujours la reprise d'une machine d'occasion qu'il faudra rénover et placer sur le marché. Les pays en cours de mécanisation ou en train de changer de mode d'arrachage sont de bons débouchés pour ces machines d'occasion.

L'utilisation intensive des machines (plus de 1 000 h en 3 mois) nécessite un support technique extrêmement réactif, 24 h/24 en saison. Ce support est fourni par nos équipes propres et nos distributeurs à travers le monde. Une logistique efficace pour les pièces de rechange est également indispensable pour satisfaire les utilisateurs.

2.3.2.3 La clientèle grand public

Les produits HOZELOCK et HOZELOCK EXEL, spécialisés dans l'arrosage et la protection des végétaux, sont vendus principalement à travers des distributeurs spécialisés (jardinerie, coopératives et grandes surfaces de bricolage) dans les circuits de distribution traditionnelle, la VPC et les réseaux de vente sur internet (*Pure players* ou sites affiliés à nos distributeurs spécialisés). Le Groupe bénéficie de relations privilégiées avec de grands groupes internationaux, nationaux et un réseau de distributeurs indépendants.

Au travers de ses marques HOZELOCK, BERTHOUD, TECNOMA, LASER et COOPER PEGLER, le groupe EXEL Industries, devenu l'un des leaders mondiaux sur le marché de l'arrosage grand public, propose des produits liés à la pulvérisation et à l'arrosage dans le milieu du jardinage. Les produits sont caractérisés par leur performance et par leur technologie, leur sécurité, leur design et leur facilité d'utilisation.

HOZELOCK EXEL fabrique et commercialise aussi une gamme de pulvérisateurs professionnels afin de répondre aux besoins plus spécifiques des marchés industriels (notamment pour le bâtiment). Ces produits sont commercialisés sous la marque Laser Industrie.

Enfin, des alternatives au pulvérisateur sont proposées pour désherber avec une offre performante de désherbeurs thermiques, rendue indispensable afin de répondre aux attentes des consommateurs qui cherchent des alternatives au désherbage chimique. Elle répond aussi à l'évolution de la législation sur les produits phytopharmaceutiques pour les espaces publics et les jardins privés.

2.3.2.4 La clientèle industrielle

Acteurs majeurs dans les marchés traditionnels et pérennes tels que l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire, les biens de consommation, la machinerie agricole, les sociétés de l'activité Pulvérisation Industrielle poursuivent leur développement vers des marchés à forte valeur ajoutée : agroalimentaire, santé et énergies renouvelables.

Cela permet à l'activité Pulvérisation Industrielle de financer la recherche et l'innovation.

Le réseau de commercialisation des produits se fait aux travers de deux axes qui sont la distribution et les ventes directes vers des grands comptes.

Distribution

Les équipements sont vendus depuis nos usines au travers de multiples réseaux de distribution animés par toutes nos filiales. Ces réseaux sont composés de « Revendeurs Agréés » (vente type comptoir, distribution moderne), « Distributeurs Agréés » (vente active accompagnée de services) et intégrateurs (vente de solutions « clés en main »).

2.3.3 Les moyens de production

Les techniques utilisées

Les principales technologies intégrées dans les usines du Groupe sont :

- l'injection, et la sur-injection, de résine de synthèse thermoplastique ;
- l'usinage des métaux avec une grande précision (centre d'usinage jusqu'à 11 axes) ;
- le rotomoulage de réservoir et de capotage de formes complexes ;
- le débit automatique et la soudure robotisée ou semi-automatique de châssis complexe ;

Sélectionnées selon des critères précis, les sociétés membres des réseaux sont continuellement formées et animées, afin de monter en compétence et d'assurer la satisfaction de nos clients utilisateurs finaux.

Les Clients grands comptes

Afin de rester en contact de nos marchés, nous avons une approche spécifique des « grands comptes », pour lesquels nous pouvons intervenir en vente directe ou, supporter nos partenaires de distribution.

De nombreuses sociétés prestigieuses nous font confiance :

Airbus, Alstom, Areva, Audi, Bang & Olufsen, Bénéteau, Caterpillar, Dacia, Dassault, EDF, Eurocopter, Fagor, Ford, GM, IKEA, Lafarge, Lamborghini, Louis Vuitton, Mahindra, Mercedes, Philips, PSA Peugeot Citroën, Renault-Nissan, Rolls-Royce, Safran, Schneider Electric, Tata, Tefal, Veolia, Porsche, BMW Bosch, Chrysler.

De par la grande diversité de nos marchés et clients, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe est bien équilibré entre nos différents comptes.

L'industrie constitue pour notre Groupe une clientèle dynamique qui :

- investit beaucoup dans de nouvelles usines localisées, là où la demande de produits est en forte croissance (pays émergents et nouvellement industrialisés) ;
- est en recherche constante de nouvelles solutions pour accroître sa productivité et sa rentabilité.

2.3.2.5 Les fournisseurs

Une recherche de standardisation et d'effet de masse a été faite au niveau du Groupe, à chaque fois que plusieurs fournisseurs étaient susceptibles de fournir le même produit à plusieurs filiales. Un ou plusieurs fournisseurs peuvent ainsi être référencés pour l'ensemble du Groupe.

Les négociations sont menées par un ou plusieurs acheteurs et conduisent à l'obtention de conditions de vente (tarifs, délais, qualité...) plus avantageuses.

En ce qui concerne la fabrication des pulvérisateurs agricoles, les trois premiers postes d'achat sont :

- la mécano-soudure : châssis d'appareil, bras de rampe, etc. ;
- les matières plastiques pour la fabrication de cuves ou d'éléments de carrosserie ;
- la mécanique générale : moteurs, vérins, cardans, jantes, etc.

Quant à la fabrication de pulvérisateurs ou de pompes pour le marché industriel, elle demande des techniques d'usinage sophistiquées et très précises : tolérance ou état de surface parfois à quelques microns près, pour assurer l'étanchéité aux très hautes pressions de pulvérisation (plus de 600 bars).

- la préparation des surfaces et l'application de peinture liquide ou poudre, par procédé électrostatique (manuelle ou automatisée).

Organisation de la production

Toutes les usines du Groupe sont organisées en îlots autonomes et en flux tirés. Les avantages de cette organisation sont une meilleure réponse aux variations saisonnières de l'activité et une meilleure maîtrise du besoin en fonds de roulement.

De plus, le Groupe applique le *Lean Management* dans ses usines. Le *Lean Management* est un processus, qui vise à optimiser l'organisation et l'efficacité de nos entreprises.

Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site ^{(1), (2) et (3)}	Superficie terrains (m ²)	dont Superficie bâtiments utile (m ²)	Activité
AGRIFAC Machinery BV	Eesveesenweg 15-17, 8332 JA Steenwijk – Pays-Bas ⁽³⁾	40 510	23 368	Production Bureaux
AGRIFAC Australia	1/45 Howson Way, Bibra Lake		503	Production Bureaux
	24 Duke Street, Jondaryan, QLD 4403 – Australie ⁽²⁾	4 000	480	Production Bureaux
AGRIFAC UK Ltd	1 Martin Avenue, March, Cambridgeshire PE15OAY – Royaume-Uni ⁽¹⁾	3 966	625	Production
	Thorby Avenue, March, Cambridgeshire PE15OAY – Royaume-Uni ⁽²⁾	4 200	1 444	Production Bureaux
BERTHOUD Agricole SAS	1, rue de l'Industrie, 69220, Belleville-sur-Saône ⁽¹⁾	60 715	16 372	Production Bureaux
BERTHOUD Sprayers Ltd	4 Oldmedow Road, Hardwick Industrial Estate King's Lynn Norfolk PE30 4JJ – Royaume-Uni ⁽²⁾	-	105	Bureaux
FISCHER Nouvelle SARL	Zone industrielle, 1868 Collombey – Suisse ⁽²⁾	2 860	1 860	Production Bureaux
CAPAGRI SAS	Rue Pasteur, 59159 Noyelles s/Escaut ⁽²⁾	même site que HOLMER Exxact	même site que HOLMER Exxact	Bureaux
MAIZY TESSOUS SCI	Route de Villers, 02160 Maizy ⁽¹⁾	17 400	3 000	Réserve Foncière
CARUELLE NICOLAS SAS	2, rue de l'Industrie 45550 St Denis de l'Hôtel ⁽¹⁾	31 302	13 787	Production Bureaux
	Terrain d'essai	35 629	-	Terrain d'essai
CMC SAS	1, rue Vincent Ballu – 51200 Epernay ⁽²⁾	même site de TECNOMA Technologies	même site de TECNOMA Technologies	Bureaux
EMC	5, SERIJNY PROEZD 400075 VOLGOGRAD – Russie ⁽²⁾	4 820	4 820	Production Bureaux
ET Works Inc.	2201 Hancel Parkway Mooresville, IN 46158 ⁽¹⁾ – USA	31 124	10 600	Production Bureaux
	455 Merriman Rd. Mooresville, IN 46158 ⁽¹⁾ – USA	441 108	6 832	Bureaux Entrepôt
Ohio Valley Ag	2730 West 2nd St. Owensboro, KY 42304 ^{(1) et (2)} – USA	20 457	2 978	Vente
	202 North Thurston Dr. Russellville, KY 42276 ⁽²⁾ – USA	7 689	845	Vente
	1328 N. Liberty Circle W. Greensburg, IN 47240 ⁽²⁾ – USA	6 070	1 219	Vente
	920 Commerce Dr. Fairfield, IL 62837 ⁽²⁾ – USA	1 416	687	Vente
High Plains Apache	5321 35th St. South Frontier, ND 58104 ⁽²⁾ – USA	8 094	465	Vente
	3909 N. Brush College Rd. Decatur, IL 62521 ⁽²⁾ – USA	8 094	1 202	Vente
	1701 Eastside Court SE Mandan, ND 58554 ⁽¹⁾ – USA	6 354	929	Vente
Southern Application Management	21129 Highway 6 E. Batesville, MS 38606 ⁽²⁾ – USA	24 281	1 858	Vente
EXEL Industries SA	54, rue Marcel Paul, 51200 Épernay ⁽³⁾	Site de TECNOMA Technologies	Site de TECNOMA Technologies	Siège du Groupe
	52, rue de la Victoire, 75009 Paris ⁽²⁾	-	398	Et. Principal Bureaux
	Villefranche sur Saône (69400) et Saint Jean d'Ardières (69) – ⁽¹⁾	22 738	-	Réserve Foncière

Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site ^{(1), (2) et (3)}	Superficie terrains (m ²)	dont Superficie bâtiments utile (m ²)	Activité
HARDI INTERNATIONAL A/S	Herthadelvej 10, 4840 NORRE ALSLEV, Danemark ⁽¹⁾	155 176	47 062	Production Bureaux
GROUPE HARDI FRANCE SAS	43, rue Cuivre, 77542 Savigny-le-Temple ⁽¹⁾	13 827	5 182	Bureaux
	Rue du 21 Mai 1940, 62990 Beaurainville ⁽¹⁾	62 697	16 911	Production Bureaux
HARDI SERVICE SAS	116, rue des Pommiers, 60480 Noyers-St-Martin ⁽³⁾	70 000	25 000	Production Bureaux
	43, rue Cuivre, 77542 Savigny-le-Temple ⁽²⁾	Même site que GROUPE HARDI France	2 940	Bureaux
HARDI GmbH	Schaumburger Straße 17, 30900 Wedemark – Allemagne ⁽²⁾	2 000	662	Bureaux
HARDI Australia PTY	Cross Keys Road, CAVAN SA 5094 – Australie ⁽³⁾	58 776	15 200	Production Bureaux
ILEMO-HARDI SA	Poligono Industrial "El Segre", 25080 LLEIDA – Espagne ⁽²⁾	13 182	6 007	Production Bureaux
HARDI North America Inc.	1500 W 76th Street, DAVENPORT – États-Unis ⁽¹⁾	80 937	11 096	Production Bureaux
HOLMER Maschinenbau GmbH	Regensburger Straße 20 – 84069 Schierling / Eggmühl – Allemagne ⁽²⁾	54 275	10 594	Production Bureaux Entrepôt
	Regensburger Straße 4 – 84069 Schierling / Eggmühl – Allemagne ⁽²⁾	5 522	526	Entrepôt
	Am Birlbaum – 84069 Schierling – Allemagne	7 156	5 429	Entrepôt
	Zaitzkofener Straße 5 – 93101 Rogging / Pfakofen – Allemagne ⁽²⁾	140 000	10 548	Production Bureaux Entrepôt
	Lange Straße 48 – 3 9387 Oschersleben – Allemagne ⁽¹⁾	9 297	1 801	Production Bureaux
	An der alten Muhle 8, 38327 / Semmenstedt – Germany	1 116	711	Entrepôt
HOLMER EXXACT SAS	Rue Pasteur, 59159 Noyelles s/Escaut ⁽³⁾	44 130	14 241	Production Bureaux Entrepôt
HOLMER Budowa Maszyn SP. z o.o	Ul. Wroclawska – 55300 Sroda – Pologne ⁽²⁾	1 100	1 140	Production Bureaux Entrepôt
HOLMER Türkiye Otomotiv Limied Sirketi	42050 KARATY/KONYA, Fevzicakmam Mah. Kenitra Cad. A block 6/E	2 000	1 204	Production Bureaux Entrepôt
HOLMER CZ s.r.o.	Kldska 1187 /Hradec Kralove 50003 – République Tchèque ⁽²⁾	780	246	Bureaux Entrepôt
HOLMER Ukraine	Ul. Jablunska 144 – 08292 – Ukraine ⁽²⁾	1 042	892	Production Bureaux Entrepôt
HOZELOCK EXEL SAS	891 route des Frênes, ZI de Joux 69400 Villefranche ⁽¹⁾	46 426	18 240	Production Bureaux Entrepôt
HOZELOCK LTD	Midpoint Park, Minworth – West Midlands B76 1AB – Royaume-Uni ⁽³⁾	72 035	34 287	Production Bureaux Entrepôt
HOZELOCK Australia Pty	Unit 22 456 St Kilda Road 3004 – Melbourne – Australie ⁽²⁾	-	71	Bureaux
HOZELOCK Holland BV	Cartografenweg 34 5141 MT Waalwijk – Pays-Bas ⁽²⁾	-	520	Bureaux
HOZELOCK Sweden AB	Sisjö Kullegata 9 421 32 Västra Frölunda – Suède ⁽²⁾	-	1170	Bureaux

Sites de Production (monde entier)

Sociétés du Groupe	Adresse du site ^{(1), (2) et (3)}	Superficie terrains (m ²)	dont Superficie bâtiments utile (m ²)	Activité
SAMES KREMLIN SAS	150, av. de Stalingrad, 93240 Stains ⁽¹⁾	37 140	13 081	Production Bureaux Entrepôt
	13, chemin de Malacher – 38240 Meylan ⁽¹⁾	28 245	13 266	Production Bureaux Entrepôt
API SCM SAS	29, av. Asthon Under Lyne, 52000 Chaumont ⁽³⁾	69 086	3 500	Production Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN SA	Avnd Juan B. Justo 6021 C 1416 DLB C.A.B.A. – Argentine ⁽²⁾	207	207	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN GMBH	Moselstrasse, 19 41464, Neuss – Allemagne ⁽²⁾	1 800	1 748	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN EPE LTDA	R. Alfredo Mario Pizzoti, 41 -CEP:02060-040 V.Guilherme -SP/SP – Brésil ⁽²⁾	1 467	908	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN SA	Botanica, 49 – 08908 L'hospitalet de Llobregat – Barcelona – Espagne ⁽¹⁾	2 177,20	1200	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN SRL	Via Rivoltana, 35 20096 Pioltello (Mi) – Italie ⁽²⁾	-	835	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN PRIVATE LIMITED	Kothari House, GAT NO.634, Pune Nagar Road,Wagholi – 412 207, Pune – Inde ⁽²⁾	-	560	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN SP. zoo	ul. Modlinska 221B 03-120 – Warszawa – Pologne ⁽²⁾	2000	800	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN, UNIPESSOAL LDA	Rua da silveira, 554 – Touria – 2410-269, Pousos LRA – Portugal ⁽²⁾	391	237	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN INC.	45001, Five Mile Road – MI 48170 Plymouth ⁽³⁾	20 234	4 830	Production Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN CO., LTD	Building No. 9, No. 3802 Shengang Road, Songjiang District, Shanghai China, 201611 – Chine ⁽²⁾	2 547	2 407	Production Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN KK	Sky Building 20F, 2-19-12 takashima, Nishi-ku, Yokohama, Kanagawa – Japon ⁽²⁾	-	15	Bureaux
SAMES KREMLIN SA DE CV	Acceso III N°16A int 15A – Conjunto Quadrum – Parque Industrial Benito Juarez – Santiago de Querétaro, Oro. – México, C.P. 76120 – Mexique ⁽²⁾	856	484	Bureaux Entrepôt
SAMES KREMLIN LLC	ul. Rodionova, 134, liter K, Nizhniy Novgorod – Nizhegorodskaya oblast', 603093 – Russie ⁽²⁾		648	Bureaux Entrepôt
PRECICULTURE SAS	165, rue des Verriers, 51230 Fère Champenoise ⁽¹⁾	31 739	9 471	Production Bureaux
TECNOMA Technologies SAS	54, rue Marcel Paul – 51200 Épernay ⁽¹⁾	34 068	18 296	Production Bureaux Entrepôt
TRICOFLEX SAS	17 avenue Jean Juif 51300 Vitry-le-Francois ⁽¹⁾	69 074	24 940	Production Bureaux
VERMOREL	3, Str. Pompelor, judetul Prahova, Ploiesti – Roumanie ⁽¹⁾	8 433	6 196	Production Bureaux

(1) Propriétaire.

(2) Locataire.

(3) Locataire d'une société du groupe EXEL Industries.

NB :

- aucun des actifs immobiliers n'appartient à des Dirigeants du Groupe EXEL Industries ;
- aucun des locaux loués n'appartient à des Dirigeants du Groupe EXEL Industries.

2.3.4 Les investissements

2.3.4.1 Tableau des investissements réalisés sur les derniers exercices

(en millions d'euros)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Investissements corporels et incorporels	9,0	50,1	13,0	28,5	20,9	19,0
Investissements financiers	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3

2.3.4.2 Les principaux investissements

Au cours du dernier exercice, le Groupe a réalisé des investissements pour 19,3 M€. Les principaux investissements ont porté sur :

- construction et agencement des bâtiments récemment construits chez HOLMER, et AGRIFAC ;
- des achats d'outillage et des aménagements industriels, notamment chez HOZELOCK, HOLMER, SAMES KREMLIN, AGRIFAC, TRICOFLEX et HARDI ;
- le Groupe entre dans le fond Agrinnovaion et devient membre du consortium Agrirouter.

3

Rapport de gestion

3.1	Principaux faits marquants de l'exercice	24
3.2	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir	24
3.3	Recherche et Développement	25
3.4	Déclaration de Performance Extra-financière	27
3.5	Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux	43
3.6	Facteurs de risques	45
3.7	Assurances	49
3.8	Faits exceptionnels et litiges	49
3.9	Évolution du capital au cours de l'exercice	50
3.10	Affectation du résultat de l'exercice	53
3.11	Informations concernant les mandataires sociaux	53
3.12	Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2017/2018	54
3.13	Conventions réglementées	55
3.14	Changement de méthode comptable	55
3.15	Récapitulatif des honoraires de CAC & d'audit	55
3.16	Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	56

3.1 Principaux faits marquants de l'exercice

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017/2018 s'établit à 839,1 M€ en décroissance de - 1,7 % à taux de change constants et de - 4 % à taux de change réels. Sur l'exercice, l'évolution des taux de change – notamment l'USD et l'AUD – a eu un impact négatif de - 20,5 M€ sur le chiffre d'affaires.

L'activité Pulvérisation Agricole termine l'année à - 1,5 % à taux de change constants et - 4,3 % à taux de change réels. Le rythme de décroissance en France s'est ralenti et les USA confirment une forte croissance depuis le 2nd semestre. L'activité Arrachage de Betteraves réalise un bon niveau de chiffre d'affaires, qui est cependant en décroissance de - 12 % par rapport à une année 2016/2017 exceptionnelle. L'activité Pulvérisation et Arrosage de Jardin enregistre une croissance de + 9 % soutenue par des gains de parts de marché, le développement des nouveaux produits et des conditions climatiques exceptionnelles. Le chiffre d'affaires de l'activité Pulvérisation Industrielle est stable à taux de change constants et - 3,2 % à taux de change réels. Conformément à notre stratégie de recentrage sur l'activité la plus rentable et de gain de parts de marché, les ventes de matériel standard croissent de près de 10 % à taux constants, ce qui vient compenser la baisse des ventes de projets en direct.

Grâce à l'effet mix favorable de la Pulvérisation Industrielle, la marge sur coûts directs du groupe est en légère progression.

Une gestion rigoureuse a permis de maintenir les frais fixes au même niveau que l'année dernière et de compenser les inflations salariales.

Deux risques clients significatifs, l'un aux États-Unis et l'autre en France, ont été provisionnés et ont affecté l'EBIT pour 1,4 M€.

L'EBIT courant est en décroissance de 11 % et passe de 7,9 % des ventes à 7,4 % du fait de cet élément non récurrent, ainsi que l'effet volume de la baisse de chiffre d'affaires.

Le BFR augmente de 43 M€, du fait de la hausse des stocks, liée principalement à :

- l'anticipation des achats de certains composants stratégiques ;
- des annulations ou décalages de commandes d'arracheuses de betteraves.

L'Endettement Financier Net (EFN) à fin septembre 2018 ressort à 84,5 M€ en augmentation de 23,2 M€. Le *gearing* (Endettement financier net/Capitaux Propres) passe de 18,4 % à 23,4 %.

3.2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice et perspectives d'avenir

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs à la clôture.

Perspectives

Au sein des machines agricoles, les ventes de pulvérisateurs traversent une période d'incertitudes. Malgré un niveau élevé du blé à environ 200 €/t, les agriculteurs reportent leurs achats de pulvérisateurs compte tenu des doutes relatifs aux décisions politiques qui seront prises en réponse aux pressions écologiques et environnementales exprimées en France et en Europe. Les perspectives en Amérique du Nord sont bonnes. Nous ouvrons d'ailleurs une filiale au Canada. La guerre commerciale entre la Chine et les USA pourrait conduire la Chine à investir plus en matériel agricole pour améliorer son autonomie en soja et autres denrées alimentaires. En France, les récoltes en fruits et les vendanges sont exceptionnelles cette année, laissant présager une bonne année dans ce domaine.

Dans un contexte de maintien d'un prix bas du sucre, les ventes d'arracheuses de betteraves devraient être en recul mais partiellement compensées par la croissance des ventes du Terra Variant, machine de transport logistique en plein champ, dont le développement est prometteur.

La Pulvérisation et Arrosage du Jardin a réalisé une très belle année. Nous avons renforcé nos positions dans nos pays clés (Angleterre, France, Russie, Pologne...) dans l'objectif de passer de leader britannique à leader européen au sens élargi. Les leviers de croissance de l'activité Pulvérisation et Arrosage du Jardin resteront le développement du réseau de distribution et de nouveaux marchés géographiques.

En Pulvérisation Industrielle, notre stratégie de développement des ventes de produits standard et de partenariat avec des intégrateurs pour les projets porte ses fruits. L'Asie a réalisé une excellente année et les actions ont été lancées pour redynamiser nos ventes aux USA.

Nous anticipons une année 2018/2019 meilleure que cette année, avec notamment une belle croissance en Amérique du Nord. Entreprise familiale, nous privilégions le long terme et la solidité de notre bilan nous permet de poursuivre notre stratégie, basée sur l'innovation et le développement international, et de rester attentifs à toute opportunité de croissance externe.

3.3 Recherche et Développement

3.3.1 Une culture de l'innovation

Depuis sa création, le groupe EXEL Industries a marqué l'évolution décisive des technologies utilisées dans son métier, la pulvérisation.

Dans un contexte toujours plus compétitif, la Recherche et le Développement (R&D) permet au groupe EXEL Industries et à ses filiales :

- d'améliorer l'efficacité de la production, grâce à l'innovation des procédés ;
- de différencier son offre et de créer plus de valeur pour le client ;
- de développer les ventes et les recettes s'y rapportant, par l'innovation de ses produits ;
- de revendiquer la spécificité de son savoir-faire pour se démarquer de ses concurrents.

Chaque année, nous déposons en moyenne 5 à 7 nouveaux brevets avec désignation de plusieurs pays.

Depuis septembre 2014, EXEL Industries a généralisé à l'International la politique qu'elle avait mise en place en matière de propriété industrielle, depuis 1994 – réaffirmant ainsi son rôle de seule holding du Groupe.

À ce titre, notre Société dépose en son nom et pour chacune de ses filiales, en France et à l'International, tout nouveau titre de propriété industrielle (Brevet, Marque ou Dessin & Modèle).

Sur la période 2017/2018 nous avons déposé près de 10 nouvelles demandes de brevets.

Les demandes de brevets déposées sur la période précédente ont été étendues en moyenne sur 6 désignations (l'Europe comptant comme une désignation).

La R&D nécessite pour le groupe EXEL Industries et pour ses filiales de mobiliser du temps, des hommes et des coûts importants.

En effet, au moins 6 % de nos effectifs permanents participent activement aux nombreux projets de R&D que nous entreprenons.

La R&D passe aussi par le développement de partenariats avec des entreprises, des universités ou des PME innovantes, par des rachats de brevets, par la surveillance de la concurrence et par la recherche de créneaux porteurs.

Les frais de Recherche et Développement sont considérés comme des charges d'exploitation annuelles courantes et ne font donc pas l'objet d'une immobilisation à l'actif du bilan, sauf de manière exceptionnelle.

En outre, pour assurer une bonne gestion de ses dépenses de Recherche et Développement, notre Groupe utilise le système fiscal du crédit impôt recherche.

3.3.1.1 Pulvérisation Agricole

Produits « grandes cultures » et « vignes »

Afin de toujours mieux répondre aux nouvelles attentes du marché, la R&D d'EXEL Industries est axée sur :

- plus de précision dans l'application et l'adressage des gouttes sur la cible ;
- plus de sécurité pour l'opérateur ;
- plus de confort de conduite, de mise en œuvre et de réglage avec le développement de systèmes d'assistance ;
- plus de protection pour l'environnement ;
- une meilleure longévité et une fiabilité accrue des matériels.

À titre d'illustration, voici quelques innovations significatives :

- cabine d'automoteur montée sur glissière hydraulique avec accès cabine au niveau du sol (LASER FC) ;
- gestion électropneumatique de porte-jets 4 sorties (OPTI-SPRAY) ;
- nouveau châssis à largeur variable de 225 à 320 cm pour s'adapter à toutes les cultures (WideTrackPlus) ;
- nouveau châssis avec un réglage de la garde au sol pouvant passer de 125 à 200 cm pour des cultures hautes (ClearancePlus) ;
- nouveau système exclusif qui automatise entièrement le processus d'ouverture et de fermeture des rampes du pulvérisateur (Press'n'Go). Trophée de l'Innovation au salon Innovagri 2010 ;
- nouveau système de pulvérisation dédié à la viticulture et à l'arboriculture, qui utilise la technologie de pulvérisation par assistance d'air (IRIS). Médaille de l'Innovation au FIMA 2010 ;
- conduite automatique de l'automoteur de pulvérisation, afin de permettre à l'opérateur de se concentrer uniquement sur ses réglages. Ce « pilote automatique » fonctionne avec la réception d'un signal DGPS ou RTK et peut être déconnecté à tout moment par l'opérateur ;
- gestion automatique de la hauteur de la rampe grâce à des capteurs à ultrasons (AutoHeight) ;
- système de relevage « double cadre » et à chaînes permettant de pulvériser sur une très large plage de hauteur sous rampe, de 0,5 m jusqu'à 3,15 m (Twin Lift) ;
- pompe centrifuge bi-turbine plus facile à nettoyer et plus économe en carburant (Omega) ;
- pulvérisation « face par face » avec assistance d'air laminaire, utilisée pour la vigne et permettant une réduction importante des doses de médicaments (Précijet) ;
- pulvérisation avec assistance d'air qui permet de réduire très significativement la dérive des produits pulvérisés (Twin) ;
- conduite dite « Automotive » permettant de gérer l'avancement des automoteurs aussi bien à la main qu'au pied ;
- système de gestion des remplissages, il évite les débordements de la cuve et assiste l'opérateur dans les réglages de son pulvérisateur (Novaflo) ;
- remplissage de la cuve principale du pulvérisateur *via* une cuve intermédiaire afin d'éviter tout risque de contamination (O'Clear) ;
- système recyclant l'air de la cabine du pulvérisateur et interdisant toute entrée d'air extérieure lors du travail de pulvérisation pour une meilleure protection de l'opérateur (Clinair) ;
- guidage, gestion des tronçons et modulation de dose couplés à une cartographie GPS du terrain ;
- système automatique de rinçage séquentiel de l'ensemble du circuit de pulvérisation (Autonet) ;
- système de suivi automatique de la rampe et de maintien horizontal du châssis de l'automoteur de pulvérisation (Stabilis) ;
- le nouveau pulvérisateur traîné STILA, élu machine de l'année au SIMA 2015 ;
- le nouvel automoteur Condor Endurance, avec une capacité de réservoir de 8 000 l ;
- DynamicDosePlus : le concept s'appuie sur la création d'une cartographie du terrain grâce au survol d'un drone scannant la parcelle à traiter. Cette carte indiquera point par point chaque dose

à appliquer, de 0 à 100 % du dosage maximal. Les coûts d'intrants sont réduits jusqu'à 95 % pour certaines applications d'herbicides et les rendements sont augmentés, car les plantes ne reçoivent que la juste dose nécessaire à leur développement.

Cela se traduit aussi par le lancement régulier de nouvelles gammes de produits. Ainsi, sur les 3 dernières années, le Groupe a par exemple lancé :

- Rubicon 9000 : le nouvel automoteur prévu pour le marché Australien, devrait entraîner un bond de productivité, couvrant 150 ha à 60 litres/ha (soit 50 % de plus en hectare pulvérisé) ;
- le Bruin HS 1100 et HS 700 : est l'aboutissement de la coopération technique franco-américaine entre ET Works, BERTHOUD et PRECICULTURE. L'automoteur Bruin à quatre roues motrices et une garde au sol variable jusqu'à 1,8 m ;
- Précijet : dans une volonté d'améliorer encore plus sa précision d'application, TECNOMA propose désormais une circulation continue et un pack viticulture de précision. De plus, dans un souci de respect de l'environnement, TECNOMA propose désormais avec sa gamme EVO, les premiers tracteurs enjambeurs du marché conformes aux dernières normes anti-pollution Tier 4 Final ;
- Air Drive : équipements de pulvérisation jet porté dans l'interligne. Utilisées avec des buses à injection d'air, ces descentes nouvelles génération permettent de limiter la dérive mais aussi une réduction des quantités appliquées grâce à une optimisation des traitements.

Par conséquent, les produits du Groupe sont régulièrement mis à l'honneur, comme en témoigne le record du monde de HARDI EVRARD (136,82 ha pulvérisés en une heure) réalisé avec un Meteor 5400 et sa rampe de 44 mètres, ou encore les nombreuses récompenses reçues par les produits du Groupe à l'occasion de salons professionnels.

3.3.1.2 Arrachage de Betteraves

Produits « arracheuses de betteraves »

HOLMER Exxact dispose de machines extrêmement sophistiquées, qui font l'objet d'améliorations continues :

- SmartTurn : la récolteuse de betteraves HOLMER Terras Dos T4 tourne automatiquement en bout de champ pour s'aligner sur les rangs suivants ;
- EasyLift : Système facilitant l'extraction de la betterave en utilisant les mesures de la position de la tête de celle-ci, par rapport à la profondeur et la nature des sols ;
- EasyHelp permet d'établir un diagnostic immédiat sur son fonctionnement, optimise l'approvisionnement de pièces de rechange ;
- DynaFill : système de détection par laser permet d'automatiser le remplissage des camions par le déterreur de silos Terra Felis 2 ;
- Le nouveau rotor à fléaux pour betteraves chauves, permet d'arracher des betteraves sans aucune présence de feuilles Pour plus de rendement, moins d'usure, moins de consommation de carburant.

3.3.1.3 Pulvérisation et Arrosage du Jardin

Produits « grand public »

Les innovations du groupe EXEL Industries reposent sur la création et le lancement de gammes originales dans le domaine de l'arrosage et de la protection des végétaux, afin de mieux se différencier de ses concurrents, accroître sa part de marché et augmenter ses marges bénéficiaires.

Parmi ses créations originales figurent les tout premiers raccords de tuyau plastique, désherbeurs électriques à choc thermique, pompes d'évacuation multifonctions, dévidoirs avec système d'enroulement automatique, filtres de bassin pressurisés et programmeur d'arrosage connecté.

Quelques innovations

- Désherbeur électrique qui détruit les mauvaises herbes grâce à un choc thermique (Green Power).
- Pulvérisateur grand public de désherbage ponctuel, prenant la forme d'une « canne », qui offre à son utilisateur un confort inégalé en lui évitant de se baisser pour éliminer les mauvaises herbes. (Herbastop et Wonderweed).
- Pulvérisateurs électriques à batteries rechargeables pour le grand public (Libertis) et à batterie lithium-ion pour les professionnels (VERMOREL électrique 3000).
- Le Groupe a présenté à sa clientèle grand public en 2016 des innovations majeures dans le domaine des systèmes d'arrosage automatique, qui comprennent :
 - le premier programmeur électronique d'arrosage contrôlable via internet : Cloud Controller ;
 - le premier programmeur automatique d'arrosage avec capteur de lumière et un système d'irrigation flexible universel qui représente une solution simple et efficace pour les consommateurs ;
 - la gamme de micro-irrigation la plus courte et la plus simple du marché : EasyDrip.

3.3.1.4 Pulvérisation Industrielle

Pour donner à nos clients toutes satisfactions, quatre axes de recherche sont incontournables :

- l'accroissement de la productivité de nos clients (réduction des temps de changement de teintes, augmentation des débits de pulvérisation, etc.) ;
- l'amélioration du « taux de transfert » (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible) ;
- la protection de l'environnement, grâce à une utilisation responsable des énergies et à un contrôle des émissions de COV (composant organique volatil) ;
- la constante adaptation de nos équipements avec les nouveaux produits (peintures, vernis, teintes, colles, mastics, etc.).

Spécialiste mondial de la pulvérisation de peinture, SAMES KREMLIN a développé des solutions de mise en peinture, allant de la pompe à l'applicateur :

- les technologies de pulvérisation développées sont extrêmement variées afin de coller parfaitement aux besoins des industriels. Selon la configuration, ce sera la pulvérisation **Airspray**, **Airless**, **Airmix**[®], ou bien **électrostatique** qui sera préconisée aux clients ;
- un large choix de pompes fait aussi partie de la gamme de produits commercialisés, chacune de ces pompes ayant des caractéristiques techniques spécifiques ;
- gamme de pompe permet de mettre en œuvre sans aucun problème les dernières générations de peintures développées pour tous les marchés industriels dans le monde :
 - **REXSON Dispense** : développées pour l'extrusion de produits épais, les unités de pompage de cette gamme sont, de par leur polyvalence, adaptées aussi bien aux équipements de construction, et à l'énergie solaire qu'à la navigation de plaisance,

- **Gamme zK** : Pompe d'un usage simple et rapide (Plug & Spray) qui offre une régulation électronique pour un contrôle continu et précis des dosages ainsi qu'un suivi des consommations réelles de produits et des émissions de COV.

Expert mondial de la pulvérisation, l'innovation est au cœur de sa stratégie d'entreprise avec notamment :

Les nouveaux pistolets Airspray FPRO

Ce pistolet intègre deux brevets dédiés à l'atomisation de la peinture. Un « Restrictor » qui va détendre le flux de peinture et un « Vortex » qui va la faire tourner pour homogénéiser les éléments internes de la peinture. Ces deux brevets font du FPRO SAMES KREMLIN le nouveau standard dans le domaine de l'application en pneumatique.

Les nouveaux tuyaux peinture de TRICOFLEX

TRICOFLEX a développé des tuyaux dédiés aux applications de peinture pour les fluides produit et air, pour les équipements manuels SAMES KREMLIN.

Ils permettent une flexibilité inconnue à ce jour sur les produits existants du marché.

La combinaison des gammes existantes SAMES KREMLIN avec ces nouveaux tuyaux TRICOFLEX amène un mix produit innovant à forte valeur ajoutée dans l'expérience utilisateur.

SAMES KREMLIN lance en 2018 ses gammes FPro, Nanogun et XCite dans des versions améliorées « FLEX », qui amènent la meilleure ergonomie du marché, nous repositionnant en leader sur l'outil manuel de peinture.

3.3.2 Marques et brevets

Depuis septembre 2014, notre Société dépose en son nom et pour chacune de ses filiales, en France et à l'International, toute nouvelle marque ainsi que tout nouveau modèle.

Cependant, pour des raisons historiques, nous avons laissé la propriété de certaines marques « phare » aux filiales concernées.

Aujourd'hui, notre groupe EXEL Industries détient près de 1 500 titres de Propriété Industrielle, avec plus de 270 « premiers dépôts » de marques et plus de 280 « premiers dépôts » de demandes de brevets (comptabilisant plus de 1 400 brevets dans le monde), sachant que ces dépôts sont largement étendus dans le monde.

Afin d'être au plus près des besoins du Groupe nous interrogeons régulièrement les différentes sociétés afin de déterminer la nécessité de maintenir ou non nos droits de Propriété Industrielle. Tout comme les Brevets, les Marques et Modèles ne sont pas comptabilisés à l'actif

du bilan, à l'exception de ceux qui ont fait l'objet d'une acquisition à titre isolé ou bien, qui faisaient partie des actifs, lors de la reprise de la société concernée.

Avec l'élargissement à l'International de sa politique en matière de Propriété Industrielle, notre Société a généralisé ses contrats de licence à l'ensemble de ses filiales avec un taux de redevance unique de 1,5 % pour les Brevets et un taux unique de 1 % pour les Marques et Modèles.

Ces nouveaux contrats en place depuis septembre 2014 se sont substitués, le cas échéant, aux précédents qui étaient en place depuis 1994.

Notre groupe EXEL Industries ne bénéficie par ailleurs d'aucun contrat de licence consenti par un tiers et n'est donc assujetti à aucun versement de redevance de licence.

3.4 Déclaration de Performance Extra-Financière

3.4.1 Méthodologie

Le Groupe est une fédération de PME. Chacune est autonome et responsable sur ses pratiques RH, ses projets environnementaux et sociétaux. Il se dégage une tendance générale en matière de RSE, reflet de l'une des valeurs du Groupe « Comportement Responsable ». Les axes d'amélioration sont donnés par les actionnaires et suivis au niveau du Groupe pour l'ensemble des entreprises.

3.4.1.1 Gouvernance RSE et outils de reporting

La loi Grenelle II (article L.225-102-1 du Code de commerce) a rendu le reporting d'informations extra-financières obligatoire ainsi que la vérification selon des critères de taille et de statuts pour les entreprises françaises.

L'Ordonnance n°2017-1180 et son décret associé n° 2017-1265 déterminent le nouveau dispositif de reporting extra-financier. Ils déterminent le champ de la nouvelle déclaration de performance extra-financière, qui remplace désormais le rapport RSE.

La gouvernance RSE du Groupe est la suivante : Le Directeur Général du groupe EXEL Industries a confié au DRH, en lien avec la Directrice Financière et la Directrice Juridique (pour les parties qui les concernent), le pilotage de la RSE. Le modèle d'affaires, ses risques extra-financiers et l'ensemble des plans de mise en œuvre

et d'indicateur de suivi sont ceux définis et impulsés par le Directeur Général et présentés pour validation au Conseil d'Administration.

L'élaboration de ce document s'est faite en mode projet, avec une organisation en groupe de travail.

Le référentiel utilisé par les sociétés du Groupe permet une fiabilité des données et une répétabilité dans le temps.

Ce référentiel est transmis à chaque société du Groupe à travers leur Directeur Général, chargé à chacune des sociétés de consolider elles-mêmes les données de ses propres filiales.

Le calendrier fixé a été respecté avec des interlocuteurs impliqués.

Les données sont soumises à un contrôle de cohérence, à une consolidation globale au niveau Groupe, et à un audit par les Commissaires aux Comptes.

En ce qui concerne les données qualitatives, les tendances générales ont pu être dégagées l'an dernier et lors d'exercices précédents. Nous travaillons par différentiel, en demandant aux sociétés du Groupe quelles étaient les nouvelles actions de l'exercice concernant la RSE.

Les évolutions réglementaires de cette année ont été prises en compte.

3.4.1.2 Périmètre de restitution des données

Les indicateurs concernent toutes les entreprises du Groupe, qui, elles-mêmes, consolident les données de leurs filiales. Il n'y a aucune restriction géographique.

Cette année a été marquée par la fusion-absorption de MATROT dans la société HARDI EVRARD, cette nouvelle société se dénommant désormais Groupe HARDI France. Cette dernière est une filiale française du Groupe HARDI. TRICOFLEX quant à elle, a fermé toutes ses filiales étrangères.

Ces modifications ont été prises en compte dans les indicateurs quantitatifs.

3.4.2 Notre modèle d'affaires

En préambule, il faut mentionner que les principaux marchés par géographie et typologie de clients, le positionnement concurrentiel, le positionnement dans la filière, les produits et services et les moyens de production sont mentionnés en chapitre 2 du présent Document de Référence.

Le groupe EXEL Industries est une **fédération d'entreprises dynamiques**.

Son métier principal est la pulvérisation dans le domaine de l'agriculture et de l'industrie. Le Groupe est également présent sur les marchés de l'arrosage grand public et des arracheuses de betteraves.

Le Groupe est réparti en **4 activités** dans l'ordre défini suivant :

■ La Pulvérisation Agricole

La **pulvérisation agricole** consiste à protéger et à permettre d'améliorer les rendements des cultures en apportant avec précision aux plantes la bonne dose de médicaments dont elles ont besoin. En effet, EXEL Industries est un acteur engagé pour aider les agriculteurs à combattre les 3 fléaux majeurs de l'agriculture : Les maladies des plantes (virus et champignons), les insectes ravageurs et les mauvaises herbes envahissantes.

L'optimisation de l'usage des produits phytopharmaceutiques appliqués, comprenant les herbicides (lutte contre les mauvaises herbes), les insecticides (lutte contre les insectes ravageurs), les fongicides (lutte contre les champignons et autres moisissures), les engrais liquides, etc., impose une application de plus en plus précise et efficace afin de ne protéger que la plante et d'éviter toute dispersion des produits pulvérisés. Les machines développées par EXEL Industries toujours plus précises amènent des réductions de traitement et limitent les doses appliquées.

■ L'Arrachage de Betteraves

L'activité **Arrachage de Betteraves** est portée par HOLMER, leader mondial des arracheuses de betteraves. Cette activité développe, construit et commercialise 3 lignes de produits :

- une gamme complète d'arracheuses de betteraves,
- des déterreurs de silo permettant le nettoyage et le chargement des betteraves avant transport en sucrerie,
- des porteurs de moyenne et grande capacités utilisés pour la logistique dans les champs.

■ Pulvérisation et Arrosage du Jardin

EXEL Industries, à travers de nombreuses marques est un des leaders sur le marché de l'arrosage et de la protection des végétaux. Il propose des produits innovants de haute qualité, qui représentent des solutions efficaces et satisfaisantes pour les jardiniers comme pour les semi-professionnels.

- **Les outils d'arrosage** permettent d'irriguer le jardin, les fleurs, les légumes et autres plantes en terre ou en jardinières.
- **Les pulvérisateurs de jardin** permettent de soigner les plantes en les fertilisant et de les protéger en éliminant les mauvaises herbes et organismes qui leur sont nuisibles.

■ Pulvérisation Industrielle

L'activité de Pulvérisation Industrielle du Groupe se réalise à travers les sociétés SAMES KREMLIN et TRICOFLEX. Par ses réalisations, EXEL Industries apporte un ensemble de solutions et de services à ses clients dans le domaine de la protection, de la finition des matériaux et de la lubrification. La variété de nos solutions permet d'avoir un champ d'intervention extrêmement large sur de très nombreux marchés industriels. Les produits développés par les filiales d'EXEL Industries permettent de meilleurs taux de transfert dans le domaine de la peinture, d'éviter les gaspillages et d'engendrer moins de pollutions.

Les Chiffres clés

	CA (en M€)	Effectifs CDI au 30/09/2018	Sites de production
Pulvérisation Agricole	364,4	1 842	14
Arrachage de Betteraves	154,6	399	1
Pulvérisation et Arrosage du Jardin	118,5	395	2
Pulvérisation Industrielle	201,6	881	5

Les axes stratégiques de développement

Les axes de développement du Groupe ont été définis par le Directeur Général :

■ L'Internationalisation

Depuis sa création, le Groupe a connu une croissance importante. Les acquisitions de ces 10 dernières années ont toutes été faites à l'international.

L'internationalisation est un des axes forts du Groupe.

Notre ambition de croissance à l'international se concrétise par nos prises de parts de marché, nos acquisitions, l'ouverture de nouvelles filiales sur des zones de croissance, la professionnalisation de nos équipes locales et le lancement de produits adaptés à chacun de ces marchés.

■ L'Innovation

La position de leader d'EXEL Industries a été construite par l'innovation.

La croissance du Groupe a toujours été portée par une stratégie d'innovation permanente pour offrir à ses clients des produits uniques, efficaces, concurrentiels et faciles à utiliser.

L'innovation est partout. Elle est bien sûr dans nos bureaux d'études avec des expertises métiers très larges. Elle est aussi présente dans nos métiers de l'assemblage et de la modularité.

L'innovation irradie aussi dans les process transverses de *supply chain*, de l'organisation, des process, du *customer service* et de fonctions support toujours en vue de répondre au besoin du client.

L'innovation est protéiforme, elle est planifiée comme spontanée, et doit être vue pour le futur toujours plus ouverte grâce aux technologies du digital et du big-data.

■ La Croissance Profitable et durable

Nous voulons assurer le développement de notre Groupe sur le long terme. Nous ne cherchons pas des rendements élevés à court terme qui impliqueraient une prise de risque excessive mais nous nous focalisons plutôt sur une croissance durable et rentable à long terme.

Nous respectons des limites strictes en matière de risque, de capital et de liquidité. Une gestion des risques rigoureuse assure cette durabilité et permet de nous concentrer sur les véritables économies.

EXEL Industries, Groupe familial, a peu d'endettement, ce qui lui permet de traverser les crises grâce à son modèle basé sur 4 activités. Sa profitabilité durable lui permet de procéder à des investissements de long terme.

3.4.3 Nos risques extra-financiers

EXEL Industries a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

En ce qui concerne ses risques extra-financiers, EXEL Industries a donc fait une analyse de ceux-ci dans les domaines suivants :

3.4.3.1 Domaine Social et Sociétal

Les risques identifiés dans ce domaine prennent en compte plusieurs éléments :

Dans un environnement de raréfaction des ressources humaines, d'hyper-concurrence entre les organisations de travail, le **Capital Humain** représente une ressource clé pour le groupe EXEL Industries. Pour cela, le Groupe s'attache à attirer les talents de demain pour accompagner son développement, permettre à ses collaborateurs en place d'avoir un environnement de travail propice à l'efficacité de ses organisations et équipes par des actions de formation, de

Les Ressources non financières du Groupe

Le groupe EXEL Industries est fortement ancré de par son origine de Groupe familial autour des valeurs humaines.

Le capital humain est traité avec extrêmement d'attention. Le fonctionnement des filiales en mode PME avec un Directeur Général qui pilote son entreprise avec son propre Comité de Direction a en son sein la fonction Ressources Humaines qui apporte la vision sociale et de développement des ressources humaines dans la marche de l'entreprise.

Les 3 axes de développement du Groupe, mentionnés au paragraphe précédent, sont mis en cohérence avec ses 8 valeurs, qui sont :

- Service Client ;
- Amour du Produit, Innovation ;
- Excellence, Professionnalisme ;
- Confiance, Initiative ;
- Franchise, Transparence ;
- Esprit d'équipe ;
- Fierté d'appartenance ;
- Comportement responsable.

Les outils centraux développés et éprouvés depuis des années dans la formation de tous les nouveaux managers du Groupe, dans le suivi de la gestion des compétences et dans la communication interne par la diffusion et le partage des réussites des hommes au sein de nos entreprises sont des piliers sur lequel le Groupe est particulièrement attaché.

Grâce à son respect des cultures et des hommes, EXEL Industries a une très forte capacité à intégrer rapidement et rendre profitables les acquisitions qu'elle réalise.

■ Le capital intellectuel

Le paragraphe 3.3.1 du Document de Référence mentionne avec précision l'importance du capital intellectuel.

Par sa politique mise en place sur les brevets, les investissements en matière de R&D, de collaborations avec les universités et écoles d'ingénieurs, ainsi que les partenariats avec les start-up, entrepreneurs individuels, incubateurs, EXEL Industries est attaché à son image de Groupe innovant.

se sentir bien et considérés dans cet environnement et donner une place au plus grand nombre dans le respect de toutes les diversités.

En particulier, les principaux risques identifiés sont :

- **l'attractivité** : nos entreprises, toutes adhérentes au secteur de l'industrie et de taille intermédiaire, ont un enjeu fort, et qui consiste à donner envie aux candidats de rentrer chez nous.
Développement de l'apprentissage, proximité dans les relations auprès des écoles, rapprochement avec des associations, recherche de profils différents, divers et atypiques sont des réponses apportées à ce risque ;
- **le maintien et le développement des compétences** : les efforts en matière d'accompagnement des collaborateurs une fois entrés dans nos entreprises doivent être variés et multiples. Formation interne, externe, tout au long de sa carrière sont des réponses que le Groupe considère attentivement ;
- **santé et sécurité au travail** : bien-être au travail, gestion de l'absentéisme et des accidents de travail constituent des enjeux majeurs pour notre Groupe et ses entreprises.

3.4.3.2 Domaine Environnemental

Les principales thématiques environnementales à risque pour nos activités mises en évidence sont :

Pollution des sols et de l'air

À l'horizon 2050, la population mondiale atteindra près de 10 milliards d'habitants. Afin de nourrir cette population plus importante, la production agricole va devoir augmenter significativement. EXEL Industries est un acteur engagé pour aider les agriculteurs à combattre les 3 fléaux majeurs de l'agriculture : Les maladies des plantes (virus et champignons), les insectes ravageurs et les mauvaises herbes envahissantes.

Son activité étant liée à la pulvérisation, EXEL Industries a intégré depuis plusieurs années le risque lié à la restriction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Les produits appliqués par nos pulvérisateurs agricoles sont des produits phytopharmaceutiques d'origine de synthèse ou naturels. Ils comprennent notamment les herbicides, les insecticides, les fongicides et les engrais liquides destinés à combattre ces maladies. Ces produits, de plus en plus controversés, sont soumis à des réglementations strictes et sont, dans certains cas, voués à disparaître (ex. : loi Labbé et polémique sur le Glyphosate) et seront remplacés par des produits alternatifs. L'enjeu de l'agriculture est de nourrir de plus en plus de monde sur la planète (11 milliards de personnes en 2100), tout en respectant l'environnement. Pour contribuer à atteindre ce double objectif, les recherches et les innovations d'EXEL Industries sont orientées vers de plus en plus de précision de pulvérisation qui permettra de réduire de 30 à 50 % les doses des produits d'origine chimique ou naturelle, tout en permettant l'accroissement des rendements. La recherche, l'innovation, alliées aux technologies de reconnaissance visuelle, de drones, de cartographies GPS et d'utilisation des données sont les voies de progrès pour une agriculture productive et respectueuse de l'environnement.

L'activité grand public, sur sa partie pulvérisation, est également concernée par ce type de problématiques.

La pulvérisation industrielle veille à être toujours plus efficace dans ses innovations et améliorer ses taux de transfert (proportion de peinture effectivement appliquée sur la cible).

Respect de la biodiversité et limitation du tassement des sols

Une agriculture respectueuse de l'environnement s'attache à préserver les sols c'est-à-dire à respecter la biodiversité et la limitation des tassements. EXEL Industries conçoit des machines légères, utilise les nouvelles technologies de pneumatiques réduisant la pression au sol et propose des solutions innovantes telles que les roues arrière des machines qui ne tassent pas les sols dans le passage des roues avant.

Changement climatique et Utilisation durable de ressources

Pour faire face aux enjeux de changement climatique, le Groupe a engagé de nombreuses actions pour minimiser son empreinte carbone et poursuivra sa stratégie de diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Mais plus encore, EXEL Industries vend et propose des produits qui permettent de minimiser l'empreinte carbone de ses clients.

3.4.3.3 Domaine de la lutte contre la corruption

Le risque lié au domaine de la lutte contre la corruption est un sujet sur lequel le Groupe est très engagé depuis de nombreuses années.

Compte tenu de l'étendue internationale du Groupe, EXEL Industries adopte une vigilance active, et des processus concrets de lutte contre la corruption.

3.4.3.4 Domaine du respect des droits de l'homme

Notre Groupe s'engage pour le respect de la vie privée et des droits des personnes dont les données sont traitées par ses systèmes d'information.

Le groupe EXEL Industries s'attache en externe au respect de la chaîne de valeur des fournisseurs et sous-traitants.

3.4.3.5 Domaine de la lutte contre l'évasion fiscale

Notre Groupe a toujours adopté une politique fiscale raisonnable visant à garantir les intérêts des actionnaires tout en préservant une relation de confiance avec les États d'implantation. Les équipes financières d'EXEL Industries, centrales et locales, s'engagent, avec le support d'un conseil fiscal, à respecter les obligations fiscales nationales et internationales. À travers sa politique de prix de transfert, une vigilance particulière est portée par le Groupe pour s'assurer que le profit des sociétés est localisé à l'endroit où la valeur ajoutée a été générée, sans logique d'optimisation fiscale. Une analyse de la répartition des profits par pays est présentée au Comité d'Audit.

Des divergences techniques peuvent cependant apparaître à l'occasion de contrôles, pouvant conduire à des contentieux fiscaux du fait notamment d'incertitudes dans l'interprétation des textes ou dans l'exécution de nos obligations fiscales. Le cas échéant, après analyse de la matérialité du risque, des provisions sont enregistrées dans les comptes, afin de refléter les conséquences financières de ces divergences.

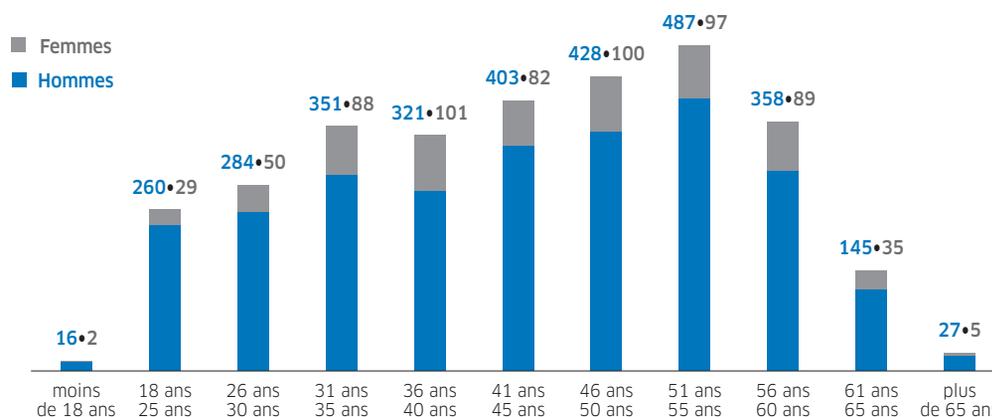
3.4.4 Actions mises en œuvre

3.4.4.1 Dans le domaine social et sociétal

Préambule : État des Effectifs - Données Principales

L'effectif total du Groupe au 30 septembre 2018, est de 3 758 salariés (CDD + CDI), dont 18 % de femmes et 82 % d'hommes, répartition stable par rapport à l'an dernier. En moyenne, sur l'exercice, les effectifs étaient de 3 798 salariés.

La pyramide des âges se présente sous la forme suivante :



La moyenne d'âge du Groupe a baissé. Elle est passée de 44 ans et un mois à 43 ans et 10 mois, ce qui représente à la taille d'un Groupe de plus de 3 750 personnes, une évolution significative, marquée en cela par un renouvellement de nos effectifs dans les recrutements de jeunes. 53 % des salariés sont en première partie de carrière (moins de 45 ans).

Les jeunes de moins de 25 ans restent bien représentés (6 % des effectifs au 30 septembre 2018). La part des seniors (plus de 55 ans) est en légère diminution à 17,5 % (contre 19 % l'an dernier).

Sur la période de référence, le Groupe a comptabilisé au total 730 départs dont 100 licenciements, et 765 embauches.

Effectifs-répartition à l'international

	2018	2017
France	42,4 %	43,3 %
Europe hors France	40,9 %	39,6 %
Amérique du Nord	8,4 %	8,7 %
Australie	3,2 %	3,1 %
CIS	2,4 %	2,4 %
Asie	2,1 %	2,3 %
Amérique du Sud	0,4 %	0,5 %
Afrique	0,2 %	0,2 %

En termes de répartition géographique, depuis plusieurs années le Groupe se déploie à l'international et renforce régulièrement sa part hors France avec malgré tout une présence majoritaire en Europe. La part hors France continue à se développer pour passer aujourd'hui à plus de 57,6 % des effectifs, alors que cette année, nous sommes à périmètre d'entreprise constant. On constate que ce mouvement d'internationalisation continue. Il est lié à l'accompagnement des évolutions des développements des marchés.

Note sur les effectifs :

Un effectif est donné au 30 septembre 2018 : il s'agit de tous les salariés en CDD (dont apprentis), et CDI présents au 30 septembre 2018, quel que soit leur temps de travail. C'est cet effectif qui est utilisé pour les répartitions par âge, sexe, et zones géographiques.

Pour les effectifs moyens : il s'agit des moyennes sur 12 mois, des effectifs présents au dernier jour de chaque mois, sans tenir compte des éventuels temps partiels, et comprenant les CDD (dont apprentis) et les CDI.

3.4.4.1.1 Renforcer notre attractivité

a - L'apprentissage, l'alternance et l'attraction de nouveaux modes de relations du travail

La politique apprentissage fait partie des 4 axes historiques en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Un objectif affiché de la Direction Générale du Groupe de 3 % de nos effectifs a été impulsé.

Cette année continue à montrer l'effort entrepris en ce sens, puisque pour la première fois la barre des 100 apprentis a été atteinte (101 apprentis), ce qui représente près de 2,7 % de nos effectifs.

Nous nous donnons comme objectif de dépasser les 3 % de nos effectifs en mode d'alternance pour l'exercice 2019/2020.

La plupart des entreprises travaillent en relation avec des écoles de tous niveaux pour proposer des stages et des contrats d'apprentissage. Certaines entreprises donnent du matériel de démonstration aux écoles.

Nous voyons émerger des postes d'ingénieur et de tertiaire en alternance, et un véritable attrait pour ce mode de formation, de recrutement, et d'implication sociétale. Les salariés s'impliquent dans le tutorat et suivent des formations en ce sens, ils participent aux jurys de recrutement et de présentations de fin d'études, ils sont présents sur des forums.

En particulier, la Société HOLMER dédie une personne à temps plein et des moyens matériels et machine pour gérer un groupe permanent de 26 employés en apprentissage, et s'investit dans le projet « Kids & Technology ».

En France, la taxe d'apprentissage est distribuée de préférence aux écoles locales.

L'alternance par toutes ses formes est impulsée dans de plus en plus de pays, y compris dans certains qui n'avaient pas une habitude culturelle de ce type de recours à compétences.

Par ailleurs, nous voyons apparaître de plus en plus de jeunes entrepreneurs qui ne sont plus intéressés par les relations classiques des relations du travail mais qui viennent pendant quelque temps offrir leurs compétences souvent très pointues pour des développements de projets très spécifiques. Il en est ainsi, en particulier, dans le domaine de l'innovation avec des partenariats avec des starts uppers auto-entrepreneurs.

b - Employer des personnes handicapées

Nos entreprises ouvertes et humanistes sont très attachées à la diversité.

Dans la pratique, le Groupe emploie des personnes en situation de handicap, en salariat ou à travers des ESAT/ou Local Social Workshops.

Chez HOZELOCK EXEL, les offres d'emploi sont diffusées auprès de la SAMETH.

Chez SAMES KREMLIN, une action est menée depuis 2 ans avec un cabinet extérieur pour changer le regard de tous sur le handicap. Cette démarche de fond a irrigué l'ensemble du site de Stains puisque les objectifs d'atteindre le niveau requis minimal de personnels handicapés ont été remplis.

Dans le Groupe, d'autres sites sont en cours d'avancement sur le même sujet avec ce partenaire.

Nous continuons à percevoir une évolution positive du nombre de personnes handicapées au sein du Groupe. Ce sont désormais 75 « unités » déclarées contre 71 l'an dernier.

Plus largement, nous attendons désormais que nos filiales étrangères participent aussi encore plus activement au sujet.

c - Mixité et Diversité

Le groupe EXEL Industries est ouvert aux différences, et croit que la diversité et la mixité participent au succès de l'entreprise. EXEL Industries est riche de ses profils variés et complémentaires. EXEL

Industries est un Groupe à dimension familiale et humaine tout en ayant une vocation internationale et est donc ouvert à toutes les origines. Le Groupe s'attache à ce que ses filiales soient managées par des Dirigeants des pays d'implantation.

La mixité : une complémentarité source de richesse indispensable

Le taux de féminisation du Groupe reste stable en 2018 à plus de 18 %.

Globalement dans le Groupe, la représentativité des femmes dans le management reflue très légèrement en passant de 18,3 % l'an dernier contre 17,5 % cette année, mais reste alignée sur le % de femmes au sein du Groupe. Au niveau des Directeurs de la Holding du Groupe, ce pourcentage est de 50 %.

Le Conseil d'Administration du Groupe compte 2 femmes, 4 hommes et 1 Administrateur salarié.

Les entreprises françaises ont toutes travaillé sur les accords en faveur de l'égalité hommes-femmes. Dans les pays où cette démarche légale n'existe pas, des chartes sont appliquées et respectent les législations locales en matière d'égalité hommes/femmes.

Le thème de la mixité hommes-femmes continue également à être retenu par le Groupe pour faire l'objet de plans d'actions spécifiques.

La politique du Groupe reste bien de privilégier la compétence et la motivation dans les embauches et les évolutions salariales, au-delà de toute considération de sexe.

Dans la pratique, tous les sujets ci-dessous sont suivis avec attention par les Directions des Ressources Humaines de nos entreprises.

- **Effectifs Hommes-femmes** : une attention particulière est portée sur la mixité de certains services, de certaines Catégories Sociales Professionnelles ou de certains niveaux hiérarchiques : les indicateurs de suivi sont mis en place. Pour promouvoir certains métiers plus techniques auprès des élèves filles, des actions locales de communication sont organisées.
- **Accès à la formation** : les plans de formation prévisionnels ont été étudiés du point de vue de l'égalité d'accès à la formation.
- **Mesures adaptatives aux organisations de la vie familiale** : les problématiques concrètes liées à la mixité sont prises en compte :
 - mise en place des entretiens lors des retours de congé maternité/congé parental/absence longue durée ;
 - attention portée sur l'équilibre de vie personnelle – notamment liée aux enfants/vie professionnelle (horaires adaptés aux contraintes notamment scolaires, tolérances horaires, congés enfants malades, souplesse pour la rentrée scolaire, bienveillance sur les temps partiels). Pour les entreprises où la modulation est en place : anticipation maximale de l'information pour permettre une bonne organisation personnelle, et sur certains sites : accueil des enfants dans des crèches à proximité avec participation financière de l'entreprise.
- **Accompagnement pour favoriser la mixité dans les ateliers**
 - Anticipation sur les gammes de fabrication de certains produits plus lourds pour adapter le poste de travail.

La diversité des origines, agir localement.

L'organisation du Groupe en fédération d'entreprises et le respect des cultures locales favorisent l'implantation historique de nos sites dans des zones rurales et leur intégration dans la vie industrielle et sociale locale. Dans ces zones rurales, nos entreprises représentent un employeur important (emploi direct ou indirect, temporaire ou permanent) et sont en lien avec les Pole Emploi locaux.

D'autres entreprises situées en zones plus difficiles sont depuis longtemps ouvertes aux jeunes de nos quartiers et les font progresser en lien avec des réseaux locaux, des associations et des partenaires pour l'emploi.

Plus largement, la question des migrants devient un sujet porteur dans nos entreprises et plusieurs d'entre elles (BERTHOUD, HARDI,

SAMES KREMLIN, PRECICULTURE) ont entamé de véritables parcours de formation et d'intégration économique-culturelle afin de pouvoir intégrer en leur sein de véritables compétences externes. Des liens se créent avec des associations solidaires, des aides se prévoient (ex : Hozelock Exel a financé un livre de recettes culinaires de tous pays) pour rendre nos partenariats plus efficaces.

d - Un dialogue social de qualité

Les relations sociales matures et apaisées amènent un dialogue constructif qui a pour but de faire progresser l'entreprise et sa collectivité humaine.

Au-delà des réunions et négociations obligatoires, respectées dans les pays concernés, des réunions régulières sont en place avec des représentants du personnel, des managers, voire les équipes en direct, pour aborder tous sujets : conditions de travail, rémunération, présentation des résultats et de la stratégie d'entreprise...

Certains accords sont signés de manière volontaire au niveau de chaque entité, sans être répertoriés au niveau du Groupe, en vertu de notre politique de fédération de PME. On compte aujourd'hui 62 accords en vigueur dans les différentes sociétés du Groupe.

Au sein de SAMES KREMLIN et Groupe HARDI France issues de fusions entre 2 sociétés, les Directions ont renégocié l'ensemble des règles des 2 entreprises avec les partenaires sociaux, sans attendre la caducité des anciens accords qui allaient tomber par la loi.

Cette année, des accords d'importance ont été signés sur des élargissements de garantie de prévoyance et mutuelle, de nouveaux accords de modulation du temps de travail, des renouvellements d'accords de participation ou de droit à la déconnexion.

La valeur n° 7 : « Fierté d'Appartenance » est vécue à travers des événements tels que la médaille du travail, des journées portes ouvertes rassemblant les familles et parfois les retraités, des formations destinées à l'ensemble des équipes, des démarches participatives d'optimisation des postes de travail.

Le Comité de Groupe rassemble des représentants des plus grosses sociétés de tous les pays. Par ailleurs, le Directeur Général du Groupe invite également les membres du Comité de Groupe à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration du Groupe a vu arriver son premier membre « Administrateur représentant les salariés » élu par les membres du Comité de Groupe en son sein en février 2018.

e - Temps de Travail choisi - Nouvelles organisations collectives et individuelles de travail

Sur l'ensemble du Groupe, le travail à temps partiel encouragé et non subi prend une part plus grande. Seules les surcharges de travail dues à la saisonnalité peuvent conduire certains refus car non applicables pour répondre à nos pics très forts de saisonnalité, mais ce mode d'organisation se développe.

Au global, sur l'ensemble du Groupe, le nombre de salariés à temps partiel au 30 septembre 2018 est de 122 personnes : il passe de 2,9 % à 3,2 % des effectifs.

De nouveaux modes d'organisation de travail se discutent dans nos entreprises avec des réflexions amenées sur le temps choisi, parfois le home office.

3.4.4.1.2 Maintenir et développer les compétences

a - La formation adaptative : au service de l'amélioration de l'efficacité de l'entreprise

Les besoins de formations sont issus d'entretiens individuels entre le manager et l'employé, croisés avec la stratégie des entités. Les plans sont annuels et spécifiques à chaque entité, les services Ressources Humaines peuvent être impliqués lorsqu'ils existent selon les entreprises. Les formations sont validées par les Directions Générales, en cohérence avec la stratégie d'entreprise. Des systèmes

d'évaluation à chaud et à froid se mettent en place dans certaines entités.

Les thèmes principaux abordés sont :

- la sécurité reste le premier thème abordé dans chaque société. La sensibilisation de tous les acteurs dès leur entrée dans l'entreprise est primordiale. Cette formation concerne les nouveaux embauchés, mais elle s'inscrit aussi à toutes les personnes qui travaillent ponctuellement, à savoir saisonniers, intérimaires... ;

- le management : l'Académie Exel est une formation sur les outils du management, dédiée à chaque manager, et organisée par le Groupe. Cette année, la 8^e promotion a vu plus d'une centaine de nouveaux collaborateurs managers du Groupe apprendre les fondements du management motivationnel et de la connaissance de soi, dans le respect de la bienveillance et des 8 valeurs du Groupe.

AGRIFAC a travaillé sur le travail collaboratif à travers des formations à la méthode DISC, proche du développement personnel. SAMES KREMLIN a mis en place plusieurs opérations de coaching et d'accompagnement d'équipes pour développer l'intelligence collective. BERTHOUD a mis en œuvre des actions autour du management :

- de par l'internationalisation du Groupe et les Synergies à développer, les langues sont également un grand thème de formation. L'anglais devient bien évidemment la langue de communication transversale du Groupe et toute réunion dont un des participants ne comprend pas le Français se fait en anglais. Mais le Groupe s'attache aussi à ce que le Français soit appris dans les sociétés étrangères. De nombreux cours sont produits dans les entreprises étrangères ;

- les compétences techniques font également l'objet de nombreuses formations, en particulier des formations sur les produits et savoir-faire ;

- le thème de l'informatique est également abordé : pour les ERP, les logiciels métiers, ou le pack office ;

- les outils d'implémentation de nouvelles méthodes de gestion de production de type DDMRP nécessitent des compétences et connaissances larges. Plusieurs entités du Groupe ont installé ces outils ce qui nécessite, de ce fait des formations lourdes ainsi que la mise en place de référents en interne qui déclinent ces formations en interne.

b - Les formations qualifiantes et de reconversion : outil indispensable à l'employabilité des collaborateurs et à l'accompagnement des évolutions technologiques

Le parcours de formation tout au long de la vie se vivra de plus en plus comme une nécessité. Plusieurs actions lourdes ont été réalisées dans les domaines techniques afin de monter en compétences. En particulier, TRICOFLEX a assuré des actions de longue durée de CQP Opérateurs de Production, BERTHOUD a engagé des formations de longue durée en peinture.

Les entreprises du groupe ont totalisé environ 33 600 heures de formation sur l'année civile 2017, pour un effectif formé de plus de 1 600 personnes et un investissement consacré de plus d'1,2 M€.

Ceci s'entend hors temps de travail consacré à la formation interne adaptative sur poste de travail et accompagnement des jeunes en formation par contrat d'apprentissage, stagiaires...

c - La mobilité Interne : outil de développement des compétences et ouverture sur le Groupe

Le groupe EXEL Industries observe avec attention le développement de ses collaborateurs au sein de ses filiales. Des entretiens au moins annuels sont formalisés avec la hiérarchie. Ceux-ci permettent de faire le point et de prendre en compte les ambitions d'évolution des collaborateurs.

Les échanges quotidiens entre services des Ressources Humaines des différentes sociétés et le pilotage par le DRH du Groupe d'une

commission RH France et d'une commission RH Internationale amènent les opérationnels de la fonction RH à travailler ensemble pour définir les compétences requises, les postes à pourvoir, pour favoriser la mobilité et l'évolution des carrières des employés.

Le tout nouveau site internet a mis en œuvre un espace carrières, il diffuse largement les offres d'emploi au sein d'EXEL Industries et permet de fluidifier les souhaits d'évolution inter-société au sein du Groupe.

Le journal Exechos, édité au niveau du Groupe et réalisé en 8 langues, est distribué à chaque employé à son domicile. Les communiqués de presse Groupe sont diffusés dans les entreprises. Un dossier « Green Business » revient à tous les numéros. Ce journal donne un éclairage et une ouverture sur la richesse culturelle du Groupe à tous ses collaborateurs en allant au-delà de son entité de rattachement.

3.4.4.1.3 Veiller à assurer bonne Santé, Sécurité et Bien-être au Travail

a - L'absentéisme

Le taux d'absentéisme est un indicateur extrêmement suivi par le groupe EXEL Industries et marqueur fort du climat social interne.

Depuis plusieurs années, l'objectif donné est d'être inférieur à 3 %. Objectif très ambitieux dans un contexte structurel Français et international de long terme d'augmentation du taux d'absentéisme.

L'absentéisme de l'exercice 2018 est remarquablement stable à 2,85 %. Il reste au-dessous des 3 %, seuil limite que nous nous sommes fixés comme objectif. Ce maintien du taux, malgré les réorganisations dans le Groupe, est consécutif à des actions volontaristes menées par chaque entité, et pilotées au niveau du Groupe.

Note sur l'absentéisme :

L'absentéisme calculé est basé sur des absences courtes (jusqu'à 3 mois).

Le taux d'absentéisme est calculé en rapportant les jours ouvrés d'absences réelles au nombre de jours théoriquement travaillés. Nous excluons les accidents du travail ou maladie professionnels, les congés maternité, paternité et parentaux, les congés sans solde ou pour événements familiaux, les longues maladies..

Cette méthode permet de refléter un aspect du climat social dans le groupe.

Bien que l'absentéisme reste bas, ce thème continue à constituer l'un des 4 axes de travail sélectionné par le Groupe. Pour nous permettre de progresser en termes de Bien-être au travail, et pour diminuer les coûts liés à l'absentéisme, des actions concrètes ont été mises en place dans les Sociétés du Groupe :

- entretiens au retour d'un salarié absent plus d'une semaine pour un accueil de retour chez TRICOFLEX, CARUELLE, BERTHOUD, PRECICULTURE, VERMOREL et TECNOMA ;
- renforcement de la communication (par service, au niveau de la Direction, au niveau des partenaires sociaux) auprès des salariés sur des thèmes santé spécifiques, maintien du contact avec le salarié malade ;
- prime d'assiduité, chez HOZELOCK EXEL et VERMOREL ;
- mise en place de mesures de vaccination gratuite chez HOLMER.

b - Agir de façon préventive pour garantir la sécurité des employés

Les conditions de santé et de sécurité au travail sont prises en compte très sérieusement dans toutes les sociétés du Groupe.

Les plans de prévention existants planifient de nombreux plans d'action pour lesquels on relève :

- la formation des employés : secouristes, incendie, appareils de levage ;

- le port des Équipements de Protection Individuelle généralisé.

De manière générale mais pas systématique, un suivi médical est organisé. De même l'analyse des accidents du travail, même bénins, est en place dans la majorité des entités, de manière plus ou moins formelle. Chez HARDI par exemple, cette analyse est faite en dialogue avec le salarié concerné.

La très grande majorité des sites a mis en place une protection sociale pour ses collaborateurs, notamment en ce qui concerne la santé et la prévoyance.

Le Groupe met en œuvre aussi un programme de couverture mondiale sur les conditions de risques liés à l'individuelle accident.

Les sites couvrant des activités de production ont une personne qui est en charge des aspects liés à la sécurité, cumulant souvent avec une responsabilité liée à l'environnement (exemple de TRICOFLEX ou de SAMES KREMLIN). Des postes en alternance ont été créés sur ce thème.

La communication reste un levier sur la plupart des sites : communication du nombre de jours sans accidents chez Groupe HARDI France, analyse des accidents avec plan d'actions et informations dans les bulletins de paie chez TRICOFLEX, journée de sensibilisation chez BERTHOUD ou HOZELOCK Ltd..

TRICOFLEX et Groupe HARDI France ont organisé un déploiement intégral de communication au sein de l'entreprise par un sujet sécurité traité par mois pendant 12 mois avec plan de formation, communication et FAQ.

Chez HOLMER, une démarche collaborative prend en compte notamment les conditions de travail et de sécurité ; création d'un poste de correspondant sécurité.

Chez SAMES KREMLIN, les salariés peuvent avoir accès à une assistante sociale et une infirmière dont les heures ont été augmentées.

Chez HARDI, chaque ouvrier est testé sur ses connaissances en matière de risques et de mesures de sécurité sur son poste de travail. L'analyse des risques est basée essentiellement sur les retours des salariés en poste.

Chez TRICOFLEX, un salarié est dédié à 100 % aux sujets HSE, et une collaboration est en place avec la CARSAT. Les managers ont bénéficié de coaching sur le thème de la sécurité.

Au total sur le Groupe, 4 maladies professionnelles ont été déclarées sur l'exercice fiscal 2018.

Les risques psycho-sociaux sont également observés avec la plus grande attention. Dans les entreprises, les Directions d'entreprise en lien avec les services médico-sociaux des Directions des Ressources Humaines travaillent de façon concertée avec les managers, des partenaires sociaux et des salariés pour prévenir, alerter et mettre en œuvre des outils d'alerte et de surveillance de ces risques.

c - Mesurer et réduire les accidents de travail

Ce thème est l'un des 4 axes retenus pour une mise en place et un suivi de plans d'actions au plus proche du terrain.

Les accidents du travail sont systématiquement enregistrés, et formellement déclarés le cas échéant.

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont suivis mensuellement par le Groupe par le biais de l'outil de reporting

Chaque filiale du Groupe est donc désormais challengée et accompagnée en cas de dérive ou de non-maîtrise de ces risques.

Note sur ces deux indicateurs :**■ Le Taux de fréquence est :**

Nombre d'accidents du travail
avec arrêt x 1 000 000

Nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe
(hors intérimaires)

Il s'agit du nombre d'accident avec au moins un jour d'arrêt par millions d'heures travaillées.

■ Le Taux de gravité :

Nombre de jours d'arrêts consécutifs
à des accidents du travail x 1 000

Nombre d'heures travaillées par tous les salariés du Groupe
(hors intérimaires)

Il s'agit du nombre moyen de jours d'arrêt par milliers d'heures travaillées.

	01/10/2017- 30/09/2018	01/10/2016- 30/09/2017	01/09/2015- 30/09/2016	01/09/2014- 31/08/2015
Taux de Fréquence	22,45	21,97	25,58	19,32
Taux de Gravité	0,51	0,58	0,51	0,42

Le taux de fréquence, mesure du nombre d'arrêts de travail, reste à un niveau stable, à un peu plus de 22. Ce chiffre reste relativement bas en comparaison de ce qui est fait dans la profession.

Nos objectifs doivent devenir toujours plus ambitieux. Ils nous amènent à décider la mise en œuvre d'un objectif de taux de fréquence à 25 (contre un objectif de taux de 30 depuis plusieurs années).

L'augmentation du taux de gravité qui était constatée depuis 3 ans a été endiguée, et ce taux a même baissé pour revenir à 0,51.

Cette amélioration de nos résultats et le constat que nos objectifs doivent devenir toujours plus ambitieux nous amènent à décider la mise en œuvre d'un objectif de taux de gravité à 0,6 (après un objectif de taux déjà ramené à 0,8 l'an dernier).

CARUELLE a mis en place cette année un outil « flash accident », ET Works agit aussi en profondeur sur le sujet.

d - Bonne santé, hygiène de vie et bien-être

Au-delà des exigences fondamentales de bonne santé et de sécurité, le Groupe s'attache à mettre un cadre favorable à ce que les collaborateurs se sentent heureux et épanouis dans la réalisation de leur travail.

Des espaces collaboratifs se construisent avec la mise en place d'*open space*, d'espaces interactifs de discussions, de lieux d'échanges et de vie permettant de créer des pauses et des ruptures dans sa journée de travail.

Des salles de détente (comme à CARUELLE), des enchaînements matinaux d'exercices sportifs avant sa prise de poste (comme à Hozelock Ltd) ou des espaces que s'approprient les collaborateurs pour embellir leur environnement de travail (comme à SAMES KREMLIN au Mexique par la mise en œuvre de la peinture artistique de leur mur d'enceinte) ont vu le jour.

SAMES KREMLIN a mis en œuvre également dans certains sites des programmes liés au bien-être en lien avec le confort mental, psychologique et physique

TECNOMA a, de son côté, participé à l'action autour du mois sans tabac.

Le Groupe est présent dans des événements sportifs et encourage ses collaborateurs à y participer (par exemple, le marathon du Beaujolais..).

3.4.4.2 Dans le Domaine environnemental**Préambule**

EXEL Industries propose à ses clients des solutions qui leur permettent de réduire leur impact environnemental :

- des systèmes précis pour le traitement des cultures agricoles qui réduisent les quantités de produits phytopharmaceutiques épandus ;
- des systèmes de peinture à haut taux de transfert qui réduisent les quantités de peinture et de solvant utilisés ;
- des projecteurs de peintures en poudre avec systèmes de recyclage ;
- des pulvérisateurs de peintures hydrosolubles (sans solvants) ;
- des nouveaux produits alternatifs à l'application de désherbants chimiques dans l'activité grand public.

En interne, comparé à d'autres industries, les sites de production du Groupe sont majoritairement constitués d'unités de montage qui n'ont qu'un léger impact environnemental : consommation d'eau, d'énergie, de matières premières et pollutions modérées.

D'une façon générale, nous retrouvons pour chaque société du Groupe :

- un suivi des réglementations locales : ces réglementations constituent une référence dans tous les pays ;
- au-delà de la réglementation, des actions volontaristes sont mises en place ;
- la mise en place de responsables des questions environnementales dans les structures les plus concernées ;
- une préoccupation récurrente concerne les cabines de peinture (maîtrise des rejets dans l'air, recyclage des peintures, stockage des peintures, formation des salariés) ;
- toutes les Sociétés s'efforcent de trier les déchets, en s'appuyant de préférence sur les filières locales ;
- toutes les sociétés mettent en place des mesures de recyclage (eau, matières premières) ;
- des actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement concernant principalement la bonne gestion des produits chimiques, la bonne utilisation des protections auditives, les procédures de gestion des déchets.

Plus précisément :

Les investissements industriels qui sont réalisés dans les sociétés du Groupe intègrent toujours une préoccupation environnementale. Tel a été le cas des dernières grandes constructions au sein du Groupe :

- SAMES KREMLIN à Meylan (France), bâtiment respectant une zone EBC (Espace Boisé Classé) ;
- usine d'AGRIFAC à Steenwijk (Pays-Bas) avec réduction de 70 % de la consommation de gaz naturel ;
- centre logistique d'HOLMER (Allemagne).

3.4.4.2.1 Pollution des sols et de l'air

La protection des hommes (clients, employés) au contact des risques est assurée par des actions de formations, des actions de sensibilisation, des documentations et notices d'utilisation. Les innovations sont des préoccupations quotidiennes intégrées par les Directions de nos sociétés de ces activités.

Dans l'activité industrielle, nos pulvérisateurs de peinture permettent l'application de produits aqueux non polluants, avec les meilleurs taux de transfert du marché.

Sur certains sites, notamment ceux soumis à autorisation ICPE (Groupe HARDI France, TRICOFLEX, HOZELOCK EXEL...) des démarches structurées autour de l'environnement sont en place. Par exemple, chez Groupe HARDI France, le cas échéant, des audits réguliers peuvent être organisés sur certains sites selon les législations en vigueur.

Ci-dessous, exemples de réalisations dans les domaines de la prévention de la pollution.

Dans la pulvérisation industrielle :

- chez TRICOFLEX, généralisation des bacs de rétentions, et analyses semestrielles de la nappe phréatique ;
- chez SAMES KREMLIN site de Stains, changement de la machine à dégraisser : abandon du dichlorométhane et utilisation d'alcool modifié ;
- chez TRICOFLEX, suppression de tout approvisionnement de phtalate et de présence de celui-ci dans nos fabrications.

Dans la pulvérisation agricole :

- chez Groupe HARDI France, les sujets environnementaux sont suivis et s'appuient sur un service expert de l'UIMM. Des procédures écrites sont mises en place (canalisation des émissions de COV) ;
- chez HARDI Danemark, des mesures des émissions dans l'air sont réalisées : D'autres mesures de rejet dans l'eau sont en cours. Un séparateur d'huile a été installé sur le stationnement extérieur des voitures des employés et des pulvérisateurs automoteurs ;
- chez CARUELLE NICOLAS, le pulvérisateur Rafale de NICOLAS s'équipe d'une solution de pulvérisation à jets portés, s'adaptant au plus près des différentes configurations de vignobles. Cette solution est compatible avec des panneaux récupérateurs qui confinent la pulvérisation autour de la vigne et recyclent la partie du produit phytopharmaceutique qui n'atteint pas la plante ;
- chez TECNOMA, dans la viticulture, les viticulteurs recherchent encore plus de précision pour le traitement de leurs vignes. TECNOMA propose une cellule de pulvérisation face par face avec une circulation continue et un pack viticulture de précision. Avec sa gamme EVO, TECNOMA commercialise les premiers tracteurs enjambeurs du marché pour vignes étroites, conformes aux dernières normes anti-pollution Tier 4 Final.

3.4.4.2.2 Respect de la Biodiversité et limitation du tassement des sols

Dans le domaine agricole, les entreprises d'EXEL Industries actrices majeures dans le domaine agricole et de la bonne préservation des

sols, jouent un rôle clé dans la filière. Ainsi, partenaire des clients (distributeurs, entrepreneurs, clients finaux agriculteurs...) elles les écoutent et répondent à leurs besoins par les innovations. Elles participent donc activement à la transformation de la filière pour pérenniser la productivité des exploitations et optimiser la qualité des productions.

Les machines agricoles développées par le Groupe pulvérisent la bonne dose au bon endroit au bon moment : en évitant le surdosage (avec par exemple le Précijet de TECNOMA), en améliorant la précision et la répartition des débits (avec par exemple l'EasyFlo de BERTHOUD), en augmentant la pénétration des gouttes (avec par exemple l'Iris de HARDI).

La société AGRIFAC s'attache à ce que la précision de sa pulvérisation respecte chaque plant et le traite seulement au besoin.

Nos systèmes de coupe de tronçon ou coupe buse à buse guidés par GPS permettent de ne pas pulvériser deux fois au même endroit. Les buses conçues par le Groupe sont homologuées anti-dérive.

Les produits phytopharmaceutiques atteignent seulement la plante à traiter, et impactent moins la faune, la flore et la biodiversité.

Nos développements dans le domaine agricole s'inscrivent dans le plan gouvernemental ECOPHYTO. En France, EXEL Industries assure sa position de leader de la pulvérisation agricole et travaille activement sur le « contrat de solution » de la FNSEA, qui cherche à mettre en place des solutions concrètes pour une agriculture respectueuse de l'environnement et utilisant moins de produits phytopharmaceutiques.

Dans la grande distribution, la société HOZELOCK EXEL, a développé des produits moins consommateurs de matière active (jusqu'à 90 % pour le produit Wonderweeder). Notre désherbeur électrique, qui détruit les mauvaises herbes grâce à un choc thermique, évite l'utilisation de désherbant chimique (Green Power).

Le groupe Hozelock est partenaire de l'organisme français d'apiculture, afin de lui permettre d'agir en faveur de la sauvegarde des abeilles par l'encouragement d'achats solidaires en vue de replanter des fleurs, amies des abeilles.

Sur son site d'Arnas, 2 ruches avaient été installées fin 2015. Les ruches ont essaimé en 2017, ce qui a permis d'en mettre en œuvre une 3^e. Une première récolte de miel a été obtenue en 2017. Et cette année, la 2^e récolte a donné lieu à une animation festive avec les enfants du personnel.

Nous travaillons à réduire le tassement des sols pour préserver la biodiversité dans les sols. Dans l'activité d'arrachage de betteraves, les bureaux d'études travaillent à utiliser des pneus plus larges avec des pressions plus faibles ce qui amène une réduction sur le tassement des sols. Dans l'activité d'épandage, les systèmes d'aide à la navigation optimisent les passages et préservent donc les sols. Le nouvel épandeur de lisier beaucoup plus léger préserve d'autant plus les sols.

3.4.4.2.3 Gestion des déchets

Depuis de nombreuses années, les entreprises d'EXEL Industries ont mis en place une gestion de traitement des déchets par une séparation des filières de déchets selon les matériaux et leurs destinations.

Parfois, des actions ludiques et participatives se mettent en œuvre afin d'impliquer l'ensemble de la collectivité de Travail. C'est ce qui s'est passé sur la campagne de communication menée autour du tri des déchets en s'appuyant sur les « JOYEUX RECYCLEURS ».

Les exemples de réalisations dans les domaines de la gestion des déchets sont nombreux, on citera notamment :

Lors du processus de transformation de nos produits :

- nos activités de montage sont peu consommatrices de matière première car nous utilisons surtout des composants. Toutefois certaines sociétés ont des procédés de transformation de matière : VERMOREL (Roumanie, soudure acier) et TRICOFLEX (France,

extrusion matière plastique). Ces sociétés réduisent et réutilisent leurs propres déchets ;

- HOZELOCK Ltd, envoie certains déchets de production (extrusion matière plastique) chez TRICOFLEX pour les recycler ;
- VERMOREL optimise ses plans de découpe et réutilise les chutes ;
- TRICOFLEX a créé des mélanges expansés permettant d'économiser 30 % de matières premières, et recycle ainsi 80 % de ses déchets de matière plastique. La Société a investi dans une unité de broyage/défilage plus performante. Les processus de fabrication sont sous contrôle et permettent de détecter des variations de consommation de matières premières pour la mise en place ciblée de plans d'actions (contrôles et formations) ;
- chez HOLMER, une nouvelle installation de peinture permet la réduction de la quantité de peinture utilisée ;
- TECNOMA a créé un indicateur de rebut de rotomoulage par machine et par client et permet le suivi d'un plan d'action à moyen terme sur les formes de moules ;
- SAMES KREMLIN a redéfini ses emballages de produits et de conditionnement des expéditions, dans le but de réduire la consommation de cartons.

En fin de cycle de transformation de nos produits :

- toutes les filières pour le tri du papier, du carton, du plastique, de l'acier et du fer sont en place ;
- BERTHOUD met en œuvre une filière de déchets peinture ;
- SAMES KREMLIN site de Meylan, a mis en place la filière de réutilisation des palettes en bois/réutilisation des emballages carton des fournisseurs en matelas de blocage dans les boîtes d'expédition. Les cabines à rideau d'eau ont été remplacées par des cabines à filtres secs pour supprimer l'eau industrielle polluée (autre les gains énergétiques). Les surplus de peinture sont donnés aux écoles de formation, avec le double effet de diminuer le recyclage de ces produits, et d'apporter des moyens supplémentaires à l'enseignement professionnel. Les produits chimiques sont répertoriés et sont stockés sur des bacs de rétention. La gestion des déchets est maîtrisée : une soute à déchets est en place, régulièrement vidée et évacuée par un prestataire dédié à la gestion des déchets chimiques. Les chiffons souillés font partie intégrante de cette filière ;
- HOZELOCK EXEL recycle les déchets dangereux, et les poubelles de tri sont présentes dans tous les services ;
- HOLMER : filières papier, plastique, métal, palettes usagées, huiles et ferrailles selon les sites ;
- groupe HARDI France : filières bois, papier/carton, métaux ferreux & non ferreux, batteries au plomb, déchets dangereux ;
- VERMOREL : filières métal, huile, plastique et papier ;
- TECNOMA : la peinture poudre, la grenaille et le polyéthylène sont repris directement par les fournisseurs pour être retraités et recyclés dans leurs productions ;
- CARUELLE : filières ferraille, grenaille, et papier/carton ;

Calcul des émissions de CO₂ :

	01/10/2017- 30/09/2018	01/10/2016- 30/09/2017	01/09/2015- 30/09/2016	01/09/2014- 31/08/2015
Calcul des Émissions de CO ₂	32 871 172	32 250 985*	32 044 312*	30 485 995*

* Calculs établis à ISO périmètre de consommation électrique.

Le calcul des émissions de CO₂ a été revu pour les années précédentes afin de prendre en compte un périmètre identique sur toute la période d'analyse.

- PRECICULTURE : filières de récupération DIB, ferraille, bois, palettes, emballages usés, batteries, piles, néons, cartouches, huile, et diluant. Le site est équipé de bacs déshuileurs et de bacs de rétention.

3.4.4.2.4 Agir sur le climat par une réduction des rejets dans l'air et une meilleure maîtrise des énergies

a - Agir sur le climat

Du fait de notre activité :

Dans le domaine des transports professionnels : nous favorisons le transport en commun pour nos employés (le train plutôt que la voiture). Pour limiter les déplacements, le Groupe se dote de systèmes de visio-conférences et de web conférences, l'utilisation de plus en plus fréquente d'outils numériques partagés (skype...). Les flottes automobiles sont gérées de façon à limiter les grammes de CO₂/km. Plusieurs sociétés prévoient désormais des indemnités kilométriques pour les salariés qui viennent travailler en vélo. Ce sujet est devenu un thème récurrent des négociations annuelles salariales. Le site chinois de SAMES KREMLIN organise une navette pour les trajets domicile-bureau.

Les sociétés commencent à installer des voitures de société électriques.

Sur les sites dotés d'installations de peinture, les émissions de COV sont contrôlées et limitées par les équipements d'extractions d'air et de filtration dont les cabines ou les postes de soudure sont équipés.

Nous favorisons l'installation de chauffage par rayonnement : ils sont moins consommateurs et plus efficaces énergétiquement que les chauffages au fuel, qui ont été remplacés sur certains sites.

Pour AGRIFAC, la consommation de gaz naturel a été réduite de 70 % après la finition des travaux et l'utilisation des panneaux solaires.

Du fait de l'utilisation par nos clients de nos équipements :

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des machines agricoles que nous commercialisons, nos services de Recherche et Développement travaillent sur des machines de plus en plus légères. Les normes que nous respectons sont un référentiel essentiel pour ces machines (Tier 4 Final Émissions Standards, passage de moteurs en phase 4F).

Les équipements de peinture industrielle (pompes et applicateurs) consomment de l'électricité et de l'air comprimé.

Ces consommations représentent un coût pour nos clients, au-delà de l'enjeu écologique. Nos bureaux d'études travaillent pour que nos équipements consomment le minimum.

S'adapter aux conséquences du changement climatique :

Nos machines s'adaptent déjà à des climats différents : désertiques en Australie, grandes étendues en Russie, humides en automne pour la betterave, agriculture sur petites parcelles en France.

Hozelock adapte ses gammes pour permettre un plus grand développement de la micro-irrigation, moins consommatrice en eau.

Malgré les plans d'action de réduction des émissions de CO₂ dans les filiales d'EXEL Industries, l'augmentation des émissions est principalement due à une plus grande consommation de fuel de chauffage.

Note sur ces rejets :

Il s'agit de la conversion des consommations :

Facteurs d'émission	Facteurs de conversion	Source
Électricité – mix moyen Europe	0,42 kg CO ₂ /kWh	Base Carbone
Gaz naturel – Europe	0,214 kg CO ₂ /kWh PCS	Base Carbone
Propane, inclus maritime – Europe	0,244 kg CO ₂ /kWh PCI	Base Carbone
Essence à la pompe – France métropolitaine	2,79 kg CO ₂ /L	Base Carbone

b - Avoir une consommation plus économe

	01/10/2017-30/09/2018	01/10/2016-30/09/2017	01/09/2015-30/09/2016	01/09/2014-31/08/2015
Consommation d'eau (en m ³)	91 825	84 544	103 876	89 922
Consommation d'électricité (en kWh)	45 668 261	45 362 478*	46 338 644*	43 517 429*
Consommation de gaz (en kWh HHV)	31 192 986	31 849 679	34 183 482	44 227 278
Consommation de propane (en kWh HHV)	6 030 252	6 104 867	5 905 669	ND
Consommation de fuel (en litres)	1 987 033	1 725 434	1 343 749	983 526

* Calculs établis à ISO périmètre de consommation électrique.

Nous avons un souci constant de limiter les consommations d'eau et d'énergie.

- La nouvelle usine AGRIFAC est l'un des bâtiments les plus économes en énergie des Pays-Bas. Les 5 000 mètres carrés de panneaux solaires disposés sur les toits de l'usine, permettent de générer plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Un éclairage à LED a été installé dans tout le bâtiment. Après avoir été évalué dans neuf catégories différentes, le label de qualité Breeam pour le développement durable a été attribué à AGRIFAC.
- Le nouveau centre logistique d'HOLMER a été construit en respectant toutes les normes environnementales.
- Les éclairages LED se développent considérablement dans toutes les entreprises du Groupe.
- Les essais en eau des machines agricoles se font en circuit fermé dans la plupart des cas. (ex : EMC en Russie, HARDI en Australie, BERTHOUD en France).
- Vermorel a investi dans des postes de soudure moins consommateurs en énergie.
- Les réfections de toiture, des bâtiments mieux isolés permettent également des économies d'énergie, tel a été le cas pour CARUELLE et HOZELOCK Exel.
- Des systèmes de recyclage des eaux de pluie (AGRIFAC ou HOZELOCK Ltd).
- Nouvelle chaudière à Condensation (CARUELLE).

3.4.4.3 Dans le domaine de la lutte anti-corruption

3.4.4.3.1 Le code de bonne conduite

Le code de bonne conduite mis en œuvre l'année dernière a vu cette année son déploiement généralisé : traduction en 19 langues, signature par nos collaborateurs qu'ils soient en poste ou nouvellement recrutés, et intégration dans le règlement interne de chaque entreprise. Ainsi chaque collaborateur s'engage à respecter la politique anti-corruption mise en place par le Groupe. Ce déploiement a été accompagné d'une analyse des risques liés à

la corruption par activité. Avec cette analyse, des plans de formations internes et de sensibilisation sur les risques liés à la corruption par différents moyens de communication pilotés par la Direction Juridique du Groupe (webinaires, formations sur site, brochures d'information) ont été réalisés auprès de nos référents locaux, Dirigeants, managers, responsables ressources humaines et commerciaux. Ces différentes actions ont été déployées en interne par nos référents locaux.

Le Groupe se fixera comme objectif pour 2018/2019 que tous les collaborateurs aient signé le code de bonne conduite.

3.4.4.3.2 Le dispositif de lanceur d'alerte

Le Groupe a impulsé un dispositif interne de lanceur d'alerte qui remonte jusqu'au Directeur Général du Groupe et qui permet de protéger toute personne constatant un acte de corruption.

À ce jour, aucun acte de corruption n'a été signalé.

3.4.4.3.3 Les procédures internes de vigilance

Les procédures de doubles signatures sécurisent ces aspects. L'engagement dans des contrats d'achats d'une certaine taille se fait souvent avec l'approbation d'au moins deux employés.

Certaines sociétés, comme HOZELOCK EXEL ou BERTHOUD par exemple, redistribuent régulièrement le portefeuille de fournisseurs à leurs acheteurs.

Nous avons des procédures d'appel d'offres sur beaucoup de contrats Groupe : nous demandons 2 ou 3 devis : assurances, Commissaires aux Comptes, avocats, téléphonie mobile, conseils en Propriété Intellectuelle, choix de l'ERP..

3.4.4.4 Dans le domaine du respect des droits de l'homme

3.4.4.4.1 RGPD

En conformité avec le Règlement Général sur la protection des données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016, notre Groupe définit et applique en ce moment ces dispositions légales sur la protection des données personnelles.

3.4.4.2 Sous-traitance et fournisseurs

Le Groupe prend en compte dans sa politique d'achat et de gestion des sous-traitants les enjeux sociaux et environnementaux.

Les sociétés du Groupe gardent généralement un réseau local de sous-traitants et fournisseurs : maintenance, sous-ensembles, composants, organismes de formation, propreté des locaux, agences d'intérim...

La plupart des sociétés fonctionnent avec des chartes s'appuyant notamment sur la responsabilité sociétale des entreprises.

À titre d'exemples :

BERTHOUD demande explicitement à ses sous-traitants de respecter la réglementation REACH, met en place et suit les Plans de Prévention sécurité, et surveille le prêt de main-d'œuvre illicite.

HARDI fait signer une *Supply Code of Conduct* à ses sous-traitants, comprenant les problématiques de respect de la loi, des pratiques de l'Emploi, de non-discrimination, d'environnement de travail, de lutte contre la corruption, et audite systématiquement les nouveaux sous-traitants.

Chez SAMES KREMLIN, les Conditions Générales d'Achat et les Conditions Particulières d'Achat de Services mentionnent toutes deux des articles relatifs à la RSE.

3.4.4.3 La politique de lutte contre les discriminations

La politique générale du Groupe est portée par une éthique forte du Conseil d'Administration. Celui-ci, depuis cette année, est complété par un Administrateur représentant les salariés. Manager ses employés au regard de ses compétences, sans considération de sexe, d'âge, de handicap, d'appartenance à une ethnie, de religion, d'orientation sexuelle, d'opinion politique, d'état de santé, de situation familiale est une valeur fondamentale et intégrée dans sa valeur n° 8 « comportement responsable ».

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;

- à l'abolition effective du travail des enfants.

Par respect de la loi de chaque pays, mais surtout par conviction éthique, le Groupe respecte les droits et principes contenus dans les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le Groupe est majoritairement implanté en Europe (plus de 80 % de ses effectifs), dans des pays ayant ratifié les conventions fondamentales de l'OIT.

3.4.4.4 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les solutions développées pour nos clients respectent les directives et normes sécuritaires et environnementales (directive machine, directive Atex, Reach, RohS, certaines Normes ISO...)

Les actions décrites dans le cadre du respect de la biodiversité ont pour autre conséquence la préservation de la santé des consommateurs en réduisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

3.4.4.5 Autres actions inhérentes au domaine des droits de l'homme

Les Droits de l'Homme transparaissent dans nos valeurs :

- Confiance Initiative ;
- Franchise Transparence ;
- Esprit d'Équipe ;
- Comportement Responsable.

3.4.4.5 Dans le domaine lié au gaspillage alimentaire, à la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable

Le gaspillage alimentaire est peu significatif pour EXEL Industries, seules les cantines étant concernées et ces dernières ne sont pas gérées par le Groupe.

De par son activité, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable sont peu significatifs pour le groupe EXEL Industries.

3.4.5 Résultats et Indicateurs de Performance, pilotés mensuellement

4 indicateurs sociaux et sociétaux sont suivis depuis plusieurs années :

- l'absentéisme ;
- la sécurité ;
- l'apprentissage ;
- la mixité hommes-femmes.

Depuis cette année, ces indicateurs sont renseignés mensuellement par chaque société dans l'outil de reporting financier.

Lors de la revue de direction mensuelle, les Directeurs Généraux apportent les réponses à la Direction Générale du Groupe sur les plans d'action mis en œuvre et expliquent les dérives et les écarts par rapport aux objectifs.

Pour l'exercice 2017/2018

Les objectifs fixés et les résultats au titre de 2017/2018 ont été les suivants :

Absentéisme :

- 3 % sur 2017/2018 → nous avons un taux de 2,85 %.

Sécurité :

- taux de fréquence inférieur à 30 dans toutes les entreprises du Groupe et à minima, pour les entreprises à niveau inférieur, maintien ou amélioration du taux → le taux de fréquence du Groupe est stable à 22,45 ;
- taux de gravité inférieur à 0,8 dans toutes les entreprises du groupe et à minima, pour les entreprises à niveau inférieur : maintien ou amélioration du taux → le taux de gravité du Groupe est à 0,51.

Apprentissage :

- 3 % d'apprentis → le taux d'apprentis reste au-dessous de 3 %, mais le taux continue à progresser et celui-ci passe de 2,6 % à 2,67 %. Pour la première fois cette année, la barre des 100 apprentis est dépassée avec 101 apprentis en moyenne dans le Groupe.

Mixité :

- mise en place d'indicateurs et de plans d'actions dans chaque société du Groupe ;
- de nombreux accords sont suivis et pilotés.

Pour l'exercice 2018/2019 et suivants

Les 4 KPI suivis vont continuer à être mesurés.

L'objectif du taux d'absentéisme reste fixé à 3 %.

L'objectif de taux de gravité des accidents du travail, déjà baissé à 0,8 en 2017/2018 va passer à 0,6.

L'objectif de taux de fréquence va passer à 25 en 2018/2019 (contre 30 en 2017/2018).

L'objectif de 3 % d'apprentis non encore atteint, devra l'être au plus tard en 2019/2020.

3.4.6 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion groupe

Exercice clos le 30 septembre 2018

À l'Assemblée Générale des actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Exel Industries, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la Déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 septembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

3

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de la Société. (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de la Société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de Commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par la Société des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de lutte contre la corruption et de fiscalité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du Code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance.
- Nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105.
- Nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques.
- Nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

- Nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés.
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.
- Nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs ⁽¹⁾ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽²⁾ et couvrent entre 16 et 45% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽³⁾ ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de la Société.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Le processus d'identification et de hiérarchisation des risques pourrait être précisé, notamment la manière dont le groupe prend en compte les attentes des parties prenantes et les conséquences potentielles des risques identifiés sur son activité.
- Les périmètres couverts par les politiques pourraient être clarifiés afin d'explicitier leur déploiement au sein du groupe.
- Les résultats et indicateurs de performance pourraient être accompagnés d'éléments d'explication permettant d'interpréter les évolutions.

Lyon, le 14 janvier 2019

L'un des Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

Nathalie Lorenzo-Casquet

Associée

⁽¹⁾ Consommation d'électricité (en kWh), Consommation de gaz (en kWh), Consommation de fuel (en litres), Emissions de gaz à effet de serre (scope 1 et 2), Effectif au 30/09/2018, Effectif moyen, Effectif à temps partiel, Nombre de femmes manager, Nombre d'embauches, Nombre de départs dont licenciements, Taux d'absentéisme, Taux de fréquence des accidents (dont nombre d'accident avec arrêt), Taux de gravité des accidents (dont nombre de jours d'arrêt lié aux accidents avec arrêt), Nombre total d'heures de formation.

⁽²⁾ Sames Kremlin, Berthoud, Hardi

⁽³⁾ Pollution des sols et de l'air, Respect de la biodiversité et limitation du tassement des sols, Lutte contre la corruption, Agir sur le climat.

3.5 Activités de la Société, comptes consolidés et sociaux

EXEL Industries a poursuivi ses deux activités :

- gestion et animation de ses filiales directes, toutes détenues à plus de 95 % ;
- gestion et suivi de son portefeuille de brevets, marques, dessins et modèles, concédés en licence d'exploitation.

3.5.1 Comptes consolidés – Principales données consolidées

<i>(en millions d'euros)</i>	30/09/2018	30/09/2017
Capitaux propres part Groupe avant affectation du résultat	362,7	335,6
Écarts d'acquisition	64,5	64,4
Immobilisations nettes (hors écarts d'acquisition)	160,8	157,6
Trésorerie disponible	78,9	103,7
Dettes financières (courantes & non courantes)	163,9	165,2
Provisions pour risques et charges (courantes & non courantes)	48,5	51,3
CHIFFRE D'AFFAIRES (HT)	839,1	874,2
Résultat opérationnel courant	61,7	69,5
(Charges) & produits non récurrents	0,1	2,4
Dont dépréciation survaleurs	0	0
Résultat opérationnel	61,9	71,9
Produits & (charges) financières	(6,7)	(8,3)
Résultat net consolidé d'ensemble	39,2	45,3
Résultat net part du Groupe avant affectation	39,2	45,3
Capacité d'autofinancement	50,5	59,3
<i>(en euros)</i>		
Résultat net consolidé d'ensemble par action	5,8	6,7
Capacité d'autofinancement par action	7,4	8,7

3.5.1.1 Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires consolidé est inférieur de 4,0 % à celui de fin septembre 2017, passant de 874,2 M€ à 839,1 M€.
- Le chiffre d'affaires à l'exportation a diminué de 3,0 %, passant de 693,2 M€ à 672,5 M€. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger représente ainsi 80 % du chiffre d'affaires, contre 79 % l'année précédente.
- L'évolution du chiffre d'affaires a été impactée négativement à hauteur de 20,5 M€ par l'appréciation de certaines devises, notamment les dollars australien et américain ainsi que les GBP.
- Le résultat opérationnel courant est passé de 69,5 M€ à 61,7 M€, après une dotation nette aux amortissements et provisions de 15,1 M€ contre 15,2 M€ sur l'exercice précédent.
- Le montant net des produits et charges non récurrents du Groupe est positif de 0,1 M€. Il comprend principalement les reprises de provision de restructuration des activités Industries et Pulvérisation Agricole.
- Le résultat financier est négatif de - 6,7 M€. Il comprend le coût net de l'endettement financier pour - 3,6 M€ et des gains nets de change pour - 3,1 M€.
- Le résultat avant impôts passe de 63,7 M€ à 55,2 M€.
- La charge d'impôt a baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 18,8 M€ à 16,3 M€.
- Le résultat net, part du Groupe, a baissé de 13,4 %. Il s'établit à 39,2 M€ soit 4,7 % du chiffre d'affaires.

3.5.1.2 Bilan

Les capitaux propres part du Groupe sont passés de 335,6 M€ à 362,7 M€, soit une progression de 27,1 M€ se détaillant comme suit :

Total des produits et charges comptabilisés au bilan :	37,8 M€
Distribution de dividendes :	(10,7) M€
Variation des actions propres :	0,0 M€

Les capitaux propres représentent 51,2 % du total du bilan, contre 47,6 % à la fin de l'exercice précédent.

Des provisions pour risques et charges (courantes et non courantes) ont été constituées ou maintenues à hauteur de 48,5 M€ pour couvrir les risques identifiés par l'entreprise.

Le fonds de roulement est passé de 234,5 M€ à 240,0 M€, en hausse de 5,5 M€, à la suite des variations suivantes :

+ Variation des capitaux propres :	+ 27,1 M€
+ Variation des provisions :	+ 1,0 M€
+ Variation des dettes financières non courantes :	(21,5) M€
- Variation des actifs non courants :	(1,1) M€

Le besoin en fonds de roulement, établi à partir des valeurs nettes d'actifs, s'élève à 256,8 M€ au 30 septembre 2018, contre 212,7 M€ au 30 septembre 2017.

Cette baisse de - 43,6 M€ s'explique par :

+ Variation des actifs courants (hors trésorerie) :	30,4 M€
- Variation des passifs courants (hors prov. & dettes financières à CT)	(13,6) M€

Au 30 septembre 2018, la trésorerie disponible nette des dettes financières exigibles à moins d'un an est de - 16,8 M€, soit 78,9 M€ de disponibilités et - 95,7 M€ de dettes financières exigibles à moins d'un an.

3.5.2 Comptes sociaux

Principaux chiffres des comptes sociaux :

(en millions d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires :	24,1	24,2
Résultat d'exploitation :	16,1	16,4
Résultat financier :	30,6	45,0
Résultat net :	44,3	58,5

Le résultat financier comprend principalement des dividendes en provenance des filiales et la rémunération des disponibilités.

3.5.3 Décomposition des dettes fournisseurs et créances clients

(en milliers d'euros)	Article D. 441-4.1.1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-4.1.2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Total (1 jour et plus)	
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus		
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées					11							94
Montant total des factures concernées HT		0	-	0	18	421	158	2	324			906
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT		0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,41 %	0,42 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT						1,75 %	0,66 %	0,01 %	1,35 %			3,76 %

3.6 Facteurs de risques

EXEL Industries a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous et ceux évoqués dans la partie 3.4.

3.6.1 Risques liés au secteur d'activité

3.6.1.1 Lois et réglementations

EXEL Industries est soumis à des lois et réglementations mises en place par de nombreuses autorités nationales et internationales, notamment en matière environnementale, fiscale, des lois et réglementations commerciales et en droit du travail. Ces lois et réglementations sont complexes, changeantes et de plus en plus contraignantes, en ce qui concerne notamment les émissions polluantes pour les équipements diesel ou l'utilisation des produits appliqués par nos pulvérisateurs.

EXEL Industries a un département juridique central et s'appuie localement sur des cabinets extérieurs pour veiller à être en permanence en conformité avec les lois et réglementations applicables. EXEL Industries est membre de plusieurs syndicats professionnels (AXEMA, FIM, METI...) qui éclairent le monde politique et législatif des différents enjeux pour qu'ils puissent prendre les décisions pertinentes sur le long terme.

3.6.1.2 Restrictions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Les produits appliqués par nos pulvérisateurs agricoles sont des produits phytopharmaceutiques d'origine de synthèse ou naturels. Ils comprennent notamment les herbicides, les insecticides, les fongicides et les engrais liquides. Ces produits de plus en plus controversés, sont soumis à des réglementations strictes et sont, dans certains cas, voués à disparaître (ex. : loi Labbé et polémique sur le Glyphosate) et seront remplacés par des produits alternatifs.

L'activité de Pulvérisation Agricole représente 43,4 % du chiffre d'affaires consolidé. L'enjeu de l'agriculture est de nourrir de plus en plus de monde sur la planète (11 milliards de personnes en 2100), tout en respectant l'environnement. Pour contribuer à atteindre ce double objectif, les recherches et les innovations d'EXEL Industries sont orientées vers de plus en plus de précision de pulvérisation qui permettra de réduire de 30 à 50 % les doses des produits d'origine chimique ou naturelle, tout en permettant l'accroissement des rendements. La recherche, l'innovation, alliées aux technologies de reconnaissance visuelle, de drones, de cartographies GPS et d'utilisation des données sont les voies de progrès pour une agriculture productive et respectueuse de l'environnement.

3.6.1.3 Concurrence

EXEL Industries est présent sur des marchés concurrentiels sur lesquels interviennent de plus en plus de groupes internationaux et de nombreux acteurs locaux de tailles diverses. Cette concurrence pourrait notamment l'amener à perdre des parts de marché.

EXEL Industries défend sa performance concurrentielle *via* sa stratégie de différenciation produits, de positionnement haut de gamme, de spécialiste de la pulvérisation par comparaison à ses concurrents qui sont plutôt généralistes.

3.6.1.4 Distribution

En Pulvérisation Agricole, EXEL Industries vend ses produits principalement à des concessionnaires qui sont souvent affiliés à des constructeurs full liner généralistes qui proposent toute la gamme de machines agricoles : tracteurs, moissonneuses batteuses, pulvérisateurs, semoirs, outils de travail du sol, fenaison... des marques. Le poids de ces marques Tracteurs, qui pratiquent des remises arrières et imposent des contrats contraignants, pourrait fermer progressivement l'accès d'EXEL Industries à ce réseau de distribution.

EXEL Industries s'attache à renforcer son lien direct avec le client final notamment par l'utilisation du digital, une présence accrue de ses marques sur les réseaux sociaux et des démonstrations clients

3.6.2 Risques opérationnels

3.6.2.1 Risques clients

Compte tenu de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde, et des activités diversifiées du Groupe ce qui engendre des clients différents, EXEL Industries considère qu'il est peu exposé à un risque de contrepartie significatif.

En Pulvérisation Agricole, les 5 clients les plus importants représentent 10,8 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 9,2 % l'année dernière, dont 3,2 % pour le principal. Pour les Arracheuses de Betteraves, les 5 clients les plus importants représentent 15,8 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 20,4 % l'année dernière, dont 6,1 % pour le principal provenant d'un important contrat livré sur la zone CIS. Hors ce fait exceptionnel, les 5 clients les plus importants représentent moins de 11,3 % du chiffre d'affaires. En Arrosage et Pulvérisation du Jardin, les 5 clients les plus importants représentent 42,0 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 38,4 % en 2016, dont 20,7 % pour le principal. Enfin, en Pulvérisation Industrielle, les 5 clients les plus importants représentent 20,9 % du chiffre d'affaires consolidé de l'activité contre 21,8 % l'année dernière, dont 7,1 % pour le principal.

À l'échelle du Groupe, les 5 clients les plus importants représentent 7,4 % du chiffre d'affaires consolidé et sont répartis sur les 4 activités ainsi que différentes zones géographiques.

3.6.2.2 Risques fournisseurs

La défaillance d'un ou plusieurs fournisseurs significatifs, des ruptures de stock imprévues, des défauts de qualité, des mouvements

« plein champs ». Par ailleurs, d'autres modèles de vente sont développés au sein du groupe EXEL Industries, comme par exemple la vente directe (AGRIFAC) ou la vente *via* des filiales de distribution propres (ET Works).

En Pulvérisation et Arrosage du Jardin, une partie significative des ventes passe par la grande distribution où EXEL Industries fait face à une forte concentration des clients qui réalisent des appels d'offres européens.

Sur ce marché, EXEL Industries s'efforce à travailler avec plusieurs enseignes, quitte à développer une gamme de produits différenciée par clients. Toutefois, la Pulvérisation et Arrosage du Jardin ne représente que 12 % du chiffre d'affaires consolidé.

3.6.1.5 Conditions climatiques et saisonnalité

Les cycles d'achat saisonniers auxquels sont soumis certains produits d'EXEL Industries et les variations climatiques sont susceptibles d'affecter les activités d'EXEL Industries et ses résultats.

Cependant, l'intensité de la saisonnalité diffère selon les métiers d'EXEL Industries. De plus, la répartition géographique des activités contribue à diversifier et limiter la concentration du risque de variations climatiques sur une région donnée. Enfin, l'activité Pulvérisation Industrielle, qui représente 24 % du chiffre d'affaires consolidé n'est pas impactée ni par la saisonnalité, ni par les conditions climatiques.

sociaux et toute autre perturbation dans l'approvisionnement sont susceptibles de perturber les productions du Groupe ou entraîner des coûts supplémentaires.

Pour ses approvisionnements en matières premières et pièces élémentaires, le groupe EXEL Industries a recours à de nombreux fournisseurs localisés dans différents pays de manière à diviser le risque et de toujours disposer de solutions alternatives. Les 5 fournisseurs les plus importants ne représentent que 6,8 % des achats consolidés du Groupe contre 6,3 % en 2017, dont 1,9 % pour le fournisseur principal. Par ailleurs, EXEL Industries s'attache à ne pas représenter plus de 30 % de l'activité d'un fournisseur tiers.

3.6.2.3 Risques relatifs au prix de matières premières et composants

L'exposition aux risques d'EXEL Industries sur les variations de cours de matières premières, soit directement, soit au travers des composants achetés à ses fournisseurs, porte principalement sur l'acier et d'une moindre mesure les matières plastiques.

Le Groupe se protège de la volatilité du prix des matières premières en négociant des contrats de longue durée auprès de ces plus importants fournisseurs pour s'assurer de la disponibilité, du délai et du prix. Par ailleurs, le Groupe peut aussi s'engager sur des commandes fermes selon les opportunités du marché. Cette politique permet de garantir une stabilité de coûts de production sur une durée cohérente avec notre politique tarifaire.

3.6.3 Risques financiers

3.6.3.1 Risques de financement et de liquidité

Le Groupe veille à maintenir un accès très large à la liquidité afin de faire face à ses engagements et ses besoins d'exploitation et d'investissements. Pour ce faire, le Groupe emprunte sur les marchés bancaires et de capitaux.

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée (*covenants*).

De plus, le groupe EXEL Industries dispose d'une bonne capacité d'accès au crédit, compte tenu de plusieurs lignes de crédit confirmées sur 5 à 7 ans, ouvertes auprès de différentes banques qui permet de faire face aux besoins courants de liquidités et de saisir les opportunités d'investissements ou d'acquisitions.

EXEL Industries a diversifié sa source de financement en 2016, en émettant deux Euro PP sur 6 et 7 ans pour la somme totale de 30 M€.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

3.6.3.2 Risques de taux d'intérêt

Par son endettement net portant intérêt, EXEL Industries est exposé à un risque de taux d'intérêt sur ses passifs financiers comme sur ses liquidités.

Au 30/09/2018, la majorité des emprunts et dettes financières à taux variable était indexée sur la variation de l'Euribor 1 mois ou 3 mois selon le cas, ou sur des taux équivalents, notamment au Danemark.

À la date de clôture des comptes, le total des dettes et emprunts concernés était le suivant :

Emprunts moyen terme à taux variable et tirages sur lignes de crédit moyen terme garanties	26 962 K€
Dettes de crédit-bail	1 116 K€
Découverts et assimilés	45 985 K€

Les actifs financiers (Sicav de trésorerie et autres placements à court terme) rémunérés à taux variable se montaient à 76 K€. Par ailleurs, EXEL Industries dispose d'une trésorerie de 78 930 K€ au 30 septembre 2018.

Une variation de 0,5 % des taux à la hausse est susceptible d'impacter le résultat avant impôt du Groupe de 371 K€.

3.6.3.3 Risques de change

L'exposition au risque de change du groupe EXEL Industries est essentiellement liée à ses activités opérationnelles ainsi qu'à des dettes bancaires en USD et en GBP.

Les ventes réalisées par les filiales de distribution à l'étranger, hors zone euros, sont facturées en monnaie locale. Compte tenu de l'importance de sa facturation dans la zone dollar US et en Australie, le Groupe est exposé aux fluctuations de ces devises. Les créances encore détenues en USD par les sociétés françaises du Groupe ont été comptablement converties au cours de clôture de l'exercice.

La majorité des ventes des filiales françaises du Groupe, aux acheteurs étrangers hors Groupe, est conclue en euros. Les factures établies en devises par les filiales françaises du Groupe sont converties en euros, au cours du jour de la livraison. Les filiales françaises d'EXEL Industries vendent et facturent à leurs filiales étrangères en euros. Par exception, les filiales aux USA et aux UK, sont facturées en devise locale, et en Chine en USD.

La politique générale du Groupe est de couvrir les contrats d'ingénierie significatifs libellés dans une devise autre que l'euro, principalement en USD. Sur le dernier exercice, il n'y a pas eu de contrat important de ce type libellé dans une devise autre que l'euro.

Le Groupe couvre au cas par cas une partie des flux libellés en USD.

Au 30/09/2018 les créances, disponibilités et dettes du Groupe libellées dans les principales devises étaient les suivantes :

En dollars US

■ Créances et disponibilités en USD	30 912 K\$*
■ Dettes libellées en USD	(43 425) K\$
■ Créances nettes en USD	(12 513) K\$
SOIT (10 809) K€	

* Les avoirs en USD ne font pas l'objet d'une couverture de change à la clôture de l'exercice.

En couronnes danoises

■ Créances et disponibilités détenues en DKK	27 494 KDKK
■ Dettes libellées en DKK	(109 636) KDKK
■ Créances nettes en DKK	(82 143) KDKK
SOIT (11 016) K€**	

** Historiquement, les marges de fluctuation de la Couronne Danoise par rapport à l'Euro sont faibles, inférieures à 0,20 %.

En livres sterling

■ Créances et disponibilités détenues en GBP	33 248 K£
■ Dettes libellées en GBP	(55 674) K£
■ Créances nettes en GBP	(22 426) K£
SOIT (25 274) K€	

En dollars australiens

■ Créances et disponibilités détenues en AUD	9 796 KAUD
■ Dettes libellées en AUD	(11 354) KAUD
■ Créances nettes en AUD	(1 559) KAUD
SOIT 971 K€	

En yuans chinois

■ Créances et disponibilités détenues en CNY	92 017 KCNY
■ Dettes libellées en CNY	(20 635) KCNY
■ Créances nettes en CNY	71 382 KCNY
SOIT 8 961 K€	

MONTANT DES CRÉANCES NETTES LIBELLÉES EN D'AUTRES DEVICES :

13 252 K€

Les pertes nettes de change consolidées au 30 septembre 2018 s'élèvent à 1 817 K€. Elles proviennent majoritairement de l'USD, GBP, AUD et se décomposent ainsi :

- pertes sur règlements : 6 172 K€ ;
- gains sur réévaluation de créances et dettes : 3 889 K€ ;
- gains sur ventes de devises et variation de valeur des devises en banque : 466 K€.

3.6.3.4 Risques de crédit client

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement de créances.

La gestion du risque client est assurée par les Directions Financières des différentes entités qui mettent en place des procédures de

gestion, des instruments de mesure et des règles de dépréciation de son encours clients. Les ventes à l'exportation sont sécurisées soit par une assurance COFACE soit par un règlement au comptant avant expédition. Pour plus de précisions, il convient de se reporter à la note 9 figurant dans les annexes aux comptes consolidés au 30 septembre 2018.

3.6.3.5 Risques sur actions

EXEL Industries ne détient pas, directement ou indirectement, d'actions d'entreprises cotées ou d'autres instruments financiers.

La seule exception concerne ses propres titres détenus dans le cadre d'un contrat de liquidité contracté auprès de Gilbert Dupont.

Au 30/09/2018, EXEL Industries détenait ainsi 1 401 de ses propres actions soit 0,02 % du capital.

3.6.4 Autres risques

Risques à la suite du Brexit

Les incertitudes existent sur les modalités de la mise en œuvre de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Dans ce cadre, à court terme, la Groupe est principalement exposé à l'accroissement de la volatilité du taux de change entre l'euro et la livre sterling qui pourrait avoir un impact sur la conversion, en euros, dans ses comptes consolidés des opérations réalisées au Royaume Uni. Par

la suite, l'exposition pourrait s'étendre à l'éventuel rétablissement des droits de douane et de contraintes administratives accrues. Pour notre activité Pulvérisation et Arrosage du Jardin, ce risque serait alors limité par la réorganisation de nos circuits logistiques et d'approvisionnement et notre capacité à fabriquer certains articles sur plusieurs sites de production. Le groupe réalise un peu moins de 10 % de son chiffre d'affaires au Royaume-Uni.

3.7 Assurances

En 2018, tout en tenant compte des spécificités des activités du Groupe, le Groupe a poursuivi sa politique de centralisation des programmes d'assurances afin de garantir :

- une cohérence des risques transférés ;
- une harmonisation des conditions de garanties et de franchises ;
- de meilleurs coûts ;
- une optimisation *via* des économies d'échelle.

Pour 2019, tant en France qu'à l'International, le Groupe poursuivra sa politique en :

- garantissant une meilleure couverture des risques, tant en France qu'à l'International, en intégrant aux programmes d'assurances existants, l'ensemble des filiales du Groupe ;

- augmentant les garanties dans les domaines le requérant ;
- en réduisant les coûts, notamment par le biais de l'auto-assurance, lorsque le Groupe le juge opportun ;
- mettant en place de nouveaux programmes d'assurance couvrant des risques jusqu'ici non couverts et qu'il juge opportun de couvrir.

Nous veillerons à ce que les principaux risques accidentels ou opérationnels soient transférés au marché de l'assurance, lorsque ce marché existe et que ce transfert est économiquement justifiable.

Notre police d'assurances prend en considération l'évolution des risques, leur évaluation, les conditions de marché et la capacité d'assurance disponible.

Le tableau ci-dessous récapitule tous les domaines actuels couverts par des Assurances Groupe :

Assurances	Principales Garanties
DAB/PE (Programme International)	Tous Risques Sauf
RC (Programme International)	Tous Risques Sauf Comprenant les principales garanties suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ■ Responsabilité Civile Exploitation ; ■ Responsabilité Civile Après Livraison ou Travaux.
RC mandataires sociaux (Programme International)	En cas de mise en cause de la responsabilité des mandataires sociaux et Dirigeants
Flotte Automobile	Garantie pour véhicules de - 3,5 t (d'une durée < à 5 ans) Les véhicules de - de 5 ans sont assurés en RC/Vol/incendie/ Tous Dommages Accident Garanties pour véhicules de + 3,5 t (d'une durée > à 7 ans) et hors tracteurs agricoles Les véhicules de + de 7 ans sont assurés en RC/Vol/Incendie
Missions Collaborateurs	Garantie des collaborateurs utilisant leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels
Individuelle Accident et Assistance	Individuelle accident et assistance des collaborateurs en déplacement (en France et à l'International)
Multirisques professionnels (risque circulation)	Garantie pour matériels agricoles prêtés ou confiés Garantie pour matériels agricoles neufs réalisant des essais

3.8 Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence négative significative sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrages, y compris toutes procédures dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

3.9 Évolution du capital au cours de l'exercice

3.9.1 Répartition du capital à la clôture de l'exercice

Il est à noter qu'aucune évolution du capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et le capital social reste inchangé à 16 969 750 €. Au cours de l'exercice 2007/2008, il a été procédé à la division par deux de la valeur nominale de l'action EXEL Industries, passant de 5 € à 2,5 €.

Répartition du capital et des droits de vote – EXEL Industries

Actionnaires	Au 30/09/2016			Au 30/09/2017			Au 30/09/2018		
	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre actions	% du capital	% des droits de vote
EXEL SAS*	4 263 247	62,81 %	71,02 %	4 263 247	62,81 %	71,04 %	4 263 247	62,81 %	70,57 %
Patrick BALLU et sa famille	906 866	13,36 %	15,20 %	902 297	13,29 %	15,13 %	903 958	13,32 %	15,04 %
SOUS-TOTAL FAMILLE BALLU	5 170 113	76,17 %	86,22 %	5 165 544	76,10 %	86,17 %	5 167 205	76,12 %	85,62 %
EXEL Industries SA	3 133	0,05 %	0,00 %	1 440	0,02 %	0,00 %	1 401	0,02 %	0,00 %
Financiers, divers et public	1 614 654	23,79 %	13,78 %	1 620 916	23,88 %	13,83 %	1 619 294	23,86 %	14,38 %
TOTAL	6 787 900	100,00 %	100,00 %	6 787 900	100,00 %	100,00 %	6 787 900	100,00 %	100,00 %

* EXEL sas est détenue à 100 % par la famille de Patrick BALLU.

Nombre brut de droits de vote

Au 30/09/2016	11 896 013
Au 30/09/2017	11 890 999
Au 30/09/2018	11 969 731

Franchissement de seuils

Aucun franchissement de seuil n'est à noter cette année.

Actionnaires détenant plus de 2,5 % du capital parmi les actionnaires « financiers, divers et public »

Lazard Frères Gestion
L'Amiral de Gestion

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital parmi les actionnaires « financiers, divers et public »

Néant.

Nombre d'actionnaires

Selon le dernier TPI, au 09/11/2018 : 1 420 (dont 205 inscrits au nominatif)

Il n'existe pas de plan d'actionariat des salariés.

3.9.2 Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

En vue de la régulation du cours, en application de l'article L.225-209 du Code de commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 septembre 2003 ainsi que de la Note d'Information, l'Assemblée Générale du 7 février 2018 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et modalités ci-après.

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la Société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 220 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 74,7 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Dans le cadre de la régularisation de son cours de bourse, la Société a usé de cette faculté de rachat de ses propres actions et au 30 septembre 2018, elle détenait 1 401 actions.

À la date du 30/09/2018, la société EXEL Industries a acheté et vendu un certain nombre de ses actions propres, dans le but d'assurer la liquidité du titre et la régulation du cours :

Nombre de titres au 30/09/2017	1 440
Nombre de titres rachetés sur l'exercice clos au 30/09/2018	28 082
Les actions ont été achetées au prix moyen de	108,93 €
Nombre de titres vendus sur l'exercice clos au 30/09/2018	28 121
Les actions ont été vendues au prix moyen de	108,04 €
Nombre de titres d'autocontrôle détenus au 30/09/2018	1 401

Par ailleurs, une autorisation est soumise à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 février 2019. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 février 2018. Elle fait en outre l'objet d'une Note d'Information déposée à la fois sur le site de l'AMF et sur le site de la société EXEL Industries.

3.9.3 Autorisations d'augmenter le capital de l'émetteur et d'émettre des valeurs mobilières

Assemblée Générale Extraordinaire	Délégations données aux Conseil d'Administration	Droit préférentiel de souscription	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation*	Utilisation des délégations au cours de l'exercice 2017/2018	Durée de validité et d'exercice des titres
AGE du 07/02/2018	1. Augmentation de capital <i>(en numéraire, par incorporation de réserves ou de primes d'émission, par échange de titres, par attribution gratuite d'actions, par exercice de BSA)</i>	Avec	80 M€	26 mois	Néant	Néant
	2. Augmentation de capital par émission d'actions et de valeurs mobilières	Avec	80 M€	26 mois	Néant	Néant
	3. Augmentation de capital réservée aux salariés	Avec	Néant	26 mois	Néant	Néant

* Ces autorisations avec délégation au Conseil d'Administration ayant été données pour une durée de 26 mois, une nouvelle AGE sera tenue à l'issue de cette durée pour renouveler éventuellement ces autorisations.

3.9.4 Le marché des titres de l'émetteur

Au cours des 24 derniers mois, le cours de l'action EXEL Industries, cotée sur le compartiment B de NYSE-Euronext Paris depuis le 20 juin 1997, a connu les évolutions suivantes :

Mouvements du titre EXEL Industries (source NYSE-EURONEXT)

Période du 01/12/2016 au 30/11/2018

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux <i>(en dizaine de millions d'euros)</i>	Cours <i>(en euros)</i>		
			+ haut	+ bas	Dernier
12/2016	40 818	2,85	77,25	66,50	76,35
01/2017	78 546	6,02	79,90	72,00	79,51
02/2017	22 440	1,77	82,93	71,65	74,06
03/2017	16 659	1,32	80,45	73,86	80,32
04/2017	55 683	4,39	87,50	76,78	87,50
05/2017	22 156	2,10	99,60	86,88	97,59
06/2017	34 156	3,32	104,57	95,00	97,99
07/2017	85 944	8,29	102,02	92,95	100,95
08/2017	18 343	1,89	107,50	101,00	102,30
09/2017	9 239	0,98	107,50	102,20	105,72
10/2017	37 530	4,07	117,44	101,04	114,15
11/2017	49 525	5,62	118,35	109,5	110,00
12/2017	43 332	4,94	117,80	109,35	116,00
01/2018	35 199	4,18	125,50	113,00	118,50
02/2018	24 631	2,86	119,00	114,00	118,50
03/2018	10 085	1,12	119,00	106,50	106,50
04/2018	17 308	1,84	111,00	102,00	105,50
05/2018	8 521	0,91	110,50	104,50	105,50
06/2018	11 218	1,08	106,50	87,80	96,00
07/2018	19 732	1,97	107,50	94,40	106,00
08/2018	11 288	1,19	108,50	103,00	104,00
09/2018	12 871	1,24	104,00	92,80	97,40
10/2018	15 906	1,33	97,40	67,60	67,60
11/2018	24 374	1,74	78,20	67,2	74,40
TOTAL	661 375	67,00	125,5	66,5	74,40

3.10 Affectation du résultat de l'exercice

3.10.1 Affectation

Il est proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de décider que le résultat bénéficiaire de l'exercice social, à savoir 44 330 505 €, soit affecté comme suit :

- distribution d'un dividende de 7 738 206 €, à raison de 1,14 € par action ⁽¹⁾, sachant que la réserve légale est déjà intégralement dotée ;
- mise en report à nouveau du solde du résultat bénéficiaire de 36 592 299 € ;

Ce qui porterait le report à nouveau à 290 393 885 €.

3.10.2 Dividendes

Exercice	Dividende par action
2014/2015	1,07 € par action
2015/2016	1,07 € par action
2016/2017	1,58 € par action

3.11 Informations concernant les mandataires sociaux

3.11.1 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux du Groupe

Cf. p. 112 à 115 au paragraphe 5.7.

3.11.2 Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux au 30 septembre 2018

Cf. p. 106 et p.107 au paragraphe 5.1.

⁽¹⁾ Dividende qui serait mis en paiement à partir du 15 février 2019 aux guichets du CM-CIC Market Solutions.

3.12 Conventions courantes conclues à des conditions normales sur l'exercice 2017/2018

Conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, les Conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du Capital de l'autre, ne sont plus considérées comme des Conventions réglementées.

En conséquence, ces Conventions sont à présent des Conventions courantes conclues à des conditions normales, au même titre que les autres Conventions.

3.12.1 Abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Maintien de la clause de retour à meilleure fortune, suite aux abandons de créance consentis par EXEL Industries à HOLMER Exxact pour un montant total de 11,4 M€ (sans remboursement sur l'exercice 2017/2018) ;

Maintien de la clause de retour à meilleure fortune, suite aux abandons de créance consentis par EXEL Industries à CAPAGRI pour un montant total de 2 141 489 € (activation pour 215 000 € sur l'exercice 2017/2018).

3.12.2 Contrats de prêt

Contrat de Prêt consenti à ERE Australia au taux de 5 % par an (montant restant dû au 30/09/2018 de 5 190 000 AUD) signé le 10/11/2009 ;

Contrat de Prêt consenti à ERE USA au taux de 5 % par an (soldé sur l'exercice) signé le 30/06/2008 ;

Avenant n° 5 au Contrat de Prêt consenti à VERMOREL, signé le 01/10/2017 au d'intérêt à EURIBOR 1 an + 4 % (montant restant dû au 30/09/2018 de 236 136 €) ;

Contrat de Prêt consenti à AGRIFAC Machinery au taux EURIBOR 1 an + 5 % (montant restant dû au 30/09/2018 de 7 750 000 €) à effet au 01/09/2013 ;

Annulation du contrat de Prêt consenti à HOZELOCK au taux LIBOR 1 mois + 3 % signé le 29/08/2013 ;

Contrat de Prêt consenti à HOZELOCK au taux LIBOR 1 an + 3 % à effet au 01/01/2018 (montant restant dû au 30/09/2018 de 29 320 000 GBP) ;

Contrat de Prêt consenti à MINWORTH Property au taux LIBOR 3 mois + 2,2 % (montant restant dû au 30/09/2018 de 10 208 300 GBP) signé le 25/07/2014 ;

Contrat de Prêt consenti à EXEL Industrial CHINA au taux de 6 % (soldé sur l'exercice) signé le 01/09/2013 ;

Contrat de Prêt consenti à ET Works au taux LIBOR 1 an + 3 % (montant restant dû au 30/09/2018 de 4 280 000 USD), à effet au 01/01/2018 ;

Contrat de Prêt consenti à HARDI International au taux EURIBOR 1 an + 3 % (montant restant dû au 30/09/2018 de 23 512 000 €), à effet au 01/01/2018 ;

Contrat de Prêt consenti à HOLMER EXXACT au taux EURIBOR 1 an + 3 % (montant restant dû au 30/09/2018 de 6 200 000 €), signé le 01/10/2017 ;

Contrat de Prêt consenti à HOLMER MASCHINENBAU au taux EURIBOR 1 an + 3 % (montant restant dû au 30/09/2018 de 19 360 000 €), à effet au 01/01/2018 ;

Contrat de Prêt consenti à AGRIFAC au taux EURIBOR 1 an + 5 % (montant restant dû au 30/09/2018 de 9 720 000 €), à effet au 01/01/2018.

3.12.3 Conventions de gestion de trésorerie

Maintien sur l'exercice 2017/2018 de l'Avenant n° 12 à la Convention de Gestion de Trésorerie centralisée, existant entre EXEL Industries et ses filiales, qui a porté depuis le 01/09/2014 le taux à EURIBOR 1 mois + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et SAMES KREMLIN en US DOLLARS au taux à LIBOR 1 mois + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 01/09/2016 ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et HOZELOCK Ltd en US DOLLARS au taux à LIBOR 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 01/06/2017 ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et EXEL REAL ESTATE NETHERLANDS, au taux à EURIBOR 1 mois + 5 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 11/02/2016, amendée au 01/10/2017 avec modification du taux à 2,5 % ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et EXEL REAL ESTATE GERMANY, au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries signé le 11/02/2016 ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et ET Works Inc., au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % (pour les avances en Euro) ou LIBOR 1 mois + 3 % (pour les avances en US DOLLARS) pour les avances d'EXEL Industries, signé le 11/02/2016 ;

Avenant n° 2 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et HOZELOCK Ltd, qui a porté le taux à LIBOR GBP 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries, à effet au 01/02/2016 ;

Avenant n° 2 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et la société HARDI International A/S, qui a porté le taux à EURIBOR 1 semaine + 1,5 % pour les avances d'EXEL Industries, signé le 01/09/2014 ;

Avenant n° 1 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et HOLMER MASCHINENBAU GmbH, au taux à EURIBOR 1 mois + 3 % pour les avances d'EXEL Industries, signé le 29/08/2014 ;

Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et la société SC VERMOREL SRL, au taux à EURIBOR 1 mois + 6 % pour les avances d'EXEL Industries, à effet au 01/09/2015 ;

Avenant n° 2 à la Convention de Gestion de Trésorerie existant entre EXEL Industries et AGRIFAC MACHINERY BV, qui a porté le taux à EURIBOR 1 mois + 5 % pour les avances d'EXEL Industries, à effet au 01/03/2013.

3.12.4 Autres conventions courantes

Maintien sur l'exercice 2017/2018 de la Convention d'Intégration Fiscale déjà existante entre EXEL Industries, tête de groupe, et ses filiales signé le 19/07/2010 ;

Maintien sur l'exercice 2017/2018 de la Convention de Prestations de Services depuis le 01/09/2014, signée par EXEL Industries avec toutes ses filiales ;

Maintien sur l'exercice 2017/2018 du Contrat de Licence de Brevets signé par EXEL Industries avec toutes ses filiales, tant en France qu'à l'International, moyennant un taux de redevance de 1,5 % du chiffre d'affaires HT (consolidé, le cas échéant), moins les achats intragroupe ;

Maintien sur l'exercice 2017/2018 du Contrat de Licence de Marques et Modèles signé par EXEL Industries avec toutes ses filiales, tant en France qu'à l'International, moyennant un taux de redevance de 1 % du chiffre d'affaires HT (consolidé, le cas échéant), moins les achats intragroupe ;

Maintien sur l'exercice 2017/2018 depuis le 01/09/2014 de l'Avenant n° 1 au Contrat de Partenariat mis en place par EXEL Industries avec

certaines de ses filiales pour la mise à disposition d'une structure commune en Russie, en vue de mettre à jour le montant des Prestations de Services et les modalités de calcul des remises ;

Maintien sur l'exercice 2017/2018 des Assurances Groupe souscrites par EXEL Industries pour le compte de ses filiales ;

Maintien sur l'exercice 2017/2018 de Convention de Prestations de Services pour la réalisation de prestations comptables auprès d'EXEL Industries suite à mise à disposition de personnel par TECNOMA Technologies ;

Maintien sur l'exercice 2017/2018 de Contrat de Prestations de Services pour la réalisation auprès d'EXEL SAS de prestations administratives fiscales, juridiques et financières signé le 13/09/2016 ;

Convention de mise à disposition de personnel pour des prestations informatiques entre TRICOFLEX et EXEL Industries, signée le 29 août 2018 ;

Convention de prestation de services entre Groupe HARDI France et EXEL Industries, signée le 2 octobre 2017.

3

3.13 Conventions réglementées

La Société n'a conclu aucune convention pouvant être considérée comme réglementée sur l'exercice 2017/2018.

3.14 Changement de méthode comptable

Il n'y a pas de changement de méthode comptable sur l'exercice.

3.15 Récapitulatif des honoraires de CAC & d'audit

Les informations concernant les honoraires de CAC et autres services sont précisés au 4.5 note 29 du Document de Référence.

3.16 Résultat social et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Date d'arrêté (exercice 12 mois) (en euros)	30/09/2018	30/09/2017	31/08/2016	31/08/2015	31/08/2014
Capital en fin d'exercice					
Capital social	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750	16 969 750
Nombre d'actions					
■ ordinaires	6 787 900	6 787 900	6 787 900	6 787 900	6 787 900
■ à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
■ par conversion d'obligations					
■ par droit de souscription					
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	24 116 022	24 249 366	22 197 427	20 593 013	8 172 869
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	47 476 660	61 778 788	51 809 780	46 530 394	33 407 138
Impôts sur les bénéfices	2 437 203	2 795 112	7 733 113	5 923 516	4 864 434
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	708 952	468 112	5 876 118	(7 254 546)	3 552 818
Résultat net	44 330 505	58 515 564	38 200 549	47 861 424	24 989 886
Résultat distribué	7 738 206	10 724 882	7 263 053	7 263 053	7 941 843
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	6.64	8.69	6.49	5.98	4.20
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	6.53	8.62	5.63	7.05	3.68
Dividende attribué	1.14	1.58	1.07	1.07	1.17
Personnel					
Effectif moyen des salariés	15	14	12	9	5
Masse salariale	1 576 389	1 534 607	1 228 752	1 008 194	354 661
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	717 523	653 879	545 242	457 546	170 195

4

Les comptes

Comptes consolidés

4.1	Bilan consolidé au 30 septembre 2018	58
4.2	Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2018	60
4.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	61
4.4	Tableau de flux de trésorerie consolidé	62
4.5	Annexe aux comptes consolidés	63
4.6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	87

Comptes sociaux

4.7	Bilan au 30 septembre 2018	90
4.8	Compte de résultat	91
4.9	Annexe aux comptes sociaux	92
4.10	Projet d'affectation du résultat	100
4.11	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	101
4.12	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	104

Comptes consolidés

4.1 Bilan consolidé au 30 septembre 2018

Actif Consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2018	30/09/2017
Actifs non courants			
Écarts d'acquisition	3	64 462	64 390
Immobilisations incorporelles	4	13 774	14 158
Immobilisations corporelles	5	142 285	138 879
Participations dans entreprises associées	6	3 261	3 192
Actifs financiers	7	1 511	1 380
Actifs d'impôt différé	22	17 587	19 848
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		242 880	241 848
Actifs courants			
Stocks	8	232 371	188 711
Créances clients	9	134 397	134 331
Créances d'impôt courantes		6 184	11 683
Autres créances	10	14 076	21 900
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	78 930	103 701
TOTAL ACTIFS COURANTS		465 958	460 326
TOTAL DE L'ACTIF		708 839	702 175

Passif Consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2018	30/09/2017
Capitaux propres			
Capital	12	16 970	16 970
Autres réserves		306 635	273 457
Actions propres		(136)	(152)
Résultat de l'exercice		39 218	45 313
Capitaux propres (part du groupe)		362 687	335 587
Participations ne donnant pas le contrôle :			
Quote-part de capitaux propres		11	12
Quote-part de résultat		3	2
Total participations ne donnant pas le contrôle		15	14
TOTAL CAPITAUX PROPRES		362 701	335 601
Passifs non courants			
Provisions à long terme	13	44 146	47 877
Dettes financières à long terme	14 & 15	68 204	83 166
Impôts différés passifs		3 461	6 227
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		115 811	137 270
Passifs courants			
Provisions à court terme	13	4 351	3 396
Part à moins d'un an des emprunts	14 & 15	49 734	49 000
Concours bancaires courants	14 & 15	45 985	33 006
Dettes Fournisseurs		62 389	69 778
Dettes d'impôt courantes		6 421	4 705
Autres dettes courantes	16	61 447	69 418
TOTAL PASSIFS COURANTS		230 326	229 303
TOTAL DU PASSIF		708 839	702 175

4.2 Compte de résultat consolidé au 30 septembre 2018

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/09/2018 Exercice	30/09/2017 Exercice
Chiffre d'affaires	17	839 068	874 205
Production stockée		30 547	(9 001)
Autres produits opérationnels		448	1 726
Total produits opérationnels		870 063	866 929
Achats consommés		(480 397)	(448 647)
Variation des stocks de produits finis et travaux en cours		8 694	(16 727)
Autres achats et charges externes		(120 271)	(118 017)
Impôts et taxes		(7 872)	(8 245)
Charges de personnel	18	(199 117)	(193 046)
Dotations nettes aux amortissements		(15 079)	(15 182)
Dotations nettes aux provisions & dépréciations d'actifs	19	11 246	6 861
Autres charges opérationnelles		(5 518)	(4 435)
Total charges opérationnelles récurrentes		(808 315)	(797 439)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		61 748	69 491
Produits non récurrents		896	5 319
Charges non récurrentes		(751)	(2 874)
Total des charges & produits non récurrents	20	145	2 445
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		61 893	71 936
Produits financiers		11 039	16 406
Charges financiers		(17 772)	(24 672)
Total des charges & produits financiers	21	(6 732)	(8 266)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		55 161	63 670
Impôts	22	(16 349)	(18 730)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	6	410	375
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		39 222	45 315
Résultat net part du groupe		39 218	45 313
Résultat net part des minoritaires		3	2
Résultat par action <i>(en euros)</i>		5,8	6,7
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>		5,8	6,7

État des produits et charges comptabilisés sur la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018 Exercice	30/09/2017 Exercice
RÉSULTAT NET	39 222	45 315
Gains (pertes) actuariels nets des régimes à prestations définies	(111)	1 426
Impôts différés sur gains (pertes) actuariels	30	(579)
Variation des écarts de conversion	(1 289)	(2 373)
Plus ou moins-value sur cession d'actions propres (nette d'impôt)	(44)	(2)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS AU BILAN	37 808	43 787
Part revenant aux actionnaires	37 805	43 785
Part revenant aux intérêts minoritaires	3	2

4.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres - part Groupe						Intérêts minoritaires	Total ensemble consolidé
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions propres	Total Part du Groupe		
SOLDE AU 30/09/2016	16 970	2 528	280 247	(464)	(216)	299 064	6	299 070
Total des produits et des charges comptabilisés au bilan	-	-	46 158	(2 373)	-	43 785	2	43 787
Dividendes distribués			(7 318)			(7 318)	-	(7 318)
Variation de périmètre						-		-
Autres variations			450	(458)	64	56	6	62
SOLDE AU 30/09/2017	16 970	2 528	319 537	(3 295)	(152)	335 587	14	335 601
Total des produits et des charges comptabilisés au bilan	-	-	39 094	(1 289)	-	37 805	3	37 807
Dividendes distribués			(10 722)			(10 722)	-	(10 722)
Variation de périmètre						-		-
Autres variations			8	(8)	16	16	(2)	15
SOLDE AU 30/09/2018	16 970	2 528	347 917	(4 592)	(136)	362 687	15	362 701

4.4 Tableau de flux de trésorerie consolidé

En milliers d'euros	Notes	30/09/2018	30/09/2017
A. Opérations d'exploitation			
Résultat net part du Groupe		39 218	45 313
Part des minoritaires dans le résultat		3	2
- Quote-part dans le résultat des mises en équivalence		(410)	(375)
+ Dotations aux amortissements des immobilisations		15 079	15 185
+ Dotations nettes aux provisions & dépréciations ⁽¹⁾		(3 277)	(527)
- Plus-values nettes sur cessions d'immobilisations		(133)	(328)
Capacité d'autofinancement		50 481	59 270
(+) Besoin / (-) Ressource en fonds de roulement	23	43 347	(10 387)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation ⁽³⁾		7 134	69 657
B. Opérations d'investissements			
Acquisitions d'immobilisations ⁽²⁾		(19 280)	(20 933)
Cessions d'immobilisations		567	934
Incidence des variations de périmètre		-	167
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS		(18 713)	(19 831)
C. Opérations de financement			
Augmentation du capital et des primes		-	-
Dividendes nets de l'exercice		(10 384)	(7 043)
Émissions de dettes financières		15 811	8 286
Remboursements de dettes financières		(30 142)	(32 658)
Variation actions auto-détenues		(29)	65
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT		(24 744)	(31 350)
D. Incidence des variations de change		(1 426)	(580)
VARIATIONS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		(37 749)	17 896
Trésorerie nette au début d'exercice		70 695	52 799
Variation de l'exercice		(37 749)	17 896
TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE		32 945	70 695
Valeurs mobilières de placement		76	90
Disponibilités		78 854	103 611
Concours bancaires courants		(45 985)	(33 006)
TRÉSORERIE NETTE FIN D'EXERCICE		32 946	70 695
<i>(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant</i>			
<i>(2) Les acquisitions sont nettes de variation des dettes sur immobilisations.</i>			
<i>(3) Dont Intérêts financiers versés</i>		4 108	4 134
<i>et dont Impôt sur les Bénéfices versé (ou remboursé)</i>		9 821	29 092

4.5 Annexe aux comptes consolidés

Note 1	Règles et méthodes comptables et de consolidation	63	Note 16	Détail des autres dettes courantes	80
Note 2	Périmètre de consolidation	68	Note 17	Chiffre d'affaires net	80
Note 3	Écarts d'acquisition	70	Note 18	Charges de personnel et effectifs employés	81
Note 4	Immobilisations incorporelles	71	Note 19	Dotations nettes aux provisions et dépréciations	82
Note 5	Immobilisations corporelles	71	Note 20	Charges et produits non récurrents	82
Note 6	Participations dans des entreprises associées	72	Note 21	Produits et (charges) financiers	82
Note 7	Actifs financiers non courants	73	Note 22	Impôts sur les bénéfices	82
Note 8	Stocks et en-cours	73	Note 23	Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)	84
Note 9	Créances clients	73	Note 24	Transactions avec les parties liées	85
Note 10	Autres créances	74	Note 25	Engagements hors bilan & passifs éventuels	85
Note 11	Trésorerie et équivalents de trésorerie	74	Note 26	Risque de liquidité	85
Note 12	Capital social	75	Note 27	Risque fiscal	85
Note 13	Provisions pour risques et charges	75	Note 28	Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	86
Note 14	Détail des dettes financières par nature	78	Note 29	Récapitulatif des honoraires de CAC & d'audit	86
Note 15	Échéancier des dettes financières au 30 septembre 2018	79			

Note 1 Règles et méthodes comptables et de consolidation

1.1 Référentiel comptable

Les états financiers du groupe EXEL Industries sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 septembre 2018, et disponibles sur le site internet de la Commission européenne.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} octobre 2016

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1^{er} octobre 2016. Ces nouveaux textes présentés ci-dessous qui s'appliquent dans le Groupe, n'ont pas d'incidence matérielle sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes
Ils viennent clarifier certains principes relatifs à la comptabilisation des impôts différés actifs relatifs aux moins-values latentes sur les instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur, afin de répondre aux diversités de pratique.
- Amendements à IAS 7 – Informations à fournir liées aux activités de financement

Ces amendements sont d'application prospective. Ils imposent aux entités de fournir des informations supplémentaires permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans leurs activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne mais non encore entrées en vigueur

Le groupe EXEL Industries a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne avant le 30 septembre 2018, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit principalement des normes IFRS 15 et ses amendements sur les « produits provenant des contrats avec les clients » et IFRS 9 « Instruments financiers ».

Le Groupe appliquera IFRS 15 à compter du 1^{er} octobre 2018, en remplacement des normes IAS 11 et IAS 18 sur la reconnaissance des produits des activités ordinaires, ce qu'il l'a amené à procéder à la revue des principales transactions et contrats sur l'ensemble de ces activités au regard de la nouvelle norme.

Ces travaux d'analyse ont indiqué que l'essentiel des impacts sur la comptabilisation du chiffre d'affaires proviendront de la prise en compte, en déduction du chiffre d'affaires, des droits de retours de marchandises de l'activité arrachage de betteraves et pulvérisation agricole.

L'effet rétrospectif de la norme sera traité selon la méthode rétrospective simplifiée : les capitaux propres d'ouverture de l'exercice courant seront ajustés de l'impact cumulé. La diminution des réserves (incluant les impôts différés) qui en résulte est évaluée à moins d'1 % des capitaux propres à fin septembre 2018.

La norme IFRS 9 remplacera la norme IAS 39 à compter du 1^{er} octobre 2018, aucun impact significatif n'est attendu lors de la transition : la participation dans des fonds d'investissement dont la variation de juste valeur sera reconnue dans le compte de résultat est très peu matérielle et le nouveau modèle de reconnaissance du risque crédit ne modifiera pas de façon significative le montant des provisions pour dépréciation des comptes clients.

Par ailleurs, le Groupe a débuté le recensement des contrats de location au sein de ses filiales mais ne dispose pas à ce stade d'évaluation de l'impact de la norme IFRS 16 – Contrats de location sur les états financiers consolidés du Groupe. L'application d'IFRS 16 sera obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2018 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2017.

Les comptes consolidés d'EXEL Industries ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 décembre 2018.

1.2 Principes de consolidation & périmètre (cf. note 2)

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries exerce un contrôle exclusif sont intégrées globalement. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de bénéficier des avantages de ses activités. Il est généralement présumé lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Les sociétés dans lesquelles EXEL Industries a une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques. Elle est présumée lorsque le Groupe détient directement ou indirectement entre 20 % et 50 % des droits de vote.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock).

1.3 Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux principes énoncés par IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existante entre le coût d'acquisition et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée à l'actif du bilan au poste « Écarts d'acquisition », qui n'est pas amorti et qui fait l'objet de test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au moins une fois par an (voir ci-après).

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, l'écart négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les « Autres charges et produits non récurrents ».

1.4 Écarts d'acquisition (cf. note 3)

Pour les sociétés intégrées globalement, l'écart de valeur constaté entre la juste valeur de la contrepartie transférée et la quote-part du

groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs acquise existant à la date de prise de contrôle, constitue une survalue immobilisée à l'actif du bilan consolidé en compte « Écart d'acquisition ». A la date de prise de contrôle, le Groupe a la possibilité d'opter pour la comptabilisation du regroupement d'entreprises selon la méthode du *goodwill* partiel ou la méthode du *goodwill* complet. Dans le cas de la méthode du *goodwill* complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un *goodwill* sur la totalité des actifs et passifs identifiables.

Les frais directement liés à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges non récurrentes ».

L'ensemble des écarts d'acquisition résiduels figure au bilan pour une valeur nette de 64 462 K€ au 30 septembre 2018.

1.5 Immobilisations incorporelles (cf. note 4)

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée.

Frais de développement

Conformément à la norme IAS 38, les dépenses de développement ne sont pas activées dans le Groupe, pour plusieurs raisons :

- lors de la réalisation de ces dépenses, la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle, en vue de sa mise en service ou de sa vente, n'est pas certaine ;
- le Groupe n'est pas en mesure de prouver la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages futurs probables. En particulier, il est difficile de démontrer l'existence de marché (et d'en évaluer la durée) pour la production issue des dépenses de développement. En effet, le Groupe est toujours à la pointe de l'innovation dans son marché, et le potentiel de ces développements reste encore inconnu, voire inexistant à ce moment-là.

Ces frais sont constitués essentiellement par des charges de personnel.

1.6 Immobilisations corporelles (cf. note 5)

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est pratiqué essentiellement selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilisation estimée de chaque bien.

Les taux pratiqués sont comparables d'une société à l'autre et s'établissent ainsi :

- 20 à 30 ans sur les bâtiments ;
- 5 à 10 ans sur les aménagements de constructions ;
- 5 à 10 ans sur les équipements industriels ;
- de 3 à 5 ans sur les autres immobilisations (équipement de bureau, matériel de transport...).

1.7 Dépréciation des immobilisations

Le Groupe effectue à chaque clôture une revue des principales immobilisations incorporelles et corporelles afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeurs lorsque les événements ou les circonstances laissent supposer que leur valeur comptable pourrait être supérieure à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité ; cette dernière est déterminée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés (*discounted cash flows* : DCF) provenant de l'utilisation de l'immobilisation l'UGT. Après comptabilisation de cette

provision, l'immobilisation figure au bilan pour sa valeur comptable nette après dépréciation. S'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'amortissement est calculé à partir de la nouvelle valeur nette comptable et sur la durée de vie estimée résiduelle restant à courir de l'immobilisation.

Ce test est effectué au niveau de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) qui est constitué de l'actif ou du plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif à tester et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Écarts d'acquisition (*Goodwill*) et des immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée :

Le Groupe effectue des tests de dépréciation chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an au quatrième trimestre de chaque exercice. Ce test de dépréciation est réalisé au niveau de chaque UGT ou groupes d'UGT à laquelle se rattachent l'écart d'acquisition ou les immobilisations testées.

Depuis l'exercice 2017, le Groupe a modifié la définition de ses UGT ou groupes d'UGT pour prendre en compte la manière dont la Direction gère et analyse la performance du groupe. Ainsi l'UGT correspond dorénavant aux entités juridiques ou groupe de filiales appartenant à un même secteur d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans la rubrique « charges non récurrentes ». La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

1.8 Actifs financiers non courants (cf. note 7)

Les actifs financiers comprennent des titres de participations minoritaires et d'autres immobilisations financières.

Les titres de participation représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées. Ils sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés en juste valeur ou à leur coût d'acquisition que le Groupe estime représenter à leur juste valeur, en l'absence d'un marché actif. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans une composante séparée des capitaux propres.

En cas de perte de valeur définitive, le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Le caractère définitif de la perte de valeur est analysé par référence à la valeur estimative, cette dernière étant déterminée sur la base de la quote-part de situation nette, du prix de marché ou des perspectives de rentabilité, après pondération des effets de la détention de ces participations pour le Groupe en termes de stratégie, ou de synergies avec les activités existantes. Cette perte de valeur n'est pas réversible en compte de résultat si la valeur d'estimation était amenée à évoluer favorablement dans le futur (le profit latent est alors enregistré dans la composante séparée des capitaux propres mentionnée précédemment).

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constatée s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat en « produits de trésorerie et équivalents de trésorerie ».

L'ensemble des actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur.

1.9 Stocks et encours (cf. note 8)

Conformément à la norme IAS 2 – Stocks, les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient sont calculés principalement selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés principalement suivant la méthode du premier entré, premier sorti.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe et les coûts directs et indirects de production.

1.10 Clients et comptes rattachés (cf. note 9)

Les clients et comptes rattachés ont été évalués à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

1.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 11)

La trésorerie se décompose en soldes bancaires, placements et équivalents de trésorerie offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois lors de leur acquisition.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, sur une ligne spécifique.

1.12 Impôts sur les bénéfices (cf. note 22)

Impôts différés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 – Impôts différés, les provisions pour impôts différés sont constituées selon la méthode du report variable et de la conception étendue sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales (déficits fiscaux inclus). Les impôts différés sont calculés par application de la législation fiscale en vigueur.

Les actifs d'impôts différés ne font l'objet de la constatation d'un actif d'impôt différé que si leur récupération est probable. Notamment, il n'a pas été activé d'impôt différé au titre des pertes de certaines filiales dont l'échéance de récupération n'est pas aujourd'hui probable, pour un montant total d'impôt différé de l'ordre de 13 M€.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

Intégration fiscale

Dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale, avec EXEL Industries comme tête de Groupe, les filiales françaises du Groupe ont acquitté, sous forme d'acomptes, entre les mains d'EXEL Industries, l'impôt dont elles étaient redevables et EXEL Industries acquittera en fin d'exercice l'impôt de Groupe après les retraitements propres à ce système.

Crédits d'impôts

■ Crédit impôt recherche (CIR)

S'agissant d'un dispositif à caractère purement fiscal, susceptible de varier en fonction de la législation fiscale principalement en France, les CIR sont comptabilisés en diminution de la charge d'impôt sur les bénéficiaires.

■ Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

En raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre une diminution des charges de personnel par le CICE, le Groupe a décidé de comptabiliser le CICE en moins des charges de personnel, en résultat opérationnel. Le CICE a été calculé sur l'exercice au même rythme que les rémunérations sur lesquelles il porte. Ainsi, au 30 septembre 2018, un produit à recevoir a été comptabilisé pour le CICE relatif aux salaires de la période janvier 2017 à septembre 2018. Le total des CICE comptabilisés dans le Groupe s'élève à 2 184 K€.

1.13 Conversion des éléments en devises

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis selon la méthode dite du taux de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au taux de change de fin d'exercice et des comptes de résultat au taux de change moyen. Les différences de conversion sont inscrites directement en situation nette, dans le poste « Écarts de conversion ».

Les opérations réalisées par les entités du Groupe dans une devise autre que leur devise fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les éléments de l'actif et du passif qui sont libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité concernée sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et gains de change sont comptabilisés en charges et produits financiers.

1.14 Contrats de location

Contrats de location-financement

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location-financement, telles que définies par la norme IAS 17 – Contrats de location, sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces biens sont amortis selon leur durée d'utilisation estimée.

Seules les opérations significatives font l'objet d'un retraitement (dont la valeur d'achat d'origine du bien financé est supérieure à 150 K€).

Les principaux contrats de location-financement étant retraités dans les comptes consolidés, aucune information complémentaire n'a lieu d'être donnée sur les loyers futurs au titre de ces contrats.

Contrats de locations simples

Les contrats relatifs aux locations simples, pris individuellement, ne présentent pas de caractère significatif. Notamment, le Groupe étant propriétaire de ses sites de production principaux, il n'y a pas de contrat de location immobilière significatif.

1.15 Provisions – Actifs et passifs éventuels

Selon la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du

terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

Dans le cas où un passif n'est ni probable, ni ne peut être évalué mais demeure possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans ses engagements hors bilan.

Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe sauf si la probabilité d'une sortie de ressource est très faible. Les actifs éventuels figurent en annexe lorsque leur réalisation est probable.

1.16 Engagements de retraite et charges assimilées (cf. note 13.3)

Les engagements résultant de régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Le groupe fait appel à un organisme extérieur pour couvrir partiellement son passif social. La provision inscrite dans les comptes consolidés correspond uniquement au risque non couvert ainsi qu'aux charges sociales sur la totalité de l'engagement social.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés, soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée). Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés directement par les capitaux propres, donc sans incidence sur le résultat.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, le coût de l'actualisation ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime.

1.17 Utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés en conformité avec les règles édictées par les IFRS, implique que la Direction du Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, tels que les amortissements et les provisions, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes consolidés et sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et

réalisables dans l'environnement du Groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par le groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés, de la valorisation des actifs incorporels, des dépréciations de l'actif courant et des provisions courantes et non courantes.

1.18 Information sectorielle

Le métier principal du Groupe d'EXEL Industries est la pulvérisation, pour l'agriculture et l'industrie. Le Groupe est également présent sur les marchés de l'arrosage grand public et des arracheuses de betteraves.

1.19 Instruments financiers

Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres détenues par le groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions lié au contrat de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le résultat de cession des actions propres est imputé sur les capitaux propres, net d'impôt société, et ne contribue pas au résultat de l'exercice.

Instruments financiers dérivés

Sur l'exercice, le groupe a été amené à utiliser, ponctuellement, des instruments financiers de couverture des risques sur taux d'intérêt ou sur change afin de limiter son exposition à ceux-ci.

À la clôture de l'exercice, le groupe ne détenait pas d'instrument financier dérivé.

Passifs financiers

Les emprunts et passifs financiers non courants sont évalués à leur valeur nominale historique qui est considérée comme proche de leur coût amorti.

1.20 Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont constitués par les ventes de marchandises et les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du Groupe.

Les produits de l'activité sont enregistrés, conformément à la norme IAS 18, en se basant sur la méthode de la comptabilité d'engagement et sur le principe de rattachement des charges et produits.

Les produits liés à la vente de marchandises sont constatés dès lors que le transfert à l'acheteur des risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

Les remises ou rabais accordés aux clients sont comptabilisés en déduction du revenu.

Les produits liés à la vente de services sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus relatifs à la vente de produits sont comptabilisés lorsque la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Note 2 Périmètre de consolidation

Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2018	09/2017	09/2018	09/2017	
EXEL Industries SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	Société mère
TECNOMA Technologies SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
PRECICULTURE SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CMC SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CARUELLE NICOLAS SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
BERTHOUD Agricole SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
FISCHER Nouvelle sarl (Suisse)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
BERTHOUD Sprayers Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
MATROT Équipements SAS		100,00 %		100,00 %	IG
MATROT UK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SCI CATHAN	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
CAPAGRI	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SCI MAIZY	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
VERMOREL (Roumanie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
INGELIA (Roumanie)	90,00 %	90,00 %	90,00 %	90,00 %	IG
HOZELOCK Exel (ex EXEL gsa SAS)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate Australia (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EXEL Real Estate Germany (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Exel Real Estate Netherlands BV (Pays-Bas)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
EMC LLC (Russie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales françaises :</i>					
API SCM SAS	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
SAMES KREMLIN Allemagne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Espagne	99,90 %	99,90 %	99,90 %	99,90 %	IG
SAMES KREMLIN Italie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN États-Unis	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Portugal	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Argentine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Pologne	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Brésil	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Afrique du Sud	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Inde	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Singapour		100,00 %		100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Chine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Russie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Japon	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
SAMES KREMLIN Mexique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2018	09/2017	09/2018	09/2017	
HARDI INTERNATIONAL AS (Danemark)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
HARDI North America Inc. (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Australia PTY (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
ILEMO-HARDI SA (Espagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Gmbh (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Svenska HARDI AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Norge A/S (Norvège)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Agricultural Equipment (Chine)	100,00 %		100,00 %		IG
<i>Filiales françaises :</i>					
Groupe HARDI France SA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HARDI Service	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
POMMIER S.C.E.P.	47,32 %	47,32 %	47,32 %	47,32 %	ME
AGRIFAC Machinery BV (Hollande)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
AGRIFAC UK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
AGRIFAC Australia PTY LTD (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
RASINDECK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Ashspring Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Thistlehaven Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Group Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Ltd (UK)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Holland BV (Hollande)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Sweden AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK Australia Pty (Australie)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
TRICOFLEX	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOZELOCK TRICOFLEX Gmbh (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
TRICOFLEX Benelux (Belgique)		100,00 %		100,00 %	IG
TRICOFLEX Scandinavia AB (Suède)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER Maschinenbau GmbH (Allemagne)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales étrangères :</i>					
HOLMER Poland	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER Ukraine	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER Czech Republic	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER USA	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER Turquie	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
<i>Filiales françaises :</i>					
HOLMER EXXACT	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
HOLMER France	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
MINWORTH PROPERTY UK	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

Dénomination	% de contrôle		% d'intérêts		Méthode de consolidation
	09/2018	09/2017	09/2018	09/2017	
ET Works INC (USA)	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
ET Ag Center	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Ohio Valley Ag	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
Southern Application Management	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG
High Plains Apache Sales and Service	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	IG

IG : Intégration globale – ME : Mise en équivalence – NC : Non consolidé, sortie du périmètre – NA : Non applicable.

Changements de périmètre

- En début d'exercice la société HARDI EVRARD SA a absorbé la société MATROT Équipements SAS, le nouvel ensemble a été renommé Groupe HARDI France.
- Le groupe HARDI a créé une filiale en Chine afin d'étendre son réseau commercial.

- En juillet 2018, la société TRICOFLEX Benelux filiale de TRICOFLEX SAS a été dissoute.
- En septembre 2018, la société SAMES KREMLIN Singapour filiale de SAMES KREMLIN SAS a été dissoute.

Note 3 Écarts d'acquisition

3.1 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)

	30/09/2018	30/09/2017
VALEURS NETTES À L'OUVERTURE	64 390	65 842
Évolution du Périmètre :		
Augmentations	-	-
Diminutions	-	(355)
Dépréciation pour perte de valeur	-	-
Autres variations nettes (impact de change)	72	(1 097)
VALEURS NETTES À LA CLÔTURE	64 462	64 390

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2018 comme sur l'exercice 2017, l'incidence des taux de change sur la valeur des écarts d'acquisition est liée principalement à la variation de la livre britannique et du dollar américain. En 2017, l'évaluation des actifs et passifs d'ET Works a été finalisée et a amené le groupe à diminuer le montant de l'écart d'acquisition de 0,4 M€.

Paramètres utilisés pour les tests de pertes de valeur :

L'ensemble des tests ont été réalisés selon les principales hypothèses suivantes pour l'exercice 2018 :

- le taux de croissance à l'infini s'établit à 1,8 % (identique à 2017) ;
- le taux d'actualisation s'élève à 8,0 % (identique à 2017).

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) estimés à une date proche de la date de clôture. Le WACC est calculé sur la base d'un endettement cible de 25 % des fonds propres et d'un taux sans risque de 0,77 % (OAT FR 10 ans).

Le taux de croissance a été apprécié en fonction des prévisions d'inflation long terme du FMI pondéré par zone géographique.

Les flux de trésorerie utilisés sont établis en fonction des performances passées et des évolutions qu'elle anticipe, à la date d'établissement de ces prévisions.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés étrangères sont reconnus dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Au 30 septembre 2018, le groupe a réalisé une analyse de sensibilité sur les hypothèses de taux de croissance à l'infini et sur le taux d'actualisation en appliquant une augmentation de 100 pb du taux d'actualisation ou une diminution de 50 pb du taux de croissance à l'infini. Cette analyse ne présente pas de risque de perte de valeur complémentaire au titre de l'exercice 2018.

3.2 Détail des écarts d'acquisition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

(Valeur nette comptable)

(en milliers d'euros)	30/09/2018	30/09/2017
UGT Pulvérisation Agricole	25 925	25 732
UGT Arrachage de Betteraves	-	-
UGT Pulvérisateur et Arrosage de Jardin	33 680	33 800
UGT Pulvérisation Industrielle	4 857	4 857
TOTAL	64 462	64 390

Note 4 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	30/09/2018				30/09/2017
	Brut	Amort.	Dépréciation	Net	Net
Brevets, marques, licences et logiciels informatiques	28 908	(15 137)	-	13 771	14 153
Autres immo. incorporelles	161	(183)	25	3	6
TOTAL	29 069	(15 320)	25	13 774	14 158

Note 5 Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	30/09/2018				30/09/2017
	Brut	Amort.	Dépréciation	Net	Net
Terrains et aménagements	46 697	(3 470)	-	43 227	36 985
Constructions	132 736	(69 295)	-	63 441	60 094
Installations techniques	190 833	(167 006)	-	23 827	26 247
Autres immobilisations corporelles*	32 112	(26 612)	-	5 500	5 231
Immobilisations corporelles en cours	6 343	(70)	-	6 273	10 280
Avances et acomptes	17	-	-	17	42
TOTAL	408 738	(266 453)	-	142 285	138 879

* Les autres immobilisations corporelles comprennent principalement du matériel de transport, du mobilier et du matériel informatique. Parmi les immobilisations corporelles brutes figurent des éléments acquis en location-financement pour 9 073 K€. (cf. note sur les dettes financières).

5.1 Mouvements de la période concernant les valeurs brutes

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018	30/09/2017
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES AU DÉBUT DE PÉRIODE	395 094	385 396
Acquisitions (nettes de transfert)	18 017	20 147
Variation de périmètre	(0)	(37)
Cessions ou mise au rebut	(2 384)	(2 346)
Impact de change & divers	(1 989)	(8 066)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES EN FIN DE PÉRIODE	408 738	395 094

5.2 Mouvements de la période concernant les amortissements cumulés

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018	30/09/2017
AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE	256 215	248 181
Dotations de l'exercice	13 879	13 917
Variation de périmètre	(0)	(40)
Reprises sur cessions ou mise au rebut	(2 068)	(2 028)
Impact de change & divers	(1 572)	(3 815)
AMORTISSEMENTS CUMULÉS EN FIN DE PÉRIODE	266 453	256 215

Les lignes « impact de change et divers » comprennent des reclassements entre valeurs brutes et amortissements.

Note 6 Participations dans des entreprises associées

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018	30/09/2017
VALEURS NETTES À L'OUVERTURE	3 192	3 092
Acquisition	-	-
Variation de Périmètre	-	-
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	410	375
Distribution de dividendes	(341)	(274)
Cession/sortie	-	-
Autres variations nettes (dont change)	-	-
VALEURS NETTES À LA CLÔTURE	3 261	3 192

Cela concerne la société POMMIER, détenue à 47 % par Groupe HARDI France, filiale directe de HARDI International AS.

Note 7 Actifs financiers non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018			30/09/2017	
	Brut	Dépréciation	Net	Net	
Titres de participations	318	(0)	318	105	
Créances sur participations	-	-	-	-	
Autres titres immobilisés	3	(1)	2	2	
Prêts	43	-	43	45	
Autres immobilisations financières	1 334	(187)	1 147	1 228	
TOTAL	1 698	(188)	1 511	1 380	

Les autres immobilisations financières incluent principalement des dépôts de garanties.

4

Note 8 Stocks et en-cours

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018			30/09/2017	
	Brut	Dépréciation	Net	Net	
Matières premières	117 047	(21 918)	95 129	83 153	
En-cours de biens et services	17 480	(420)	17 060	16 016	
Produits intermédiaires et finis	67 535	(4 020)	63 515	47 506	
Marchandises	65 586	(8 919)	56 666	42 036	
TOTAL	267 648	(35 277)	232 371	188 711	

Note 9 Créances clients

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018			30/09/2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Créances clients	139 389	(4 992)	134 397	139 315	(4 984)	134 331
TOTAL	139 389	(4 992)	134 397	139 315	(4 984)	134 331

Les dépréciations sont estimées sur une base individuelle, à la suite de la constatation d'un risque avéré de défaut du client en question, et sur la base des retards de paiement.

L'évolution des dépréciations des créances clients se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018	30/09/2017
DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS À L'OUVERTURE	(4 984)	(6 694)
Reprise (ou dépréciation) nette enregistrée en résultat	(19)	1 633
Variation de périmètre	0	39
Autres variations	11	39
DÉPRÉCIATIONS DES CRÉANCES CLIENTS À LA CLÔTURE	(4 992)	(4 984)

L'échéancier des créances ayant fait l'objet d'une dépréciation ou non dépréciées, est le suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Créances échues					Total
	Créances non échues	< 90 jours	91 à 180 jours	181 à 360 jours	> 360 jours	
Créances clients brutes	94 679	31 691	6 086	3 008	3 925	139 389
Dépréciation des créances clients	(131)	(161)	(558)	(1 108)	(3 034)	(4 992)
TOTAL CRÉANCES NETTES	94 548	31 530	5 528	1 900	891	134 397

Note 10 Autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018 Valeurs nettes	30/09/2017 Valeurs nettes
Créances fiscales hors IS (principalement TVA)	7 574	10 973
Créances sociales	263	321
Avances et acomptes versés	673	2 846
Débiteurs divers	2 077	1 902
Charges constatées d'avance	3 490	5 859
TOTAL	14 076	21 900

Les autres créances comprennent principalement des créances sur l'état au titre de la TVA récupérable.

Note 11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018	30/09/2017
Valeurs mobilières de placement	76	90
Disponibilités	78 854	103 611
TOTAL	78 930	103 701

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement, composées principalement de SICAV de Trésorerie, est proche des valeurs inscrites au bilan.

La trésorerie disponible est généralement investie dans des placements sans risque (SICAV monétaires). La Société ne détient aucun portefeuille d'actions sur le marché.

Note 12 Capital social

Le capital de la société mère est composé de 6 787 900 actions ordinaires de 2,5 euros de nominal, au 30/09/2018. Par ailleurs, la société ne dispose pas d'instruments dilutifs.

Aucune opération sur le capital n'a été effectuée durant la période.

Le nombre d'actions propres auto-détenues au 30/09/2018 est de 1401 titres.

Politique de gestion des fonds propres

La gestion des capitaux propres consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel et futur ainsi que de la politique de distribution du dividende.

La politique de gestion du groupe repose sur un niveau de fonds propres suffisant pour sécuriser la structure financière du groupe. Ce niveau est suivi à partir du ratio de Dettes Financières Nettes rapporté aux Capitaux Propres.

Le groupe a par ailleurs mis en place depuis plusieurs années un contrat de liquidité afin de faciliter les transactions quotidiennes. Ce contrat ne permet pas d'engager des capitaux élevés et intervient de façon marginale dans les transactions boursières.

4

Note 13 Provisions pour risques et charges

13.1 Ventilation par nature de provisions & mouvements de l'exercice

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2017	Dotation	Reprise (prov. utilisées)	Reprise (prov. non utilisées)	Écarts actuariels (passés en réserve)	Reclassmt cptes & autres	Variation périmètre & change	30/09/2018
Provisions pour risques	19 770	7 985	(8 173)	(1 187)	-	9	(38)	18 366
Provisions pour charges	31 503	1 634	(2 438)	(509)	111	-	(170)	30 131
TOTAL	51 273	9 619	(10 611)	(1 696)	111	9	(208)	48 497
Dont provisions non courantes	47 877							44 146
Dont provisions courantes	3 396							4 351
TOTAL	51 273							48 497

13.2 Ventilation des provisions entre provisions courantes et provisions non courantes

Par principe, les provisions pour risques & charges sont classées en passifs non courants, car leur échéance n'est pas connue précisément, sauf si, au moment de l'arrêté des comptes, la Société sait que certaines provisions seront décaissées sur l'exercice suivant. Dans ce dernier cas, les provisions concernées sont classées en passifs courants.

Provisions pour risques et charges non courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2018	30/09/2017
Litiges commerciaux et charges sur chantiers en cours	940	1 723
Garantie contractuelle envers les clients	13 199	14 547
Risques fermeture d'établissement et filiales étrangères	89	411
Engagements de retraite charges sociales comprises	28 282	29 728
Autres engagements sociaux divers (hors plans sociaux)	395	147
Risque fiscal et provisions pour impôt	290	291
Divers	951	1 030
TOTAL	44 146	47 877

Provisions pour risques et charges courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2018	30/09/2017
Litiges commerciaux et charges sur chantiers en cours	2 552	1 335
Plans sociaux	147	-
Risques fermeture d'établissement et filiales étrangères	-	-
Risque fiscal et provisions pour impôt	-	-
Autres engagements sociaux & divers	1 652	2 061
TOTAL	4 351	3 396

13.3 Engagements de retraite

Les salariés du Groupe bénéficient, selon les pays, de régime de retraite à cotisations définies et de régimes de retraite à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Dans ce type de régime de retraite, l'entreprise paye uniquement les cotisations à un organisme (public ou privé) indépendant de l'entreprise, qui se charge ensuite de verser les indemnités aux retraités de l'entreprise.

Le Groupe comptabilise en charges de personnel les cotisations à payer lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

Cela concerne :

- les salariés français du Groupe, qui perçoivent une indemnité de départ à la retraite (aussi appelée indemnité de fin de carrière), versée en une seule fois au moment de leur départ en retraite ;
- les salariés de l'entreprise anglaise HOZELOCK Ltd, qui a mis en place un plan de retraite (« Pension Scheme »), dont les actifs sont administrés par un Trustee indépendant de l'entreprise. Le plan de retraite d'HOZELOCK Ltd a été fermé à de nouveaux membres le 6 avril 1997, et les droits des membres existants ont été figés le 6 avril 2001.

Pour les régimes à prestations définies, le Groupe comptabilise une provision pour engagements de retraite, qui correspond au montant de l'engagement calculé annuellement par des actuaires indépendants, sous déduction des actifs de couverture gérés par les fonds externes (compagnie d'assurance ou fonds de pension).

Les principales hypothèses retenues pour l'estimation des engagements de retraite au 30 septembre 2018 sont les suivantes :

Pour les sociétés françaises

- Taux d'évolution des salaires (inflation comprise) : 2 % (contre 2 % en 2017).
- Taux d'actualisation utilisé (inflation comprise) : 1,44 % (contre 1,45 % en 2017).
- Age de départ à la retraite : 65 ans.
- Probabilité de vie à terme : Table de mortalité TF 00-02.
- Taux de turnover : selon les données démographiques spécifiques à chaque entité du Groupe et selon son expérience.
- Taux de charges sociales de 45 % appliqué sur l'engagement total.
- Duration moyenne pondérée des régimes : 14 ans.

Pour la société anglaise HOZELOCK Ltd

- Taux de croissance des pensions en paiement : 1,8 % - 5,0 %.
- Taux d'actualisation utilisé : 2,9 % (contre 2,75 % en 2017).
- Taux d'inflation : 3,1 % (identique à 2017).
- Age de départ à la retraite : 63 ans.
- Probabilité de vie à terme : 107 % de la Table de mortalité S2PA.
- Duration moyenne pondérée des régimes : 17 ans.

Le coût de la période est composé :

- de la charge afférente à ces engagements de retraite et comptabilisée en « résultat opérationnel courant » ;
- des intérêts enregistrés en « résultat financier » ;
- des impacts liés aux modifications de plan comptabilisé en « charges et produits non récurrents ».

(en milliers d'euros)	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2018	Total 30/09/2017
Coût annuel des services rendus	480	216	695	796
Coût de l'actualisation	41	19	60	111
Coût des intérêts	2 273	-	2 273	2 201
Changement de plan	-	-	-	-
COÛT DE LA PÉRIODE	2 794	234	3 028	3 108

La variation des engagements de retraite et assimilés se ventile comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2018	Total 30/09/2017
ENGAGEMENTS À L'OUVERTURE	92 276	3 785	96 061	104 147
Coût de la période	2 794	234	3 028	3 108
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	(1 982)	50	(1 932)	(5 372)
Indemnités payées	(2 281)	(190)	(2 471)	(3 668)
Variation de change	(515)	-	(515)	(2 086)
Variation de périmètre	-	-	-	(68)
ENGAGEMENTS À LA CLÔTURE	90 292	3 880	94 171	96 061

Les actifs de couverture des engagements de retraite évoluent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2018	Total 30/09/2017
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À L'OUVERTURE	66 333	-	66 333	71 156
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	1 855	-	1 855	1 777
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	(2 041)	-	(2 041)	(4 000)
Contributions versées aux régimes	2 104	-	2 104	2 033
Indemnités payées	(1 953)	-	(1 953)	(3 001)
Variation de change	(408)	-	(408)	(1 633)
Variation de périmètre	-	-	-	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	65 889	-	65 889	66 333

Répartition des actifs de couverture des engagements de retraite :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30/09/2018		Total 30/09/2017	
Actions	310	0,5 %	350	2,7 %
Obligations	11 377	17,3 %	14 189	30,7 %
Autres actifs	54 202	82,3 %	51 794	66,6 %
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	65 889	100 %	66 333	100 %

Réconciliation entre les engagements de retraite et la provision comptabilisée au passif du bilan au 30 septembre 2018 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2018	Total 30/09/2017
ENGAGEMENTS TOTAUX À LA CLÔTURE	90 292	3 880	94 171	96 061
Juste valeur des actifs de couverture des retraites	(65 889)	-	(65 889)	(66 333)
PROVISION À LA CLÔTURE	24 402	3 880	28 282	29 728

La provision pour retraite a varié de la façon suivante sur l'exercice :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Brut	Charges sociales	Total 30/09/2018	Total 30/09/2017
PROVISION À L'OUVERTURE	25 943	3 785	29 728	32 991
Coût de la période	2 794	234	3 028	3 108
Écarts actuariels (comptabilisés en capitaux propres)	59	50	109	(1 372)
Indemnités payées	(327)	(190)	(518)	(667)
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	(1 855)	-	(1 855)	(1 777)
Contributions versées aux régimes	(2 104)	-	(2 104)	(2 033)
Variation de change	(107)	-	(107)	(453)
Variation de périmètre	-	-	-	(68)
PROVISION À LA CLÔTURE	24 402	3 880	28 282	29 728

La sensibilité de l'engagement aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total 30/09/2018	avec une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation	avec une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation
Engagements à la clôture	94 171	101 139	87 899

Note 14 Détail des dettes financières par nature

<i>Consolidé (en milliers d'euros)</i>	30/09/2018	30/09/2017
Crédit d'exploitation court terme et découvert bancaire - France et étranger ⁽²⁾	45 985	33 006
Location financement ⁽¹⁾	1 116	1 816
Emprunts auprès des établissements de crédit - France et étranger ⁽³⁾	82 281	100 146
Compte-courant d'actionnaires	33 431	29 035
Dettes sur participation des salariés	476	375
Dettes financières diverses	538	547
Avances conditionnées ⁽⁴⁾	94	246
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	163 922	165 171
Selon échéancier ci-après :		
Part non courante (à plus d'1 an)	68 204	83 166
Part courante (à moins d'1 an)	95 718	82 005
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	163 922	165 171

Le taux d'intérêt moyen de l'exercice est de 1,9 % identique à l'exercice précédent.

(1) Les opérations de location-financement suivantes ont été retraitées en immobilisations et en dettes financières :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Emprunts restant
Terrains & constructions	2 949	(2 071)	878	
Installations, matériels & outillages	2 173	(2 098)	75	
Autres immobilisations	3 951	(3 214)	737	(1 116)
Logiciels informatiques	1 074	(1 074)	-	
TOTAL	10 147	(8 457)	1 690	(1 116)
Dont immobilisations incorporelles	1 074	(1 074)	-	
Dont immobilisations corporelles	9 073	(7 383)	1 690	
TOTAL	10 147	(8 457)	1 690	(1 116)

Les opérations non significatives individuellement ou ne débouchant pas sur l'acquisition de biens (parcs de véhicules) n'ont pas fait l'objet de retraitement.

(2) Les dettes bancaires à court terme à l'étranger s'élèvent à 5,1 M€. Elles concernent principalement la filiale étrangère au Danemark.

(3) Les emprunts auprès des établissements de crédit s'analysent ainsi :

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2018	30/09/2017
France	81 212	98 685
Étranger	1 069	1 460
TOTAL	82 281	100 146
Dont dettes à taux fixe	55 319	61 042
Dont dettes à taux variable	26 962	39 104

(4) Il s'agit d'avances octroyées par des organismes publics de financement pour des projets de modernisation et d'innovation, ou d'avances reçues de la COFACE pour des prospections à l'export.

Dettes financières en devises

Au 30/09/2018, les dettes financières en devises se décomposent ainsi :

- Dettes financières libellées en GBP 27 842 K€ (soit 24 704 KGBP) ;
- Dettes financières libellées en USD 5 694 K€ (soit 6 592 KUSD) ;
- Dettes financières libellées en AUD 2 483 K€ (soit 3 985 KAUD).

Note 15 Échéancier des dettes financières au 30 septembre 2018

Consolidé (en milliers d'euros)	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Crédit d'exploitation court terme et découverts bancaires - France et étranger	45 985	-	-	45 985
Location financement	246	870	-	1 116
Dettes auprès des établissements de crédit - France et étranger	15 586	63 408	3 287	82 281
Dettes financières diverses	470	543	0	1 013
Dettes conditionnées	-	94	-	94
TOTAL	62 287	64 915	3 287	130 490
Compte-courant d'actionnaires	33 431	-	-	33 431
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	95 718	64 915	3 287	163 922

Note 16 Détail des autres dettes courantes

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2018	30/09/2017
Avances et acomptes reçus	5 893	11 381
Dettes fiscales (hors IS) et dettes sociales	32 816	32 728
Autres dettes	17 428	17 015
Produits constatés d'avance	5 311	8 295
TOTAL	61 447	69 418

Note 17 Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires par marché et zone géographique se ventile comme suit :

Consolidé (en millions d'euros)	30/09/2018		30/09/2017	
	Exercice	%	Exercice	%
Marché				
Pulvérisateur agricole	364,4	43,4 %	381,0	43,6 %
Arracheuse de Betteraves	154,6	18,4 %	176,0	20,1 %
Jardin	118,5	14,1 %	108,8	12,4 %
Industrie	201,6	24,0 %	208,4	23,8 %
	839,1		874,2	
Zone géographique				
France	166,5	19,8 %	181,0	20,7 %
International	672,6	80,2 %	693,2	79,3 %
	839,1		874,2	

Le chiffre d'affaires international se ventile par zones géographiques de la façon suivante :

Consolidé (en millions d'euros)	30/09/2018 12 mois		30/09/2017 12 mois	
		%		%
Europe	428,5	63,7 %	430,9	62,2 %
USA/Canada/Amérique latine	137,5	20,4 %	150,1	21,7 %
Asie	49,5	7,4 %	49,4	7,1 %
Afrique & Océanie	57,1	8,5 %	62,9	9,1 %
TOTAL EXPORT	672,6		693,2	

Les facturations à l'export se décomposent ainsi (contre-valeur en euros) :

- total facturé en euros (filiales + ventes directes) : **335,5 M€**
- total facturé en devises : **337,0 M€**
 - en dollars US :124,8 M€ soit 148,6 MUSD
 - en livres sterling :80,7 M€ soit 71,4 MGBP
 - en couronnes danoises :6,4 M€ soit 47,9 MDKK
 - en dollars australiens :30,2 M€ soit 47,3 MAUD
 - en autres devises :94,9 M€

Note 18 Charges de personnel et effectifs employés

La participation des salariés aux fruits de l'expansion et les accords d'intéressement, propres à certaines sociétés du groupe, se sont élevés à 2 816 K€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2018, contre 2 145 K€ pour l'exercice précédent. Ils figurent parmi les charges de personnel de la période.

L'effectif employé à la clôture de l'exercice est le suivant :

Effectifs permanents	30/09/2018	30/09/2017
Cadres	689	683
ETAM	1 241	1 193
Ouvriers	1 600	1 632
TOTAL	3 530	3 508

Effectifs permanents par branche	30/09/2018	30/09/2017
Siège		
Effectifs employés en France	13	14
TOTAL	13	14
Pulvérisation Agricole		
Effectifs employés en France	763	777
Effectifs employés à l'étranger	1 079	1 040
TOTAL	1 842	1 817
Arracheuse de Betteraves		
Effectifs employés en France	30	29
Effectifs employés à l'étranger	369	352
TOTAL	399	381
Pulvérisation et Arrosage de Jardin		
Effectifs employés en France	134	180
Effectifs employés à l'étranger	261	267
TOTAL	395	447
Pulvérisation Industrielle		
Effectifs employés en France	583	529
Effectifs employés à l'étranger	298	320
TOTAL	881	849
Ensemble		
Effectifs employés en France	1 523	1 529
Effectifs employés à l'étranger	2 007	1 979
TOTAL	3 530	3 508

Note 19 Dotations nettes aux provisions et dépréciations

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2018 Exercice	30/09/2017 Exercice
Dotations aux provisions & dépréciations d'exploitation		
Provisions pour risques et charges	(9 089)	(12 084)
Dépréciations sur actifs courants	(4 080)	(3 589)
Reprises de provisions & dépréciations d'exploitation		
Provisions pour risques et charges	11 937	11 748
Dépréciations sur actifs courants	12 478	10 785
TOTAL	11 246	6 861

Note 20 Charges et produits non récurrents

Cette rubrique comprend des opérations non courantes, qui correspondent à des événements inhabituels, anormaux ou peu fréquents.

Le montant net des produits et charges non récurrents du groupe est positif de 0,1 M€. Ce produit provient de reprises de provision de restructuration des activités Industries et Pulvérisation Agricole.

Note 21 Produits et (charges) financiers

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2018 Exercice	30/09/2017 Exercice
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	464	513
Coût de l'endettement financier brut	(4 108)	(4 134)
(COÛT)/ PRODUIT NET DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	(3 621)	(3 621)
(Pertes)/ Profits de changes & autres (charges)/ produits financiers	(3 088)	(4 645)
TOTAL CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(6 732)	(8 266)

Note 22 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose en :

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2018 Exercice	30/09/2017 Exercice
(Charge)/ produit d'impôts exigibles	(16 940)	(16 275)
(Charge)/ produit d'impôts différés	592	(2 455)
TOTAL	(16 349)	(18 730)

22.1 Variation des impôts différés

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2018 Exercice	30/09/2017 Exercice
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À L'OUVERTURE : ACTIFS/(PASSIFS)	13 621	16 834
Impôts différés constatés en capitaux propres	30	(579)
(Charge)/produit d'impôts différés	592	(2 455)
Variations de périmètre	-	(41)
Écarts de change	(116)	(138)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À LA CLÔTURE	14 127	13 621
Dont impôts différés actifs	17 587	19 848
Dont impôts différés passifs	(3 460)	(6 227)

22.2 Détail des impôts différés par nature

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2018 Exercice	30/09/2017 Exercice
(actifs si + ; passifs si -)		
Impôts différés liés aux décalages fiscaux temporaires		
Avantages du personnel (provision retraite, participation, congés payés)	7 999	8 734
Autres différences temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable	(6)	492
Déficits fiscaux reportables	5 712	4 399
Impôts différés liés aux écritures de consolidation		
Activation des contrats de location-financement	11	11
Annulation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	(2 333)	(2 537)
Élimination des marges internes en stocks	3 254	3 947
Écarts de réévaluation	(128)	(1 353)
Autres divers	(382)	(72)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS À LA CLÔTURE	14 127	13 621
Dont impôts différés actifs	17 587	19 848
Dont impôts différés passifs	(3 461)	(6 227)

22.3 Réconciliation de la charge d'impôt comptabilisée avec la charge d'impôt théorique

(Calculée au taux d'impôt applicable en France)

Consolidé (en milliers d'euros)	30/09/2018 Exercice	30/09/2017 Exercice
Résultat net avant impôt et dépréciation des écarts d'acquisition	55 161	63 670
Taux d'impôt courant en France	34.43 %	34.43 %
(CHARGES)/ PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES AU TAUX D'IMPÔT COURANT	(18 992)	(21 921)
Incidence des :		
Différences fiscales permanentes	(1 050)	(696)
Déficits fiscaux non activés	(2 330)	(1 648)
Différentiel de taux d'impôt sur les filiales étrangères	4 390	3 990
Crédits d'impôts	2 339	1 513
Impôts de distribution/dividendes	(286)	(550)
Divers (dont impact intégration fiscale)	(419)	583
(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS NETS COMPTABILISÉS	(16 349)	(18 730)
Taux effectif du Groupe en %	29,6 %	29,4 %

Les crédits d'impôts correspondent majoritairement à des crédits d'impôt recherche (CIR).

Note 23 Variation du besoin en fonds de roulement (BFR)

(en milliers d'euros)	30/09/2018	30/09/2017
Stocks nets	45 434	(20 332)
Avances & acptes versés	(2 054)	1 647
Créances clients nettes	1 074	16 293
Créance d'IS courante	(5 200)	8 956
Autres créances nettes	(4 612)	139
	34 642	6 703
Avances & acptes reçus	(5 246)	2 404
Dettes fournisseurs	(7 119)	13 671
Dettes sur immobilisations	93	(24)
Dettes fiscales & sociales (hors dette IS courante)	236	1 584
Dette d'IS courante	1 942	(3 579)
Autres dettes	(899)	55
	(10 993)	14 111
(+) BESOIN/(-) RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT	45 635	(7 408)
Dettes s/immob. reclassées en partie Investissements	(93)	24
Impact changement périmètre s/variation de BFR	-	13
Impact du change s/variation de BFR	2 380	2 942
(+) BESOIN/(-) RESSOURCE EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION (HORS IMPACT DE CHANGE & PÉRIMÈTRE)	43 347	(10 387)

Note 24 Transactions avec les parties liées

24.1 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux du Groupe

Les rémunérations et avantages sont détaillés dans le rapport de gestion 3.11.1.

24.2 Transactions avec les autres parties liées

Le Groupe dans le cadre de la convention de trésorerie existante entre EXEL SAS et EXEL Industries a effectué des versements ou des retraits en compte-courant financier ; le montant du compte-courant de trésorerie s'est élevé à 33 M€ au 30 septembre 2018 et figure dans les dettes financières (cf. note 14) ; EXEL Industries a enregistré une charge nette d'intérêts de 493 K€ correspondant à un taux d'intérêt à Euribor 1 mois + 1,5 % au titre de cette convention de trésorerie.

Note 25 Engagements hors bilan & passifs éventuels

25.1 Garanties données sur dettes financières

Certains crédits à moyen terme sont garantis par un nantissement sur les matériels acquis. Au 30 septembre 2018, le montant des nantissements était non significatif et représentait moins de 1 % de la valeur brute des immobilisations corporelles totales du Groupe.

Les titres de la société immobilière Minworth Property UK ont fait l'objet d'un nantissement amortissable en garantie d'un emprunt bancaire dont le solde est de 10 MGBP au 30 septembre 2018.

25.2 Ouverture de lignes de crédit à moyen terme

Dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, le groupe EXEL Industries a bénéficié d'ouverture de lignes de crédit à moyen terme auprès de ses banques.

25.3 Caution donnée

Aucune.

25.4 Autres engagements

À sa connaissance, le Groupe n'omet pas l'existence d'engagements hors bilan significatifs, selon les normes comptables en vigueur.

Note 26 Risque de liquidité

Les emprunts contractés par le groupe EXEL Industries auprès d'établissements de crédit ne prévoient aucune condition d'exigibilité anticipée basée sur des *covenants*.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Note 27 Risque fiscal

À sa connaissance, le Groupe n'est exposé à aucun risque fiscal qui ne fasse pas l'objet d'une provision.

Note 28 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture de l'exercice.

Note 29 Récapitulatif des honoraires de CAC & d'audit

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés		Mazars		Autres Commissaires aux Comptes	
	Montant au 30/09/2018	Montant au % 30/09/2017	Montant au % 30/09/2018	Montant au % 30/09/2017	Montant au % 30/09/2018	Montant au % 30/09/2017
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, et examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	60 9 %	58 9 %	40 8 %	38 7 %		
Filiales intégrées globalement	654 85 %	574 85 %	411 78 %	437 81 %	77 41 %	82 100 %
SOUS-TOTAL	714 94 %	632 94 %	451 86 %	475 88 %	77 41 %	82 100 %
Autres prestations						
Autres missions accessoires et autres missions d'audit	23 3 %	23 3 %			0 %	0 %
Juridique, fiscal, social	25 3 %	21 3 %	73 14 %	62 12 %	108 59 %	91 53 %
Technologies de l'information						
Audit interne						
Autres						
SOUS-TOTAL	48 6 %	44 6 %	73 14 %	62 12 %	108 59 %	91 53 %
TOTAL	762 100 %	676 100 %	524 100 %	537 100 %	185 100 %	173 100 %

En 2018, les autres prestations connexes aux missions de certification incluent notamment les honoraires relatifs aux travaux réalisés sur l'audit du rapport Responsabilité Sociétale des Entreprises (20 K€), et des honoraires au titre des prestations fiscales.

Les prestations fiscales sont réalisées hors de France.

4.6 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société EXEL Industries,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société EXEL Industries relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Tests de perte de valeurs des écarts d'acquisition

(Notes 1.4 et 3 – Ecart d'acquisition de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 30 septembre 2018, la valeur nette des écarts d'acquisition du Groupe s'élève à 64,5 millions d'euros, soit environ 9,1% du total des actifs du Groupe. Ces écarts d'acquisition ont été comptabilisés suite aux différentes opérations de croissance externe effectuées par le Groupe.

Comme indiqué dans la note 1.4 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe effectue, au moins une fois par an et à chaque fois que la Direction identifie un indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition. Ce test consiste à déterminer la valeur recouvrable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle un écart d'acquisition est affecté et à s'assurer que la valeur nette comptable de ces UGT n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable respective. Les valeurs nettes sont présentées dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Toute évolution défavorable des performances attendues des activités auxquelles les écarts d'acquisition ont été alloués, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable de ces UGT et, éventuellement, à comptabiliser une dépréciation.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisitions est un point clé de l'audit en raison de leur poids relatif dans les comptes du Groupe et parce que la détermination de leur valeur recouvrable implique un recours important au jugement de la Direction.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur en lien avec les normes comptables applicables, apprécié le caractère raisonnable des principales estimations retenues par la Direction et vérifié notamment :

- la pertinence de l'allocation des écarts d'acquisition aux différentes UGT, ainsi que les modalités de détermination des actifs nets économiques affectés aux UGT devant être testées ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie, telles que présentées au Conseil d'Administration, par rapport au contexte économique et financier dans lequel évoluent les différentes UGT, ainsi que la cohérence de ces prévisions avec les performances historiques du Groupe ;
- l'examen des principaux paramètres retenus, à savoir :
 - la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus par la Direction en lien avec nos propres benchmark ;
 - les modalités de détermination des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés.

Pour ces appréciations, nous avons recouru au support de nos spécialistes en évaluation.

Par ailleurs, nous avons examiné la pertinence des scénarios de sensibilité préparés par la Direction et nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations relatives à ces scénarios mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société EXEL Industries par l'Assemblée Générale du 28 février 1997, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, et du 21 janvier 2015, pour le cabinet MAZARS.

Au 30 septembre 2018, MAZARS était dans le quatrième exercice de sa mission sans interruption et DELOITTE & ASSOCIES dans le vingt-deuxième exercice de sa mission, dont vingt-et-une années pour DELOITTE & ASSOCIES depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur le marché réglementé.

Responsabilités de et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Lyon, le 14 janvier 2019

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés

Nathalie LORENZO CASQUET

Comptes sociaux

4.7 Bilan au 30 septembre 2018

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018	30/09/2017
Immobilisations incorporelles nettes	23 277	24 384
Immobilisations corporelles nettes	441	618
Immobilisations financières	296 760	215 316
ACTIF IMMOBILISÉ	320 478	240 318
Clients et comptes rattachés	3 642	2 809
Autres créances	125 254	152 662
Disponibilités	18 944	45 323
Comptes régul. & écarts conversion	1 949	5 760
ACTIF CIRCULANT	149 789	206 553
TOTAL DE L'ACTIF	470 267	446 871

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018	30/09/2017
Capital	16 970	16 970
Primes	2 528	2 528
Réserves	4 101	4 101
Report à nouveau	253 802	206 009
Résultat	44 331	58 516
Provisions réglementées	1 711	1 634
CAPITAUX PROPRES	323 443	289 757
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	244	3 285
DETTES FINANCIÈRES	138 978	140 996
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	791	853
Dettes fiscales et sociales	676	590
Autres dettes	3 668	8 935
Comptes régul. & écarts conversion	2 467	2 455
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS	7 602	12 833
TOTAL DU PASSIF	470 267	446 871

4.8 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2018	30/09/2017
Chiffre d'affaires	24 116	24 249
Autres produits d'exploitation	481	555
Produits d'exploitation	24 597	24 804
Charges d'exploitation :		
Achats consommés	-	-
Autres achats et charges externes	(4 323)	(4 000)
Impôts et taxes	(388)	(715)
Charges de personnel	(2 294)	(2 188)
Dotations aux amortissements et provisions	(1 363)	(1 388)
Autres charges	(155)	(123)
Charges d'exploitation	(8 523)	(8 415)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	16 074	16 389
RÉSULTAT FINANCIER	30 558	44 947
RÉSULTAT COURANT	46 632	61 336
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	136	(26)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	46 768	61 311
Impôts	(2 437)	(2 795)
RÉSULTAT NET	44 331	58 516

4.9 Annexe aux comptes sociaux

Principes, règles et méthodes comptables

(Articles L.123-13 à L.123-21 du Code de commerce ; Règlement ANC n°2016-07)

1. Application des principes généraux

Les états de synthèse de notre société pour l'exercice clos au 30 septembre 2018 ont été établis suivant les normes, principes et méthodes applicables en France.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - indépendance des exercices ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- et selon les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice ont été établis en tenant compte du contexte économique actuel et sur la base de paramètres financiers de marchés disponibles à la date de clôture. Cet environnement économique et financier est pris en compte notamment dans la valorisation des actifs tels que les valeurs mobilières de placement, ainsi que dans la valorisation des actifs à plus long terme, tels que les titres de participation et créances rattachées.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque clôture sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction de la Société en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

2. Exceptions prévues par les textes – Dérogation aux prescriptions comptables

Il n'a pas été nécessaire de recourir à des exceptions prévues par les textes pour donner une image fidèle de l'entreprise.

3. Utilisation d'estimation

L'établissement des comptes annuels, préparés conformément aux principes comptables généralement admis, implique que la Société procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines

hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, sur l'information relative aux actifs et aux passifs éventuels à la date d'arrêté des comptes ainsi que sur les montants portés aux comptes de produits et charges au cours de l'exercice.

Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement de la Société et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Les principales estimations faites par la Société lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valorisation des titres de participations et des provisions.

4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'amortissement ou de dépréciation en fonction des durées suivantes :

- brevets :linéaire 1 an à 10 ans ;
- marques :non amortissables sauf indice de perte de valeur ;
- logiciels informatiques :linéaire 1 an à 5 ans.

4.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- constructions : linéaire entre 10 et 20 ans ;
- matériel et outillage : dégressif entre 3 et 5 ans ;
- installations & agencements : linéaire entre 1 et 10 ans.
- matériel et mobilier de bureau : .. linéaire et dégressif entre 3 et 10 ans.

État de l'actif immobilisé

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Valeurs brutes à la clôture
Immobilisations incorporelles	27 548	63			27 611
Immobilisations corporelles	2 791	4			2 795
Immobilisations financières :					
Participations	176 327		-		176 327
Créances rattachées	40 830	100 183	(16 737)		124 276
Autres titres immobilisés	3	316			319
Autres	946	2			948
TOTAL	248 445	100 568	(16 737)	-	332 276

État des amortissements

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Amortissements immobilisations incorporelles	3 163	1 170	-	4 333
Amortissements immobilisations corporelles	2 173	181		2 354
TOTAL	5 336	1 351	-	6 687

Mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Amortissements à l'ouverture	Dotations	Reprises	Amortissements à la clôture
Sur immobilisations incorporelles & corporelles	59	-	(27)	32
Sur frais d'acquisition de titres	1 576	105	-	1 681
TOTAL AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	1 635	105	(27)	1 713

5. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et créances rattachées aux participations correspond au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation, la valeur d'utilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et la valeur de marché reposant notamment sur les capitaux propres réévalués.

L'ensemble des tests ont été réalisés selon les principales hypothèses suivantes pour l'exercice 2018 :

- le taux de croissance à l'infini s'établit entre 1,2 % et 1,8 % en fonction des prévisions d'inflation long terme du FMI du pays de résidence de l'entité ;
- le taux d'actualisation s'élève à 8,0 % (identique à 2017).

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC ou WACC) estimés à une date proche de la date de clôture. Le WACC est calculé sur la base d'un endettement cible de 25 % des fonds propres et d'un taux sans risque de 0,77 % (OAT FR 10 ans).

La valorisation est réalisée dans la devise fonctionnelle de l'entité et convertie au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Au 30 septembre 2018, le groupe a réalisé une analyse de sensibilité sur les hypothèses de taux de croissance à l'infini et sur le taux d'actualisation en appliquant une augmentation de 100 pb du taux d'actualisation ou une diminution de 50 pb du taux de croissance à l'infini. Cette analyse fait apparaître un risque de perte de valeur complémentaire maximum de 950 K€.

Les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont activés et sont amortis sur 5 ans à titre dérogatoire.

Tableau des filiales et participations d'EXEL Industries (en milliers d'euros)

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Devise	Capital	Autres capitaux propres avant affectation du résultat 2018	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires 2018	Résultat après impôts du dernier exercice 2018	Dividendes perçus par la Société au cours de l'exercice
Filiales françaises											
BERTHOUD Agricole SAS	K€	1 155	13 527	100	5 457	5 457	595		54 673	2 745	2 195
CAPAGRI SAS	K€	80	102	100	524	205	-		1 366	78	-
CARUELLE NICOLAS SAS	K€	537	533	100	5 472	3 354	1 550		7 646	(890)	-
SCI CATHAN	K€	-	199	99	4 597	4 597	215		-	264	257
CMC SAS	K€	405	421	100	844	844			2 022	163	390
HOZELOCK EXEL SAS	K€	2 600	8 020	100	5 120	5 120	3 000		41 514	1 781	2 480
PRECICULTURE SAS	K€	420	6 565	100	1 584	1 584	300		37 995	2 853	3 105
SAMES KREMLIN	K€	12 720	20 572	100	15 815	15 815	1 000		115 404	16 222	16 659
TECNOMA Technologies SAS	K€	1 174	6 102	100	6 273	6 273			37 828	(214)	834
TRICOFLEX SAS	K€	1 909	7 192	100	22 022	22 022			48 123	2 312	1 814
Filiales étrangères											
AGRIFAC MACHINERY BV (NL)	K€	68	8 000	100	5 432	5 432	34 494		59 432	(4 039)	-
LLC EMC (Russie)	K€	100	505	100	184	184			7 311	486	411
EXEL REAL ESTATE (USA)	K€	1 447	226	100	1 116	1 116			-	48	
EXEL REAL ESTATE AUSTRALIA	K€	2 695	4 632	100	2 679	2 679	3 234		-	647	
EXEL REAL ESTATE NETHERLANDS	K€	-	951	100	-	-	11 505		-	890	
EXEL REAL ESTATE GERMANY	K€	25	(622)	100	25	25	18 725		-	(58)	
ETW Inc (USA)	K€	29 246	(21 109)	100	27 740	27 740	21 699		40 468	(1 701)	
HARDI INTERNATIONAL A/S (DK)	K€	13 411	21 431	100	39 852	39 852	43 409		67 626	332	
HOLMER Maschinenbau Gmbh	K€	5 000	1 021	100	16 127	16 127	48 054		128 035	(3 432)	
MATROT UK	K€	-	11	100	42	42			-	-	
MINWORTH Property UK	K€	9 467	1 452	100	11 891	11 891	11 573		-	488	
RASINDECK Ltd (UK)	K€	137	1 129	100	179	179			-	-	
VERMOREL (RO)	K€	3 222	(2 545)	100	3 350	677	1 421		3 541	(268)	
INGELIA (RO)	K€	-	10	90	2	2			-	-	
Autres participations	K€				319	318					
					176 646	171 535	200 774				28 145

6. Stocks et encours

Sans objet.

7. Clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de difficultés de recouvrement.

8. Valeurs mobilières de placement

Le poste est constitué d'actions propres dans le cadre d'un contrat d'animation du cours boursier.

À la clôture de l'exercice, les actions auto-détenues correspondent à 1 401 titres valorisés au prix unitaire de 97,40 €, soit 136 K€.

Durant l'exercice, la Société a acheté 28 082 titres à un prix moyen de 108,93 € et en a vendu 28 121 à un prix moyen de 108,04 €.

9. Risque de change

Au 30/09/2018, la Société détient dans ses disponibilités :

- 852 KUSD ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 1,1576 USD/€, ce qui correspond à 736 K€ ;
- 228 KGBP ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 0,8873 GBP/€, ce qui correspond à 256 K€ ;
- 281 KAUD ; ces devises n'ont pas fait l'objet d'une couverture de change ; ils sont valorisés au cours de clôture de 1,6048 AUD/€, ce qui correspond à 175 K€.

12. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

12.1. Mouvements de l'exercice

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	30/09/2017	Dotations	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	30/09/2018
Provisions pour litiges chez les filiales	110				110
Provisions pour pertes filiales	-				-
Provisions pour retraite	49	12			61
Provisions pour risques de change	3 125	73	(3 125)		73
TOTAL	3 284	85	(3 125)	-	244

12.2. Provisions pour départ à la retraite

Les indemnités conventionnelles à verser lors du départ en retraite des salariés (fixé à 65 ans) sont calculées en fonction des droits acquis à la clôture de l'exercice, sur la base de la convention collective de la métallurgie, selon une table de mortalité, de taux de rotation et avec actualisation et en tenant compte d'un taux de revalorisation générale des salaires.

Notre société consent des prêts ou des comptes courants débiteurs en devises auprès de certaines filiales étrangères du groupe. Les écarts de conversion actifs et les écarts de conversion passifs sont la conséquence des variations des devises à la date de clôture des comptes par rapport au taux de conversion historique du flux.

Sur l'exercice, la Société a poursuivi sa politique de couverture du risque de change, en utilisant des lignes de crédit en devises, à court et moyen terme, pour couvrir les créances sur ses filiales étrangères.

Ces mesures contribuent à réduire l'exposition de la Société aux effets de change.

10. Capital social

Le capital social est constitué de 6 787 900 actions de 2,5 € entièrement libérées.

11. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

Capitaux Propres au 30/09/2017	289 757
Dividendes	(10 723)
Résultat de l'exercice	44 331
Variation des provisions réglementées	78
CAPITAUX PROPRES AU 30/09/2018	323 443

À la fin de l'exercice, le montant de la provision pour indemnités de fin de carrière s'élève à 61 K€ et se décompose ainsi :

■ Passif/engagement de retraite - hors charges sociales	57 K€
■ + Charges sociales (45 % du passif)	25 K€
■ - Écarts actuariels non comptabilisés	- 21 K€
= Provision totale (charges sociales incluses)	61 K€

12.3. Autres provisions pour risques et charges

Une provision concernant des risques chez les filiales subsiste au bilan pour un montant de 110 K€.

Ces provisions ont été constatées dans les comptes de la maison mère afin de préserver les intérêts des filiales dans les litiges et procédures en cours.

13. Avance aux Dirigeants

Aucune avance ni aucun crédit n'ont été consentis aux dirigeants sociaux au titre de l'exercice.

14. Transactions conclues avec des parties liées

La Société réalise avec des parties liées des transactions non significatives, ou conclues à des conditions normales, ou exclues du champ d'application tel que décrit dans les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.

15. Créances et dettes

État des créances

Comptes sociaux <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	124 275	11 491	112 784
Autres immobilisations financières	948		948
Créances clients	3 642	3 642	
Créances fiscales & sociales	2 075	2 075	
Groupe & associés	122 923	122 923	
Autres créances	444	444	
TOTAL	254 307	140 575	113 732
Montants des prêts accordés sur l'exercice	100 183		
Montants des remboursements reçus sur l'exercice	16 737		

Détail des produits à recevoir

■ Remboursements taxes à recevoir.....	83 K€
■ Produits divers à recevoir.....	257 K€
■ Intérêts courus à recevoir.....	4 K€
■ Total des produits à recevoir.....	344 K€

État des dettes

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	Plus d'1 an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	30 335	335	30 000	-
Dettes financières (y compris C/C actionnaires)	108 643	74 157	31 198	3 288
Dettes fournisseurs	791	791		
Dettes fiscales et sociales	676	676		
Groupe & associés	3 605	3 605		
Autres dettes & comptes de régul.	63	63		
TOTAL	144 113	79 627	61 198	3 288
Emprunts souscrits sur l'exercice	-			
Emprunts remboursés sur l'exercice	16 006			

Détail des charges à payer

- Intérêts courus/dettes financières 480 K€
- Dettes fournisseurs..... 422 K€
- Dettes fiscales et sociales.....578 K€
- Autres dettes63 K€
- **Total des charges à payer 1 543 K€**

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Rubriques (en milliers d'euros)	Entreprises liées
Actif immobilisé	
Participations	176 327
Créances rattachées à des participations	124 276
Actif circulant	
Créances clients et comptes rattachés	3 639
Autres créances	123 155
Dettes	
Emprunts & dettes financières diverses	33 431
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174
Autres dettes	3 605

16. Chiffre d'Affaires

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	30/09/2018	30/09/2017
Prestations Services en France	10 271	10 622
Prestations Services à l'étranger	13 845	13 627
CHIFFRE D'AFFAIRES	24 116	24 249

17. Résultat financier

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	30/09/2018	30/09/2017
Produits financiers de participations	28 145	41 596
Autres intérêts et produits assimilés	8 133	7 068
Reprise sur provisions	3 204	4 553
Différences positives de change	2 237	8 922
Produits nets sur cessions de VMP	17	16
TOTAL DES PRODUITS	41 736	62 155
Dotations aux provisions	(2 472)	(3 695)
Intérêts	(2 823)	(3 232)
Différences négatives de change	(5 883)	(10 280)
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES	(11 178)	(17 208)
RÉSULTAT FINANCIER	30 558	44 947

Les mouvements de trésorerie avec les entreprises liées se sont traduits par :

(en milliers de euros)	30/09/2018	30/09/2017
Produits financiers	36 277	48 663
Charges financières	502	750

18. Résultat exceptionnel

Comptes sociaux (en milliers d'euros)	30/09/2018	30/09/2017
Mise en œuvre clauses retour à meilleure fortune	215	-
Prix de cession des immobilisations sorties	-	9 632
Reprise provisions/cession d'immobilisations	-	312
Reprise provisions pour risques filiales	-	-
Divers autres	27	28
TOTAL DES PRODUITS	242	9 972
Abandons de créances accordés aux filiales	-	(42)
VNC des immobilisations sorties	-	(9 626)
Dotations à provisions pour risques filiales	-	(110)
Dotations aux amortissements dérogatoires	(105)	(167)
Divers autres	(1)	(52)
TOTAL DES CHARGES	(106)	(9 998)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	136	(26)

19. Impôts sur les bénéfices

La Société est tête de groupe fiscal.

Les conventions signées entre la société mère et les filiales intégrées ont retenu la méthode de la neutralité. L'impôt dû est comptabilisé par les filiales comme si elles étaient imposées séparément ; la société mère enregistre son propre impôt et l'économie ou la charge provenant de l'application du régime d'intégration fiscale.

L'impôt sur les bénéfices figurant au compte de résultat se décompose ainsi : (en K€)

■ impôt sur le résultat fiscal propre de la société.....	6 095
(identique à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale)	
■ redressements et dégrèvements fiscaux, régularisation IS sur (N-1).....	(852)
(dont dégrèvement des contributions 3 % sur dividendes pour (739 K€))	
■ charge/(produit) d'intégration fiscale.....	(2 293)
(provenant principalement des déficits des filiales imputés sur le résultat d'ensemble)	
■ crédits d'impôt de la Société (principalement CIR).....	(513)
Total de la charge d'impôt sur les bénéfices de l'exercice (ou produit net)	2 437

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant Impôts	Impôt dû	Résultat net après Impôts
Résultat courant	46 632	(5 608)	41 025
Résultat exceptionnel	136	878	1 013
Incidence intégration fiscale		2 293	2 293
RÉSULTAT COMPTABLE	46 768	(2 437)	44 331

Situation fiscale différée

(en milliers d'euros)	Montant
Impôt dû sur :	
Provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	1 713
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 713
Impôt payé d'avance sur :	
Charges & décalages non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante)	867
Charges à déduire ultérieurement (provisions non déductibles)	61
TOTAL ALLÈGEMENTS	928
SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE NETTE	785

20. Autres informations

Engagements donnés (en milliers d'euros)

Nantissement de titres de participation d'une filiale anglaise, consenti en garantie d'un emprunt bancaire	11 505
	11 505

Engagements reçus (en milliers d'euros)

Clauses de retour à meilleure fortune (reçues des filiales)	13 563
	13 563

Effectifs moyens

Effectifs moyens	30/09/2018	30/09/2017
Cadres	12	11
Employés	2	2
TOTAL	14	13

21. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture de l'exercice.

4.10 Projet d'affectation du résultat

(en euros)	30/09/2018	30/09/2017
Origines :		
1. Report à nouveau antérieur	253 801 587	206 008 797
2. Résultat de l'exercice	44 330 505	58 515 564
Affectations :		
3. Réserve légale	-	-
4. Dividendes	7 738 206	10 724 882
5. Report à nouveau	36 592 299	47 790 682
TOTAL	44 330 505	58 515 564

4.11 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

À l'Assemblée Générale de la société EXEL Industries,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EXEL Industries relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation, figurent à l'actif du bilan au 30 septembre 2018 pour un montant net de 171,2 millions d'euros, soit 36,4% du total des actifs. Ces titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Comme indiqué dans la note 2.3 « Immobilisations financières » de l'annexe, la valeur recouvrable est estimée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres réévalués à la date de clôture de l'exercice des entités concernées et de leurs prévisions de flux de trésorerie actualisés.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques ou à des éléments prévisionnels.

Du fait, d'une part, des montants que représentent ces actifs et, d'autre part, de l'importance des jugements de la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces actifs comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à vérifier les données et hypothèses retenues par la direction pour déterminer les capitaux propres réévalués ou les valeurs d'utilité des titres de participation :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :
 - vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités,
 - vérifier la justification des éventuelles réévaluations d'actifs estimées par la Direction ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :
 - vérifier les modalités de détermination des valeurs d'utilité,
 - apprécier les hypothèses utilisées par la Direction pour déterminer les valeurs actualisées des flux futurs de trésorerie et, notamment, la cohérence des prévisions de trésorerie avec les perspectives de marché, avec l'historique des performances commerciales et de rentabilité de la filiale ;
- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérification des documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société EXEL Industries par l'Assemblée Générale du 28 février 1997, pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES, et du 21 janvier 2015, pour le cabinet MAZARS.

Au 30 septembre 2018, MAZARS était dans le quatrième exercice de sa mission sans interruption et DELOITTE & ASSOCIES dans le vingt-deuxième exercice de sa mission, dont vingt-et-une années pour DELOITTE & ASSOCIES depuis que les titres de la Société ont été admis aux négociations sur le marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Lyon, le 14 janvier 2019

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés

Nathalie LORENZO CASQUET

4.12 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018

À l'assemblée Générale de la société EXEL Industries,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Courbevoie et Lyon, le 14 janvier 2019

Les Commissaires aux Comptes

Mazars

Lionel GOTLIB

Deloitte & Associés

Nathalie LORENZO CASQUET

5

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

5.1	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2017/2018	106
5.2	Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital	108
5.3	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital	108
5.4	Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries	109
5.5	Comités	109
5.6	Conseil d'Administration	110
5.7	Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux	111
5.8	Informations susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	116
5.9	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	116

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

5.1 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice 2017/2018

Sociétés	Mandats au sein du groupe EXEL Industries								
	Patrick BALLU	Guerric BALLU	Marc BALLU	Franck BALLU	Cyril BALLU	Pascale AUGER	SAS JUMPTIME ⁽¹⁾	EXEL SAS	Sylvain MACCORIN
	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général et Administrateur	Directeur Général Délégué et Administrateur	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur indépendant	Administrateur Rep. CL. LOPEZ ⁽²⁾ et Pdte du CRN	Administrateur Rep. MPdCS ⁽³⁾	Administrateur représentant les salariés
AGRIFAC Machinery		Rep. l'Admin. EI ⁽⁴⁾ Rep. l'Actionnaire EI ⁽⁴⁾							
ASHSPRING		Chairman ⁽⁵⁾	Director ⁽⁶⁾						
BERTHOUD Agricole		Rep. la Pdte EI ⁽⁴⁾		Directeur des Opérations					
CARUELLE NICOLAS					Directeur Général				
CMC		Rep. la Pdte EI ⁽⁴⁾							
ET WORKS		Director ⁽⁶⁾							
HARDI International		President du CA ⁽⁷⁾							
HOZELOCK AUSTRALIA			Director ⁽⁶⁾						
HOZELOCK EXEL		Rep. la Pdte EI ⁽⁴⁾	Directeur Général						
HOZELOCK GROUP		Chairman ⁽⁵⁾	Director ⁽⁶⁾						
HOZELOCK HOLLAND			Director ⁽⁶⁾						
HOZELOCK			Chairman ⁽⁵⁾						
HOZELOCK SWEDEN			Chairman ⁽⁵⁾						
Minworth Property UK			Director ⁽⁶⁾						
RASINDECK		Chairman ⁽⁵⁾	Director ⁽⁶⁾						
SAMES KREMLIN		Rep. la Pdte EI ⁽⁴⁾							
SARL DES GRANDES TERRES							Gérant ⁽²⁾		
TECNOMA Technologies		Rep. la Pdte EI ⁽⁴⁾							
THISTLEHAVEN		Chairman ⁽⁵⁾	Director ⁽⁶⁾						
TRICOFLEX			Rep. la Pdte EI						

Mandats en dehors du groupe EXEL Industries

	Patrick BALLU	Gueric BALLU	Marc BALLU	Franck BALLU	Cyril BALLU	Pascale AUGER	SAS JUMPTIME ⁽¹⁾	EXEL SAS
Sociétés	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général et Administrateur	Directeur Général Délégué et Administrateur	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Administrateur indépendant	Administrateur Rep. CL LOPEZ ⁽²⁾ et Pdte du CRN	Administrateur Rep. MPdCS ⁽³⁾
ALBARELLE							Présidente	
ASSISTEAL							Gérant ⁽²⁾	
AXEMA		Administrateur						
CFJ pro							Gérant ⁽²⁾	
Corporate Angel						Présidente		
COURS GALIEN							Président ⁽²⁾	
COURS PAVIOT							Président ⁽²⁾	
ESMA			Président					
EXEL	Président	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué			
EXPOSIMA		Administrateur						
Groupement Forestier du Bois Thomas			Gérant					
Groupement Forestier LouMabloé			Gérant					
GF PAP	Gérant							
MPdCS & CO								Présidente ⁽⁸⁾
NEOMA	Administrateur							
RABOT DUTILLEUL HOLDING						Membre du Conseil d'Administration et du Comité de Rémunération		
SCI LE CAPRICORNE	Gérant							
SCI LE LION	Gérant							
SCI LE SAGITTAIRE	Gérant							

Légende :

- (1) JUMPTIME SAS - Société Administrateur représentée par Claude LOPEZ.
(2) Fonction occupée par Claude LOPEZ à titre personnel.
(3) EXEL SAS - Société Administrateur représentée par Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX.
(4) EI - SA EXEL Industries.
(5) Chairman - Président du Conseil d'Administration.
(6) Director - Administrateur.
(7) CA - Conseil d'Administration.
(8) Fonction occupée par Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX à titre personnel.

5.2 Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital (À l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales)

Aucune convention n'a été conclue sur l'exercice 2017/2018.

5.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des autorisations financières en vigueur, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration aux fins de racheter des actions, d'augmenter ou de réduire le capital, d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance/Durée	Utilisation
Rachats d'actions			
Faire acheter par la Société ses propres actions (AGO du 7 février 2018, résolution n° 8)	10 % du capital social actuel	7 août 2019 (18 mois)	28 082 actions rachetées 28 121 actions vendues
Émissions de titres			
Augmentation de capital par émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGE du 7 février 2018, résolution n° 1)	Montant nominal maximal du capital social : 80 M€	7 avril 2020 (26 mois)	Néant
Augmentation de capital par émission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGE du 7 février 2018, résolution n° 2)	Montant nominal maximal du capital social : 80 M€	7 avril 2020 (26 mois)	Néant

5.4 Organes de direction et d'administration de la SA EXEL Industries

Président du Conseil d'Administration

■ M. Patrick BALLU

Nommé le 13 septembre 1980 comme Président-Directeur Général, renouvelé depuis dans ses fonctions et dernièrement à cette fonction par AG du 9 février 2017, pour un mandat d'Administrateur venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Par CA du 22 avril 2011, il a été décidé de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale et d'opter pour la séparation des pouvoirs. À ce titre, M. Patrick BALLU a conservé ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Enfin, par CA du 9 février 2017, il a été décidé de renouveler, en accord avec les Statuts le mandat de M. Patrick BALLU comme Président du Conseil d'Administration, pour une durée égale à celle de son mandat d'Administrateur qui expire à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

renouvelés depuis dans leur fonction et dernièrement par CA du 9 février 2017, pour une durée égale à celle du Directeur Général – depuis la séparation des pouvoirs entre les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Administrateurs

■ EXEL SAS, représentée par Mme Marie-Pierre du CRAY-SIRIEIX

Société nommée Administrateur par AG du 2 février 1995, renouvelée depuis à cette fonction et dernièrement par AG du 9 février 2017 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

■ M. Marc BALLU

Nommé Administrateur par AG du 24 janvier 2012, renouvelé depuis à cette fonction et dernièrement par AG du 7 février 2018 pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

Directeur Général et Administrateur

■ M. Gueric BALLU

Nommé par AG du 26 février 2008 Administrateur, renouvelé depuis dans cette fonction par AG du 21 janvier 2014 pour la durée légale, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Puis, par CA du 22 avril 2011, il a pris les fonctions de Directeur Général, suite à la séparation des pouvoirs ; puis a été maintenu dans cette fonction par CA du 9 février 2017, pour une durée égale à celle de son mandat d'Administrateur qui expire à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Administrateurs indépendants

■ Mme Pascale AUGER

Présidente de Corporate Angel. Nommée Administratrice par AG du 7 février 2018, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2023.

■ SAS JUMP'TIME, représenté par son Président M. Claude LOPEZ,

Société nommée Administrateur par l'AG du 12 janvier 2016, pour un mandat venant à échéance à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Directeurs Généraux Délégués

■ MM. Marc BALLU, Franck BALLU et Cyril BALLU

Nommés à ces fonctions par CA du 26 octobre 2005, pour une durée égale à celle du Président et Directeur Général ; puis

Administrateur représentant les salariés

■ M. Sylvain MACCORIN

Nommé Administrateur par AG du 7 février 2018, pour un mandat venant à échéance, à l'issue de l'AG statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

5.5 Comités

5.5.1 Comité d'Audit

Composition et rôle du Comité d'Audit

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, depuis le 9 décembre 2011, le Conseil d'Administration a créé un Comité d'Audit. Ce Comité est composé de 2 administrateurs indépendants : Madame Pascale AUGER, Présidente dudit Comité et la SAS JUMP'TIME, représentée par Monsieur Claude LOPEZ.

Ce Comité d'Audit est notamment chargé de s'assurer :

- du contrôle des comptes annuels ;
- du suivi du processus d'élaboration des comptes consolidés ;

- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de la qualité de l'information financière ;
- ainsi que de la qualité du travail des Commissaires aux Comptes et de la qualité des informations qu'ils reçoivent.

À cet effet, ce Comité analyse, veille et donne son avis sur l'exactitude et la sincérité des comptes consolidés, l'efficacité des mesures de contrôle interne et de gestion des risques et opportunités (ORM) ainsi que la bonne prise en compte des responsabilités sociétales et environnementales (RSE).

Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est un organe consultatif, qui doit rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informer de toute difficulté rencontrée.

Pour l'exercice 2017/2018, le Comité d'Audit s'est réuni 2 fois, précédant la réunion du Conseil d'Administration d'arrêté des comptes semestriels et annuels :

- le 28 mai 2018, sur les comptes consolidés du premier semestre 2017/2018 ;

- le 12 décembre 2018, sur les comptes consolidés et annuels de l'exercice 2017/2018,

Dans sa formation collégiale, il a aussitôt rendu compte de ses missions au Conseil d'Administration, dont les Conseils d'Administration des 29/05/2018 et 13/12/2018 ont pris acte.

5.5.2 Comité de Rémunération et de Nomination

Depuis le 14 avril 2014, le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité de Rémunération et de Nomination (dit CRN).

Ce Comité est composé de 2 Administrateurs indépendants, la SAS JUMP'TIME, représentée par M. Claude LOPEZ et Mme Pascale AUGER, ainsi que du Président du Conseil d'Administration. Il est présidé par la SAS JUMP'TIME, représentée par M. Claude LOPEZ.

Le Comité est chargé de présenter des propositions ou des recommandations au Conseil d'Administration, notamment :

- pour choisir les mandataires sociaux ;

- pour déterminer leurs rémunérations et avantages, selon des critères liés aux compétences, à l'expérience et aux responsabilités de chacun d'entre eux ;

- pour faire des propositions sur la répartition des jetons de présence à allouer par le Conseil d'Administration aux Administrateurs ;

- pour aider à la préparation des décisions du Conseil d'Administration dans ces domaines.

5.6 Conseil d'Administration

Le gouvernement d'entreprise

Le groupe EXEL Industries est détenu majoritairement par la famille Ballu, dont une partie des mandataires sociaux sont issus. La Société est donc soucieuse des règles d'éthique, de gouvernance d'entreprise et de gestion durable. Pour l'organisation de la gouvernance, la Société s'inspire des recommandations contenues dans le Code de gouvernance Middlenext.

En particulier, le Conseil d'Administration a reconduit le processus d'auto-évaluation qui a été confié à nouveau à M. Claude LOPEZ, selon les modalités pratiques suivantes, à savoir :

- sous forme de questionnaire auto-administré et nominatif, à faire tous les 2 ans ;
- en juin ;
- suivi d'un entretien individuel avec chacun des Administrateurs ;
- avec une synthèse et des recommandations à présenter au Conseil d'Administration.

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de contribuer ainsi à l'amélioration de la gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ainsi que les autres dirigeants-mandataires sociaux de filiales ne cumulent pas de contrat de travail avec leur mandat social. En outre, ils ne disposent pas de régimes de retraite particuliers (retraite chapeau), ni de souscription d'actions réservée aux dirigeants, ni d'avantages dus en raison de la cessation de leurs fonctions (golden parachutes), mais ils bénéficient de la mutuelle et de la prévoyance. Le Directeur Général et les dirigeants mandataires sociaux à l'exception du Président du Conseil d'Administration bénéficient en plus de la Garantie Sociale des Chefs d'Entreprise (GSC).

Avec l'assistance du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués, du Comité d'Audit, du CRN et de toute autre personne compétente ou experte dont il peut avoir besoin, le Conseil d'Administration exerce pleinement son rôle d'orientation des

activités du Groupe et de validation de la stratégie présentée par le Directeur Général.

Depuis le 22 avril 2011, les fonctions de Président du Conseil d'Administration sont dissociées de celles de Directeur Général : le Président du Conseil d'Administration est M. Patrick BALLU et le Directeur Général du Groupe est M. Gueric BALLU.

Composition du Conseil d'Administration

L'administration de la société EXEL Industries est confiée à un Conseil d'Administration composé actuellement de 7 membres dont 2 femmes, détenant chacun au moins une action de la société, conformément à l'article 14 des statuts à l'exception de l'administrateur représentant les salariés.

Le Conseil d'Administration comprend depuis l'exercice 2017/2018 un Administrateur représentant les salariés, M. Sylvain MACCORIN, et bénéficie de l'expérience de 2 Administrateurs indépendants : M. Claude LOPEZ pour la SAS JUMP'TIME, et Mme Pascale AUGER.

Le mandat des Administrateurs est d'une durée de six ans, renouvelable par période identique et de trois ans pour l'Administrateur représentant les salariés.

Par ailleurs, le Conseil convie régulièrement à ses réunions 2 Auditeurs Libres, en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués.

Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations des activités de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés aux Assemblées d'actionnaires, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent. À cet effet, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Sous sa présidence, le Président du Conseil d'Administration réunit son Conseil d'Administration aussi souvent que nécessaire.

En tant que Président du Conseil d'Administration, il organise, dirige les travaux du Conseil d'Administration et veille au bon fonctionnement des organes de la Société (Conseil d'Administration, Assemblée Générale).

Le Conseil d'Administration est un organe collégial : c'est collectivement que les Administrateurs exercent les fonctions attribuées aux Administrateurs par la loi.

Le Président du Conseil d'Administration doit s'assurer que les Administrateurs sont bien en mesure de remplir leur mission et en particulier veiller à ce qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité avec la volonté permanente de recherche de consensus. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni à 7 reprises, dont plusieurs réunions se sont déroulées par visioconférence, en application de l'article 17 des Statuts.

Les règles de participation des actionnaires aux Assemblées

Via le Document de Référence et les communiqués de presse, les actionnaires de la Société sont correctement informés des risques majeurs et prévisibles, susceptibles de menacer la pérennité de l'entreprise et de ses filiales. Par ailleurs, la Société a une bonne connaissance de l'actionnariat qu'elle cherche à fidéliser dans la durée notamment, en leur accordant un vote double après 4 ans de détention des actions.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées, l'actionnaire devra, au plus tard le troisième (3^e) jour ouvré précédant les Assemblées à zéro heure, heure de Paris :

- s'il détient des titres nominatifs, être inscrit sur le registre nominatif de la Société ;
- ou, s'il détient des titres au porteur, fournir une attestation d'inscription en compte délivrée par l'établissement financier gérant ses titres.

À défaut d'assister personnellement aux Assemblées, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à toute autre personne ;
- adresser une procuration à la société, sans indication de mandataire ;
- ou voter par correspondance.

5.7 Rémunérations et avantages versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-37-3 du Code de commerce, la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par EXEL Industries, par les sociétés contrôlées, au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, et par la société EXEL SAS qui contrôle au sens du même article la société EXEL industries sont listés ci-après.

Il est à noter que la société EXEL Industries n'accorde au profit de ses mandataires sociaux :

- ni prêt, ni avance, ni garantie de caution ;
- ni options de souscription ou achat d'actions ;
- ni actions attribuées gratuitement ;
- ni indemnités à raison de la cessation ou du changement de fonction ;
- ni régime de retraite supplémentaire.

5.7.1 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Rémunération d'EXEL SAS, représentée par Marie-Pierre DU CRAY-SIRIEIX (en euros)

	Exercice 2016/2017		Exercice 2017/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Marie-Pierre DU CRAY-SIRIEIX, Administrateur				
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Prestations de service	105 012	105 012	17 050	17 050
Avantages en nature				
TOTAL	120 012	120 012	32 050	32 050

Rémunération de Marie-Claude BERNAL (en euros)

	Exercice 2016/2017		Exercice 2017/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Marie-Claude BERNAL, Administrateur Indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	20 000	20 000	7 111	7 111
Prestations de service	5 000	5 000	4 000	4 000
Avantages en nature				
TOTAL	25 000	25 000	11 111	11 111

Nota : Mme Marie-Claude Bernal n'est plus Administrateur indépendant depuis le 7 février 2018

Rémunération de Pascale AUGER (en euros)

	Exercice 2016/2017		Exercice 2017/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pascale AUGER, Administrateur Indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence			17 889	17 889
Prestations de service				
Avantages en nature				
TOTAL			17 889	17 889

Madame Pascale AUGER est Administrateur indépendant depuis le 7 février 2018

Rémunération de JUMP'TIME, représentée par Claude LOPEZ (en euros)

	Exercice 2016/2017		Exercice 2017/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
JUMP TIME, Administrateur Indépendant				
Rémunération fixe				
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	20 000	20 000	29 000	29 000
Prestations de service	6 000	6 000		
Avantages en nature				
TOTAL	26 000	26 000	29 000	29 000

5.7.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux**5.7.2.1 Éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017/2018**

L'Assemblée Générale du 7 février 2018 a, par l'adoption de la septième résolution, approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués, en raison de leur mandat, aux dirigeants mandataires sociaux, pour l'exercice 2017/2018.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à chaque dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2017/2018, qui sont les suivants :

Rémunération du Président du Conseil d'Administration, Patrick BALLU (en euros)

	Exercice 2016/2017		Exercice 2017/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Patrick BALLU, PCA EXEL Industries Administrateur				
Rémunération fixe	66 000	66 000	66 000	66 000
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Prestations de service				
Avantages en nature	3 992	3 992	3 992	3 992
TOTAL	84 992	84 992	84 992	84 992

Patrick BALLU bénéficie de la mutuelle et de la prévoyance.

Rémunération du Directeur Général, Gueric BALLU (en euros)

Gueric BALLU, Directeur Général Groupe Administrateur	Exercice 2016/2017		Exercice 2017/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	348 309	348 309	360 192	360 192
Rémunération variable annuelle	185 000	138 550	117 000	185 000
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Prestations de service				
Avantages en nature	13 328	13 328	26 145	26 145
TOTAL	561 637	515 187	518 337	586 337

Gueric BALLU bénéficie de la mutuelle, prévoyance et garantie sociale des chefs d'entreprise.

Rémunération du Directeur Général Délégué, Marc BALLU (en euros)

Marc BALLU, Directeur Général Délégué Administrateur	Exercice 2016/2017		Exercice 2017/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	246 552	246 552	256 965	256 965
Rémunération variable annuelle	42 587	51 578	41 311	42 083
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence	15 000	15 000	15 000	15 000
Prestations de service				
Avantages en nature	106 186	106 186	101 242	101 242
TOTAL	410 325	419 316	414 518	415 290

Marc BALLU bénéficie de la mutuelle et de la prévoyance.

Nota : Taux de change 2016-2017 moyen: 1 €=0,872 £.

Taux de change 2017-2018 moyen: 1 €=0,885 £.

La différence entre la rémunération versée en 2017-2018 et la rémunération due en 2016-2017 correspond à l'effet change.

Rémunération du Directeur Général Délégué, Franck BALLU (en euros)

Franck BALLU, Directeur Général Délégué	Exercice 2016/2017		Exercice 2017/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	102 253	102 253	98 856	98 856
Rémunération variable annuelle	12 806	7 940	9 863	12 806
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence				
Prestations de service				
Avantages en nature	3 328	3 328	3 328	3 328
TOTAL	118 387	113 521	112 047	114 990

Franck BALLU bénéficie de la mutuelle et de la prévoyance.

Rémunération du Directeur Général Délégué, Cyril BALLU (en euros)

	Exercice 2016/2017		Exercice 2017/2018	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Cyril BALLU, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	139 137	139 137	142 566	142 566
Rémunération variable annuelle	11 250	12 350	13 160	11 250
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Indemnité retraite et sommes isolées				
Jetons de présence				
Prestations de service				
Avantages en nature	3 920	3 920	8 320	8 320
TOTAL	154 307	155 407	164 046	162 136

Cyril BALLU bénéficie de la mutuelle, prévoyance et garantie sociale des chefs d'entreprise.

5.7.2.2 Principes, critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018/2019

En application de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 (loi Sapin II) et des dispositions du nouvel article L.225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Conseil d'Administration, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de la Société, en raison de leurs mandats pour l'exercice 2018/2019, doivent être soumis au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur le texte suivant :

5.7.2.2.1 Rémunération fixe annuelle des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux perçoivent une rémunération fixe au titre de leurs mandats. Elle est déterminée en prenant en compte la complexité des missions, les compétences et l'expérience nécessaires pour exercer ces mandats.

5.7.2.2.2 Rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux

- Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune rémunération variable annuelle.
- Le Directeur Général et les trois Directeurs Généraux Délégués, perçoivent une rémunération variable annuelle, qui est adaptée à leur périmètre de responsabilité personnelle à l'intérieur du Groupe, selon les principes suivants :
 - Bonus Cible (BC) : Leur Bonus Cible est déterminé en fonction des objectifs d'*Operating Cash Flow Before Tax* annuel (OCFBT = EBITDA + variation de BFR) de son périmètre de responsabilité personnelle ;

- fourchette de variation du bonus en fonction de l'atteinte de l'objectif d'OCFBT : En fin d'exercice un Bonus Atteignable (BA) est calculé en fonction de l'OCFBT atteint : Ce Bonus Atteignable peut varier linéairement entre 70 % et 130 % du Bonus Cible. Par exemple pour une atteinte à 90 % de l'OCFBT, le Bonus Atteignable serait de 90 % du Bonus Cible ;
- ce Bonus Atteignable (BA) est ensuite pondéré en fonction de l'Évaluation Qualitative (EQ) de la performance individuelle durant l'exercice : cette pondération a une fourchette allant de 0 % à 100 % du Bonus Atteignable (BA) ;
- le Bonus Payé est constitué du produit : (BA) x (EQ) ;
- pour le Directeur Général, Gueric BALLU, le Bonus Cible est fixé à 185 000 € pour l'exercice 2018/2019 et pourra varier entre 130 000 € et 240 000 € ;
- pour le Directeur Général Délégué, Marc BALLU, le Bonus Cible est fixé à 41 000 £ pour l'exercice 2018/2019 et pourra varier entre 28 700 £ et 53 300 £ ;
- pour le Directeur Général Délégué, Franck BALLU, en congé sabbatique au sein de BERTHOUD Agricole, d'octobre 2018 à août 2019, il n'y a pas de Bonus Cible ;
- pour le Directeur Général Délégué, Cyril BALLU, le Bonus Cible est fixé à 23 000 € pour l'exercice 2018/2019 et pourra varier entre 16 100 € et 29 900 €.

5.7.2.2.3 Rémunération exceptionnelle des dirigeants mandataires sociaux

Les dirigeants mandataires sociaux ne perçoivent aucune rémunération exceptionnelle.

5.7.2.2.4 Les stock-options, Bon de Souscription d'Action (BSA) et Bon de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Il n'y a aucun plan de stock-options, ni BSA, ni BSPCE.

5.8 Informations susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

■ Structure du capital social

La structure du capital social est celle décrite au point 3.9.1 du rapport de gestion.

■ Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions et toutes clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'Administration, aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

■ Participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce

La société EXEL SAS détient 70,60 % des droits de vote et 62,81 % du capital de la société EXEL Industries. Par ailleurs, Monsieur Patrick BALLU détient, directement et indirectement, 48,90 % du capital et 70,60 % des droits de vote d'EXEL Industries.

■ Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Conformément aux dispositions de l'article 12 « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS À L'ACTION » des statuts, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins 4 ans au nom du même titulaire.

■ Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Il n'existe à la connaissance du Conseil d'Administration aucun mécanisme de contrôle relatif au système d'actionariat du personnel.

■ Accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe à la connaissance du Conseil d'Administration aucun accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

■ Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts

Nomination et remplacement des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions des articles 13, 14 et 15 des statuts, la Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale. Le ou les Administrateurs représentant les salariés est désigné par le Comité de Groupe. Chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins une action, à l'exception de l'Administrateur représentant les salariés. Les personnes morales peuvent faire partie du Conseil d'Administration, elles doivent désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et encourant les mêmes responsabilités qu'un Administrateur en son nom propre.

La durée de fonction des Administrateurs nommés est de six ans et de trois ans pour l'administrateur représentant les salariés.

Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions, dans les conditions et selon les modalités prévues par les lois et règlements en vigueur. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre Administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

Modification des statuts : les statuts ne peuvent être modifiés, sauf disposition légale contraire, que par décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

■ Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'Administration, aucun accord significatif conclu par la Société qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle.

■ Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'Administration, aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

5.9 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Définition et objectifs

Le contrôle interne est l'ensemble des systèmes de contrôle mis en place par la Direction Générale, pour donner une assurance raisonnable sur :

- la réalité et l'efficacité des opérations ;
- la fiabilité du reporting ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la sauvegarde des actifs ;
- la gestion des risques, tous domaines confondus.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est de prévenir et de maîtriser les risques liés aux activités de notre Groupe et de ses filiales.

La gestion de nos risques recouvre non seulement les risques financiers (liés notamment aux taux de change...), mais également nos risques opérationnels (informatiques, fraudes, environnementaux, sociaux, juridiques, « e-reputation »...).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir de garantie absolue que si ces risques sont totalement éliminés.

Les acteurs

De par ses pouvoirs et son rôle de contrôle et d'orientation, notre Conseil d'Administration est l'acteur principal de notre contrôle interne et de la gestion de nos risques, avec l'assistance de nos Comités.

La Direction Générale est assurée par un Directeur Général, assisté de trois Directeurs Généraux Délégués, en collaboration avec le Conseil d'Administration.

Tous passent du temps au sein des filiales pour s'assurer de leur bon fonctionnement et y rencontrer leur Directeur Général avec son équipe dirigeante.

Quant aux 3 Directeurs Généraux Délégués, ils occupent tous des fonctions opérationnelles dans certaines filiales.

La Direction Générale du Groupe est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Elle exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Procédures au sein de nos filiales

Au sein de chacune de nos filiales, il existe des procédures de contrôle interne à finalité comptable et financière et des procédures de gestion des risques. Chaque filiale est autonome dans sa gestion sociale, commerciale, financière et dans sa gestion des risques, dans le respect des règles définies par le Groupe.

Le Directeur Général de la filiale, qui a un statut de mandataire social, est responsable de l'application au quotidien du contrôle interne et de la gestion des risques.

La filiale dispose ainsi de tous les moyens nécessaires :

- pour suivre ses performances et sa gestion ;
- et pour maîtriser sa gestion des risques.

La Direction Générale du Groupe s'assure de l'efficacité des contrôles mis en place dans les filiales et en demande le renforcement, si elle le juge nécessaire.

Direction Financière centrale

Le processus de clôture des comptes est organisé en fonction d'un planning arrêté par la Direction Financière, sous le contrôle de la Direction Générale et validé par le Conseil d'Administration.

Le Planning est adressé à chacune de nos filiales, qui reste responsable de ses états financiers : chaque filiale établit ses comptes prévisionnels, ses comptes semestriels et annuels, et définit ses besoins de trésorerie.

La Direction Financière du Groupe est chargée de l'établissement des comptes annuels et consolidés du Groupe, dont le processus est élaboré à partir d'une application de reporting et de consolidation dédiée.

La Direction Financière du Groupe impose le format, contrôle la qualité du reporting et des comptes établis par chacune de nos filiales. Elle veille également à la bonne application de nos directives pour l'harmonisation de nos comptes. Elle coordonne et arbitre les décisions de gestion de trésorerie de chacune de nos filiales, grâce à la Convention de Gestion de Trésorerie Centralisée du Groupe.

Le Groupe a par ailleurs développé un processus d'auto-évaluation du contrôle interne basé sur un questionnaire destiné à mesurer la correcte application des règles et des procédures fondamentales au sein des entités les plus significatives du groupe. Ce questionnaire est réalisé une fois par an. Il est partagé avec la Direction Générale, la Direction financière, le Directeur Général de la filiale et le Comité d'Audit du Groupe

Gestion des risques et des opportunités (dite ORM)

Pour assurer la pérennité des activités du Groupe, le Groupe veille à la prévention, à la maîtrise des risques, auxquels nous sommes exposés, et aux opportunités que le Groupe pourrait être amené à saisir.

Le Conseil d'Administration a mis en place un processus ORM dont il a confié la responsabilité au Directeur Général du Groupe. Le Groupe et chaque filiale ont mis en place un Comité de pilotage, sous la responsabilité de son propre Directeur Général, qui recense toutes les actions et les moyens mis en place pour réduire les risques et saisir les opportunités.

Le Directeur Général du Groupe a rendu compte de sa synthèse avec la remise d'un dossier au Conseil d'Administration du 13 décembre 2018, qui a constaté les actions mises en œuvre et a validé le dossier.

Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (dite RSE)

Pour la prise en compte de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (dite RSE), notre Direction Générale a mis en place un groupe de travail.

Son travail pour rassembler les informations auprès des filiales et présenter la nouvelle déclaration de performance extra-financière (DPEF) s'est amélioré par rapport à l'an dernier : les données s'en sont trouvées fiabilisées et le travail de collecte, consolidation et audit a été plus efficace.

Comme chaque année, cette déclaration a été soumise à un audit externe, chargé de donner une attestation et un avis motivé sur la sincérité des informations.

Le 13 décembre 2018, elle a été validée par le Conseil d'Administration et intégré au Document de Référence.

Polices d'assurances Groupe et Contentieux

Le Groupe négocie et centralise les différents contrats d'assurances, gère les contentieux et sinistres divers. Pour s'assurer que les activités restent en conformité avec la réglementation, la Direction Juridique du Groupe travaille avec des avocats spécialisés et des experts. Elle centralise et coordonne les aspects juridiques pour l'ensemble des filiales du Groupe. Elle assure en outre la gestion et le suivi des dossiers contentieux en étroite collaboration avec les filiales concernées.

Code de bonne conduite sur la prévention de la corruption

Pour assurer la conformité du Groupe aux législations anti-corruption, la Directrice juridique du Groupe a déployé à toutes les filiales du Groupe un code de bonne conduite, à travers un certain nombre d'actions (cf. Déclaration de Performance Extra-Financière dans le rapport de gestion).

En conclusion, il est important de rappeler que le Groupe est une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) internationale, d'origine française, familiale et patrimoniale.

La vocation de ce Groupe est de se développer sur ses marchés grâce à une politique d'innovation permanente et à une stratégie d'internationalisation.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration veille à ce que la gouvernance soit saine et respectueuse de l'éthique. Les collaborateurs du Groupe sont responsabilisés et motivés ; ils agissent dans le respect des valeurs fondatrices du Groupe.

6

Informations sur la Société et son capital

6.1	Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries	120
6.2	Renseignements à caractère général concernant le capital	122
6.3	Autres titres donnant accès au capital	122
6.4	État des nantissements	122
6.5	Pacte d'actionnaires	122
6.6	Dividendes	123

6.1 Renseignements à caractère général concernant EXEL Industries

Dénomination sociale

EXEL Industries

Siège social

54, rue Marcel Paul - F-51200 EPERNAY

Établissement principal

52, rue de la Victoire – 75009 PARIS

Forme juridique

Société anonyme à Conseil d'Administration. Mise en conformité des Statuts avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite « loi NRE » (cf. articles 13, 18, 19, 20 et 21 des Statuts).

Nationalité

Française

Date de création de la Société

4 août 1952

Durée

99 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 3 août 2051, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Objet social (article 3 des statuts)

« La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous les pays, l'étude, la fabrication et la commercialisation d'équipements, de matériels et de services principalement destinés à l'usage agricole, industriel ou grand public ainsi que la réalisation de toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, ou à tous autres objets similaires ou connexes ou contribuant à la réalisation de cet objet, de nature à favoriser directement ou indirectement la pérennité et le développement de la société. »

Registres du commerce et des sociétés

Pour le Siège social

RCS REIMS B 095 550 356

Pour l'Établissement principal

RCS PARIS B 095 550 356

Code APE (siège) : 2830Z

Code APE (Et. Ppal) : 7010Z

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Les statuts, procès-verbaux et autres documents sociaux, juridiques ou comptables pourront être consultés à l'Établissement principal de la SA EXEL Industries : à PARIS (75009) – 52, rue de la Victoire (auprès de la Direction Juridique et de la Direction Financière), dans les conditions et les délais prévus par la législation en vigueur, concernant le droit d'information des actionnaires.

Exercice social (article 24 des Statuts)

L'exercice social commence le 1er octobre de chaque année pour finir le 30 septembre de l'année suivante.

Bureau du Conseil (article 16 des Statuts)

« [...] 16.2. Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, sous réserve du droit du Conseil de lui retirer ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer, avant la fin de son mandat.

Le Président est réputé démissionnaire d'office, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice, au cours duquel il a atteint l'âge de quatre-vingt ans. »

Délibérations du Conseil d'Administration (article 17 des Statuts)

« 17.1. Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration, par tous moyens (notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc.) et même verbalement.

Tout Administrateur pourra assister, participer et voter aux réunions du Conseil d'Administration par tous moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Il est tenu un Registre de Présence, qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'Administration. (...) »

Assemblées Générales (article 23 des statuts)

« Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur temporairement délégué dans ses fonctions ou, à leur défaut, par un Vice-Président. En cas d'absence simultanée du Président, de l'Administrateur temporairement délégué et du ou des Vice-Présidents, l'Assemblée est présidée par l'Administrateur désigné par le Conseil ou, à défaut, par une personne choisie par l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par les membres du Bureau.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations, personnellement ou par mandataire,

quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

La participation à l'Assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ; dans ce cas, cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi, dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

Le vote qui intervient pendant l'Assemblée peut être exprimé par tous moyens (notamment électronique, télétransmission, visioconférence, etc.) dans les conditions fixées par la réglementation et mentionnées dans la convocation. »

Cession et transmission des actions (article 10 des statuts)

Aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

Indivision – usufruit – nue-propriété (article 11 des statuts)

« [...] 11.2 Le nu-propriétaire et l'usufruitier sont convoqués et participent aux Assemblées, dans les mêmes conditions que les actionnaires en toute propriété. Ils exercent, dans les mêmes conditions, leur droit de communication et reçoivent les mêmes informations.

Ils prennent part, s'ils le souhaitent, aux discussions qui précèdent le vote et leurs avis sont, le cas échéant, comme celui des actionnaires, mentionnés au procès-verbal.

En cas de démembrement de propriété, les droits de vote de l'usufruitier sont limités aux décisions concernant l'affectation des bénéfices. »

Droit de vote double (article 12 des statuts)

« (...) un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins quatre ans au nom du même titulaire. Le délai de quatre ans court à partir de l'inscription en nominatif. »

Le droit de vote double a été introduit par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mai 1997 (12^e résolution).

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert de nominatif en nominatif, par suite de succession ou de donation familiale (cf. législation en vigueur). »

Affectation et répartition des bénéfices (article 25 des statuts)

« Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction

des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé : »

« - cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cessera d'être obligatoire, lorsque ledit fonds aura atteint le dixième du capital, mais reprendra son cours, si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte, »

« - et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi. »

« Le solde augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable, qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour, sur proposition du Conseil d'Administration, être, en totalité ou en partie, réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou d'amortissement du capital ou reporté à nouveau. »

« L'Assemblée Générale, statuant sur les comptes de l'exercice, aura la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. »

« Les réserves, dont l'Assemblée Générale a la disposition, peuvent être employées, sur sa décision, pour payer un dividende aux actions. En ce cas, la décision indique expressément les postes, sur lesquels les prélèvements sont effectués. »

Rachat par la Société de ses propres actions

En vue de la régulation du cours, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ainsi que de la Note d'Information, l'Assemblée Générale du 7 février 2018 a autorisé le Conseil d'Administration, pendant une durée de 18 mois, à compter de ladite Assemblée, à mettre en œuvre le programme de rachat des actions de la Société dans les conditions et modalités ci-après :

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 220 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 74,7 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Une autorisation en vue du rachat par la Société de ses propres actions est soumise à la prochaine Assemblée Générale du 7 février 2019. Une fois approuvée par les actionnaires, cette autorisation se substituera à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 février 2018.

Titres au porteur identifiables

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur (article 263-1 de la loi de 1966) de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom et l'année de naissance, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination et l'année de constitution, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Franchissements de seuils statutaires (article 10 des statuts)

« Outre les franchissements des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, tout actionnaire, personne

physique ou morale, qui vient à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale à 2,5 %, ou à franchir, dans un sens ou dans l'autre, un seuil d'une fraction du capital ou des droits de vote de la Société, représentant un multiple de 2,5 %, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède, dans les quinze jours à compter de ladite prise ou réduction de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception. »

« En cas de défaut de déclaration à la Société dans les quinze jours, les sanctions applicables sont celles prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur », à savoir : la non-déclaration d'un franchissement de seuil est sanctionnée par la privation du droit de vote des actions excédant la fraction, qui aurait dû être déclarée, et ce pendant un délai de 2 ans suivant la date de cette régularisation. »

6.2 Renseignements à caractère général concernant le capital

Capital social (article 6 des statuts)

« Le capital social s'élève à 16 969 750 €, divisé en 6 787 900 actions, toutes de 2,5 € de nominal.

Ces actions sont intégralement souscrites, libérées et réparties entre les actionnaires au prorata de leurs droits. »

6.3 Autres titres donnant accès au capital

Néant.

6.4 État des nantissements

À notre connaissance, aucune action composant le capital social d'EXEL Industries n'est nantie.

6.5 Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

6.6 Dividendes

Exercices	Dividende par Action
2014/2015	1,07 €
2015/2016	1,07 €
2016/2017	1,58 €

Politique de dividendes

Il est prévu de verser, au cours des prochains exercices, un dividende de l'ordre du quart du résultat net consolidé.

Délai de prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'État.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Il est à noter qu'aucune augmentation de capital n'est intervenue au cours des 5 dernières années et que le capital social reste inchangé à 16 969 750 €.

7

Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 février 2019

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise, ainsi que des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports et les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels que ces comptes lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et desquels il ressort un résultat consolidé net bénéficiaire de 39 218 085 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels que ces comptes lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées et résumées dans les rapports précités, et desquels il ressort un bénéfice net comptable de 44 330 505 €.

L'Assemblée Générale prend acte que des dépenses non déductibles au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts ont été engagées par la Société pour 29 180 €, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos au 30 septembre 2018 comme suit :

- distribution d'un dividende de 7 738 206 €, à raison de 1,14 € par action ⁽¹⁾,
- le solde du résultat bénéficiaire qui s'élève à 36 592 299 € est affecté en totalité au compte Report à Nouveau,
- dont le solde créditeur sera ainsi porté de 253 801 587 € à 290 393 885 €.

Par ailleurs, le Conseil demande à l'Assemblée Générale d'approuver la dotation faite au compte Report à Nouveau du montant correspondant aux dividendes non versés, en raison des actions EXEL Industries détenues par la Société.

L'Assemblée Générale rappelle, en outre, que conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, la Société a distribué des dividendes, au cours des trois derniers exercices comme suit :

Exercices	Dividende par Action
2014/2015	1,07 €
2015/2016	1,07 €
2016/2017	1,58 €

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions et constate l'absence de conventions réglementées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer à 120 000 €, la somme globale attribuée aux titres de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice à clore le 30 septembre 2019.

L'Assemblée Générale ratifie en outre la décision du Conseil d'Administration de répartir les jetons de présence trimestriellement dès l'ouverture de l'exercice, sous réserve que soit maintenue inchangée l'allocation du montant de ces jetons de présence.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018/2019, tels que détaillés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise. Il reprend sans modification notable la politique décidée au titre de l'exercice 2016/2017 et présentée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 février 2018.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président du Conseil d'Administration, M. Patrick BALLU, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels que présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise. Les montants ont été déterminés en application de la politique de rémunération votée l'année dernière par l'Assemblée Générale.

(1) Dividende qui sera mis en paiement à partir du 15 février 2019 aux guichets du CM-CI C Market Solutions.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général, M. Gueric BALLU, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels que présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise. Les montants ont été déterminés en application de la politique de rémunération votée l'année dernière par l'Assemblée Générale.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général Délégué, M. Marc BALLU, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels que présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise. Les montants ont été déterminés en application de la politique de rémunération votée l'année dernière par l'Assemblée Générale.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général Délégué, M. Franck BALLU, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels que présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise. Les montants ont été déterminés en application de la politique de rémunération votée l'année dernière par l'Assemblée Générale.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général Délégué, M. Cyril BALLU, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels que présentés dans le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise. Les montants ont été déterminés en application de la politique de rémunération votée l'année dernière par l'Assemblée Générale.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des autres dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil d'Administration à faire acheter par la Société ses propres actions, pour une période de dix-huit mois, à compter de la date de la présente Assemblée.

Ces acquisitions s'effectueront dans les limites prévues par les textes en vigueur au moment des opérations et dans le respect des finalités et modalités définies ci-après.

Le nombre maximum d'actions acquises par la société, au titre de la présente autorisation, ne pourra excéder 10 % du capital social actuel.

Ces actions pourront être acquises, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, en vue de :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un Contrat de Liquidité, conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- l'achat pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation de tout ou partie des titres acquis ;
- la couverture de plans d'options réservés aux salariés (ou autres allocations à des salariés) ou de titres de créances convertibles en actions.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tout moyen sur le marché ou de gré à gré, éventuellement par utilisation de tout instrument financier dérivé. Les acquisitions par blocs pourront porter sur l'intégralité du programme de rachat.

L'Assemblée Générale décide que le prix maximum d'achat par action ne pourra être supérieur à 220 €, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société. Dans l'hypothèse d'achats de 5 % des titres, le montant maximal payé s'élèverait à 74,7 M€.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées.

Cette autorisation se substitue à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 février 2018.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Procès-verbal de la présente Assemblée, à l'effet de procéder à toutes les formalités légales en rapport avec les résolutions qui précèdent.

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite « prospectus » 2003/71/ce du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation.

1.	Personnes responsables	p. 6
1.1	Nom et fonction des responsables du document	p. 6
1.2	Attestation des responsables	p. 6
2.	Nom et adresse des contrôleurs légaux	p. 6
3.	Informations financières sélectionnées	p. 24, 43 à 45
4.	Facteurs de risques	p. 29-30 et 45 à 48
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	p. 10
	Raison sociale et nom de la Société	p. 120
	Lieu et numéro d'enregistrement	p. 120
	Date de constitution et durée de vie	p. 120
	Siège social et forme juridique	p. 120
	Événements importants dans le développement	p. 120 à 123
5.2	Investissements	p. 21
6.	Aperçu des activités	p. 11 à 16
6.1	Principales activités	p. 11 à 16
6.2	Principaux marchés	p. 11 à 17
6.3	Degré de dépendance, position concurrentielle	p. 11-17, 46, 48
7.	Organigramme	p. 11, 68 à 70
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	p. 17 à 21, 27
9.	Examen de la situation financière et du résultat	p. 24, 43-44, 58 à 104
9.1	Situation financière	p. 58 à 62, 90 à 91
9.2	Résultat d'exploitation	p. 60, 91
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux de l'émetteur	p. 50 à 52, 58 à 62, 75, 90 à 91
10.2	Flux de trésorerie	p. 62, 74
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	p. 43 à 45, 47, 58 à 59, 78 à 79, 82, 90, 97, 98

11.	Recherche et Développement, brevets, licences	p. 25 à 27
12.	Informations sur les tendances	p. 12 à 17, 24
13.	Perspectives	p. 24
14.	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance, Direction Générale	p. 106 à 117
15.	Rémunération et avantages	p. 81, 111 à 115
16.	Fonctionnements des Organes d'Administration et de Direction	p. 109 à 111
17.	Salariés	
	17.1 Effectifs	p. 12 à 15, 31, 81
	17.2 Stock-options	p. 115
	17.3 Participation des salariés dans le capital	p. 50
18.	Principaux actionnaires	p. 50
19.	Opérations avec des apparentés	p. 85, 111 à 115
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'émetteur	
	Informations financières historiques et états financiers, vérifications des informations financières historiques annuelles	p. 43 à 44, 56, 58 à 104
	Politiques de distribution des dividendes	p. 126
	Procédures judiciaires et d'arbitrage en cours	NA
21.	Informations complémentaires	
	21.1 Capital social	p. 50, 75, 95, 123
	21.2 Acte constitutif et statuts	p. 120 à 123
22.	Contrats importants	p. 16 à 17, 49
23.	Informations provenant des tiers	NA
24.	Documents accessibles au public	p. 7
25.	Informations sur les participations	p. 68 à 70, 72, 94

Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.



EXEL Industries

52 rue de la Victoire
75009 Paris – France
Tél : + 33 (0)1 71 70 49 50

Société Anonyme au capital de 16 969 750 euros
RCS REIMS n° B 095 550 356

www.exel-industries.com